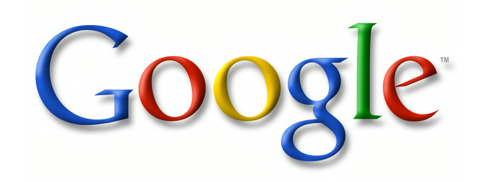
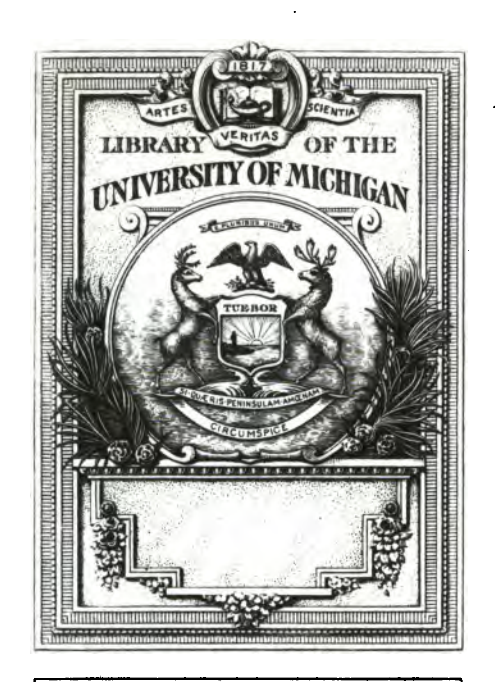
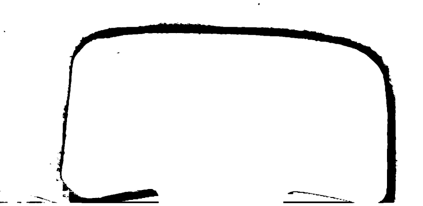



1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



ÉLISABETH ET HENRI IV.

ORLÉANS. — IMP. COLAS-GARDIN.

ÉLISABETH ET HENRI IV

(1595-1598)

AMBASSADE DE HURAULT DE MAISSE

EN ANGLETERRE

AU SUJET DE LA PAIX DE VERVINS

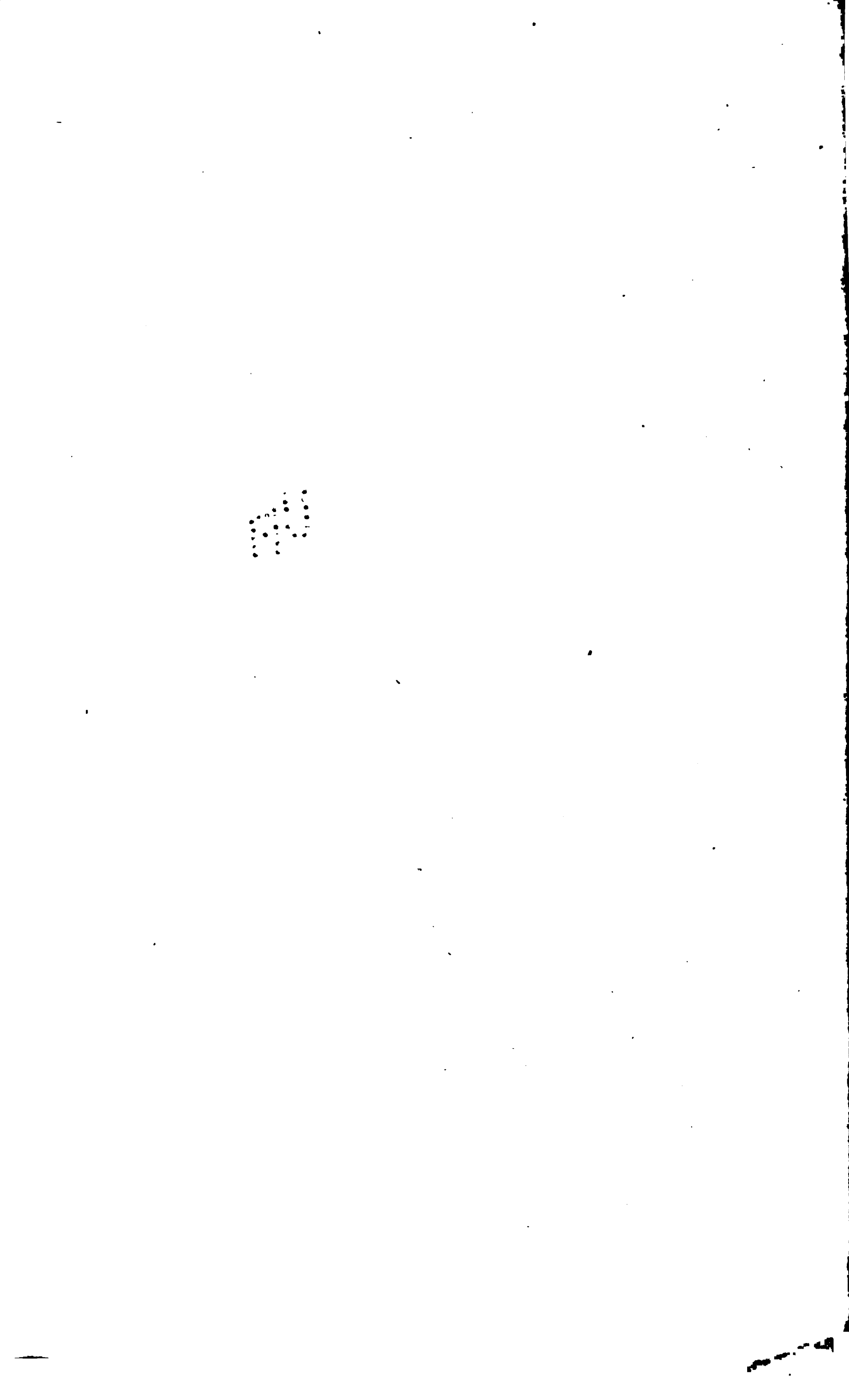
PAR M. PREVOST-PARADOL, Lucien Anatole

PARIS

A. DURAND, 7, RUE DES GRÈS-SORBONNE

PRÈS LE PANTHÉON.

1855



PRÉFACE.

Hurault de Maisse est un de ces hommes, plus nombreux qu'on ne pense, qui honoraient au second rang l'ancienne diplomatie française, et qui préparaient, par leurs services indispensables et difficiles, mais obscurs, les résultats que venaient recueillir, avec plus d'éclat et moins de peine, de plus illustres négociateurs.

Ayant eu l'occasion de connaître et de goûter l'esprit et le caractère de de Maisse, lorsque, au milieu des circonstances les plus délicates, il représentait en Italie l'autorité mal établie et le droit contesté du premier des Bourbons, nous ne pûmes apprendre (1) sans intérêt et sans curiosité, qu'à la

(1) Par une note de l'*Histoire de Marie Stuart*, de M. Mignet, que nous ne pouvons assez remercier, en cette occasion comme dans toutes les autres, de ses excellents conseils et d'une bienveillance qui nous sera toujours chère.

fin de l'année 1597, il était allé remplir une mission importante en Angleterre.

Cet intelligent et fidèle observateur ne pouvait avoir vu, sans profit pour l'histoire, Elisabeth à un moment intéressant de sa vie, l'Angleterre à une des grandes époques de son histoire. Nous avons obtenu communication du journal de cette ambassade, auquel sont jointes les dépêches de l'ambassadeur, de M. de Villeroy et de Henri IV (1). C'est au lecteur qu'il appartient de décider si ces documents ont justifié ou trompé notre attente.

Mais, par la nécessité de les éclaircir et de n'en faire qu'un intelligent usage, ces documents mêmes n'ont plus été qu'un des objets de notre étude, et l'ambassade de de Maisse, tout en restant le sujet principal de ce travail, est bien loin de le remplir. Nous avons voulu, avant tout, connaître et faire connaître les divers engagements que l'ambassadeur français allait dénouer en Angleterre. Cette histoire,

(1) *Ambassade de Monsieur Hurault de Maisse en Angleterre, vers la Royne Elisabeth ès-années* 1597 *et* 1598, *touchant la paix qui depuis fut conclue à Vervins, avec un journal de tout ce qu'il a fait, depuis le* 24 *novembre* 1597 *qu'il partit de Rouen, jusques au* 19 *janvier* 1598, *qu'il en retourna et arriva à Dieppe.* — Le manuscrit forme un volume in-4° de 353 feuillets ou de 706 pages. — Qu'il me soit permis de remercier ici de leur parfaite obligeance M. le Directeur des archives du ministère des affaires étrangères et les personnes attachées à ce département.

lentement reconstruite, n'a pas été pour nous sans difficulté et ne sera pas, nous l'espérons, sans nouveauté pour nos lecteurs, qui jugeront peut-être, comme nous, que cette partie importante des relations de la France et de l'Angleterre, longtemps restée dans l'ombre, méritait d'en sortir.

Nous avons cru aussi qu'avant d'introduire notre ambassadeur dans cette cour, que le comte d'Essex, succédant à Leicester, agitait de son ambition et de ses plaintes, que lord Burghley dominait par sa vieille expérience, qu'Elisabeth, toujours obéie, savait gouverner, au milieu de ces rivalités envenimées et de ses propres faiblesses, il était nécessaire de faire revivre les principaux acteurs et les principales passions qui occupaient alors cette scène, si souvent ensanglantée. La grandeur naissante de la nation anglaise nous a intéressé autant que le caractère et les débats de ses maîtres. Nous n'avons pu passer avec indifférence auprès de ce commerce, de cette guerre, de cette religion, qui portaient toutes les marques de la jeunesse, de l'inexpérience et de l'audace ; et surtout auprès de ces éléments de liberté constitutionnelle et de cette tendance, encore vague et timide, mais cependant reconnaissable, vers le gouvernement parlementaire, qui déjà honoraient la nature humaine et particulièrement le peuple anglais.

Ce n'est donc qu'après avoir ainsi déterminé

l'objet de sa mission et l'état du pays et de la cour où il la doit remplir, que nous suivons l'ambassadeur lui-même dans ses entretiens avec Elisabeth et avec ses principaux conseillers. La vivacité naturelle de ces entretiens, la liberté enjouée et l'esprit supérieur d'Elisabeth, plus d'un curieux détail, donneront peut-être quelque intérêt à ce récit pour les personnes qui goûtent particulièrement la physionomie des grands personnages, leurs habitudes familières et ces traits délicats que l'histoire est souvent obligée de laisser disparaître avec eux ou que le hasard lui fait seul retrouver un jour.

Mais les lecteurs attentifs y verront peut-être autre chose. Ils remarqueront, une fois de plus, l'inévitable fragilité des amitiés royales et des plus fermes obligations, lorsque l'intérêt opposé des Etats vient s'essayer contre ces liens, en apparence indestructibles. Ils considèreront, comme nous, l'agitation intérieure d'un Henri IV et d'une Elisabeth, lorsqu'un attachement, formé et resserré par la communauté des périls, est mis à l'épreuve de la diversité des intérêts ; lorsque la tendance contraire des nations qu'ils représentent et dont la conduite domine toutes leurs pensées et fait tous leurs devoirs, les réduit à se craindre, sans qu'ils cessent de se comprendre et de s'estimer.

P.-P.

ÉLISABETH ET HENRI IV.

CHAPITRE PREMIER.

Situation et projets de Henri IV vers la fin de l'année 1597. — Disposition de Philippe II à la paix. Sa résolution de marier l'infante Isabelle au cardinal Albert d'Autriche. — Henri IV et Élisabeth plutôt favorables que contraires à ce dessein. — Le pape Clément VIII désire le rétablissement de la paix entre la France et l'Espagne. — Habile modération de ses agents. — La reprise d'Amiens décide l'Espagne à offrir à Henri IV des conditions avantageuses. — Engagements du roi de France avec les États des Provinces-Unies et l'Angleterre.

Vers la fin de l'année 1597, l'Europe occidentale, lassée de guerre et épuisée de dépenses, était disposée à tenir peu de compte des oppositions religieuses et à parvenir à la paix par la conciliation des intérêts politiques. Converti, maître d'un royaume racheté par lambeaux, Henri IV ne voyait plus dans la guerre infructueuse qu'il soutenait depuis plus de deux ans contre l'Espagne, qu'une suite des guerres civiles, qu'un lourd héritage de cette première partie de son règne et de sa vie, dont il voulait à tout prix se dégager. Son heureuse nature, exercée par tant d'épreuves, s'était développée au milieu d'efforts conti-

nuels et avait reçu d'un commencement de puissance et de renommée ce qui pouvait lui manquer encore d'étendue et d'élévation. Son empressement à sortir de la guerre civile s'était marqué dans des concessions qui avaient dû coûter à ses souvenirs, à son amour-propre, à ses amitiés; mais il avait hâte de régner. Il avait le vif sentiment des maux de la guerre civile; il parlait éloquemment et avec une sincérité qui n'est pas douteuse, de la misère de la France et de la nécessité d'y porter promptement remède. Il aimait mieux acheter les anciens chefs de la ligue que de perdre le temps à les vaincre et payer d'un seul coup ce que lui eût coûté la guerre, hâtant l'union de la France et ménageant son sang.

Et en même temps que, selon l'expression conservée par l'Estoile, « on vendait à César ce qui appartenait à César, » et que trente-deux millions de livres environ (1) disparaissaient dans ce rachat du royaume, il fallait soutenir la guerre que le manifeste du 17 janvier 1595 (2) avait officiellement déclarée à l'Espagne, la soutenir sans argent et presque sans armée. Le successeur de l'archiduc Ernest dans le gouvernement des Pays-Bas, le comte de Fuentès était, cette année même, devenu maître par les armes ou par la trahison de la plupart des places de la Picardie; Cambrai lui avait ouvert ses portes. L'année suivante, le 17 avril, pendant que Henri IV assiégeait la Fère, Albert d'Autriche, qui depuis deux mois avait succédé au comte de Fuentès, emportait Calais par un heu-

(1) C'est le chiffre donné par Sully (*OEconom. roy.*, livre X), et accepté par M. de Carné, *Revue des Deux-Mondes*, du 1er mars 1845.

(2) Flassan, *Histoire de la diplomatie française*, tome II, page 101.

reux coup de main (1). Ce revers, que la prise de la Fère ne compensait pas, fut suivi d'un malheur plus grand encore; Amiens, où avaient été réunis les approvisionnements et les munitions nécessaires à la campagne de 1597, tomba le 11 mars aux mains des Espagnols. Henri IV réunit par des moyens extrêmes de l'argent et une armée, et après cinq mois d'un siége obstiné, souvent inquiété par Albert d'Autriche, le 25 septembre, Amiens capitula. Hors d'état de continuer la guerre (2), Henri ne vit dans

(1) Le 6 mars, Henri IV écrivait de la Fère à Caumont de la Force que les Espagnols venaient secourir la Fère. Il était trompé par la fausse marche du cardinal d'Autriche. Le 14 avril, il connaissait son véritable but et allait en personne au secours de Calais, mais sans trop d'inquiétude; il écrivait gaîment à Caumont de la Force : « Le cardinal d'Autriche n'ayant eu le courage de nous venir voir et nous donner l'absolution comme il s'étoit vanté de faire, a pensé pour divertir ce siége et la prinse de cette place, qu'il lui en falloit attaquer une d'importance.... » Mais le 18 avril, il communique de Boulogne à M. de Sancy et au comte d'Essex « la triste nouvelle de la perte de Calais » et son « extresme desplaisir. » (*The life of Thomas Egerton*, 405).

(2) L'Assemblée des notables à Rouen (5 nov. 1596), la saisie des rentes sur l'hôtel de ville, des emprunts au clergé, des offices nouveaux créés et vendus, l'enregistrement des édits bursaux imposé par Henri IV au parlement de Paris, n'avaient produit que d'insuffisantes ressources. Le lendemain de la reddition d'Amiens, l'armée du roi se débanda (*Lettres missives*, tome IV, page 855). Les instructions qu'emportera de Maisse en Angleterre insisteront éloquemment sur cette détresse. Lui-même s'en ressentira à la fin de son ambassade (*Journal*, 159.). Ses négociations à Venise avaient déjà failli plusieurs fois se terminer faute d'argent pour y pouvoir vivre. Enfin M. de Bouillon avait

ce succès, chèrement acheté, qu'un moyen d'arriver à la paix.

Quarante années de règne et de guerre, l'avortement des plus grandes entreprises, la perte des plus vastes espérances, l'inutilité reconnue des coups les plus hardis et les moins scrupuleux, la lassitude d'un esprit toujours irrésolu et toujours contraint de prendre les décisions les plus importantes et les plus irrévocables, la perte de la santé, la certitude d'une mort prochaine, de cruelles et légitimes inquiétudes sur l'avenir de sa famille et de sa puissance, inspiraient à Philippe II des pensées pacifiques et lui donnaient le désir de voir s'apaiser avant sa fin l'agitation sanglante où s'était consumée sa vie. Des pensées bien différentes ramenaient donc l'un vers l'autre ces deux adversaires. Henri IV cherchait dans la paix le véritable commencement de son règne, un repos nécessaire à ses peuples, une liberté d'esprit et d'action nécessaire à ses desseins; Philippe II n'y cherchait que le repos de ses derniers jours et quelque espoir de sécurité pour une fille qu'il ne voulait pas laisser sans appui, en face d'un fils sans respect pour son père et sans amitié pour sa sœur. La fille de la touchante Elisabeth de France, l'infante Isabelle avait été de tout temps destinée par son père à porter une couronne, et la politique de Philippe II tendit longtemps, par des voies diverses, à la faire régner

laissé en gage à Londres pour 4000 écus un buffet qu'il avait reçu en présent de la reine et qu'il envoya dégager par son secrétaire pendant l'ambassade de de Maisse (*Journal*, 384). Nous verrons que la pauvreté du roi d'Espagne et du cardinal Albert approchait de celle du roi de France et que l'avarice d'Elisabeth n'était, dans ce siècle de grandes nécessités et de petites ressources, qu'une prudente économie.

dans la patrie de sa mère. Dès 1581, lorsque le duc d'Alençon semblait sur le point d'épouser la reine d'Angleterre, le roi d'Espagne tenta de rompre ce mariage redouté, en faisant désirer à Henri III et à Catherine de Médicis le mariage de l'infante avec le duc d'Alençon (1). Les projets de Philippe II pour la grandeur de sa fille s'élevèrent bientôt avec sa fortune et avec les discordes de la France. Aux Etats de 1593, l'ambassadeur d'Espagne proposa ouvertement de la faire reine de France. Mais en avouant que son père destinait sa main à l'archiduc Ernest (2), il révolta ce que la passion religieuse laissait subsister, dans cette assemblée, de bon sens et de sentiment national. Elle fut alors un peu promise à tous les chefs de la ligue qui pouvaient prétendre à la couronne de France (3). Cependant, lorsqu'il fut évident que la

(1) On peut voir sur cette négociation infructueuse et dans laquelle on semblait des deux côtés redouter de s'engager, plusieurs dépêches de M. de Saint-Goard, ambassadeur de France en Espagne, Egerton, 263, et Biblioth. nation., collect. Harlay, vol. V).

(2) Henri IV écrivait à de Maisse, alors à Venise, le 14 juillet 1593 : « Les Espagnols ayant esté refusés de l'élection de leur infante et de l'archiduc Ernest... ont abreuvé le duc de Guyse d'espérance d'espouser la susdite infante par l'offre qu'ils ont faicte de la lui bailler, si on les veult eslire à cette condition *in solidum*. » Ailleurs, de Maisse écrit de Venise au roi : « De Rome ont esté envoiés à l'infante d'Espagne les pourtraicts du cardinal de Lorraine, du marquis de Pont son frère, et du duc de Guyse pour sçavoir lequel elle trouvera le plus beau affin qu'il soit esleu roy et son mari celui qu'elle trouvera lo plus agréable. »

(3) Et principalement au duc de Guise, qui se vendit à Henri IV

main habile posée dès 1589, sur cette couronne, ne la laisserait pas échapper, l'infante fut de nouveau destinée à l'archiduc Ernest et dut gouverner avec lui les Pays-Bas. La mort prématurée de l'archiduc rompit ce projet qui succédait à tant d'autres; et vers la fin de l'année 1597, Philippe II, résolu enfin à marier sa fille au cardinal Albert, hâtait de toutes ses forces l'accomplissement de ce dernier dessein que les événements et que sa fin prochaine pouvaient traverser encore. Isabelle avait alors trente et un ans. Il y avait seize ans que les accidents de la politique et de la guerre nouaient et dénouaient pour elle ces alliances, où se réflétaient fidèlement les fortunes diverses de son pays.

La paix devait précéder le mariage d'Isabelle et du cardinal Albert, et, malgré les succès qui avaient signalé cette courte guerre, Philippe II ne se faisait aucune illusion sur la possibilité de réduire la France et Henri IV à une paix désavantageuse et déshonorante. Le royaume dont il n'avait pu disposer aux plus mauvais jours de la ligue et aux plus beaux moments de sa propre puissance, était hors de toute atteinte sérieuse, malgré l'épuisement des finances et le découragement des populations. On pouvait achever de ruiner la France en prolongeant la guerre, sans espérer la soumettre, et encore ne le pouvait-on qu'au prix de la ruine complète de l'Espagne. Soit calcul, soit indigence réelle, Philippe II laissait le cardinal Albert manquer d'argent et le tenait dans l'inaction après de

le 29 novembre 1594 pour 400,000 écus, une pension de 24,000 livres et le gouvernement de la Provence, où il fut très-utile au roi et entraîna par la prise de Marseille, la soumission du duc d'Epernon.

soudains efforts et de faciles succès (1). Ses troupes étaient mal payées, plus mal commandées, et tout l'engageait à compter plutôt sur les négociations que sur la guerre, pour l'affermissement définitif de son pouvoir aux Pays-Bas. Tout l'engageait aussi à presser ces négociations. La mort de Philippe II pouvait d'un seul coup terminer sa faveur et dissiper ses espérances. Il savait que la volonté d'un père mourant et la nécessité de respecter publiquement sa mémoire suffiraient à peine pour contenir la jalousie du futur roi d'Espagne et son éloignement peu déguisé pour sa sœur. Enfin la paix avec la France pouvait seule lui assurer, du côté de l'Espagne, les ressources nécessaires pour se maintenir aux Pays-Bas, et pour soutenir l'effort continuel des Provinces-Unies, qui, malgré la chute d'Anvers (2) et l'incurable docilité de la Belgique, ne désespéraient pas encore d'en chasser les

(1) La pénurie continuelle du cardinal Albert est partout rappelée, comme un fait établi pour tout le monde, dans le *Journal de l'ambassade de de Maisse en Angleterre*. Il y insiste particulièrement, pages 288 et 274, au commencement de quelques réflexions qu'il intitule : « Aucunes considérations par lesquelles le roy d'Espagne doit désirer la paix et le cardinal Albert. » Le plus clair des revenus de Philippe II était annuellement exposé aux tempêtes et aux amiraux d'Elisabeth. De Maisse écrit de Venise à Lesdiguières, le 24 octobre 1592 : « Le roi d'Espagne est sans argent et la prinse des navires des Indes de Portugal que les Anglois ont faicte importe de trois millions d'or. »

(2) M. Quinet a dernièrement rattaché à la vie de Marnix de Sainte-Aldegonde, une histoire animée de la fondation de la république hollandaise et de la rechute des provinces Wallonnes sous la domination espagnole après la rupture de la pacification de Gand.

Espagnols et d'élever jusqu'à leur liberté ces populations abattues.

Ce dessein de Philippe II, cette espérance du cardinal Albert, devaient être envisagés par le roi de France et par la reine d'Angleterre plus favorablement qu'on ne serait d'abord tenté de le croire. L'alliance des deux souverains avec les Etats des Provinces-Unies, l'objet apparent de cette ligue, et même l'intérêt apparent de leur politique semblaient les engager à poursuivre par la guerre l'entier affranchissement des Pays-Bas et l'expulsion des Espagnols. Mais ce n'étaient là que des apparences; Henri IV et Elisabeth connaissaient mieux leurs intérêts véritables; des raisons différentes, mais également sérieuses, les détournaient de désirer trop vivement ce succès décisif que leurs armes semblaient chercher. Il n'était pas de l'intérêt de la France d'avoir pour voisine une puissante république qui eût embrassé toute l'étendue de l'ancienne domination espagnole, et qui eût réuni les grandes ressources de la Belgique à la naissante prospérité de la Hollande. En revanche, une reconstruction de l'ancienne puissance espagnole aux Pays-Bas, n'était plus à craindre, et, malgré les transactions proposées sans cesse par l'Espagne aux Etats des Provinces-Unies, on pouvait dès cette époque être assuré que ni la force des armes, ni l'influence des plus libérales promesses n'étaient à redouter pour l'existence indépendante de cette jeune république, affermie par la mâle sagesse de Guillaume-d'Orange, au prix du sang le plus généreux.

Si la politique française s'accommodait mieux du voisinage du cardinal Albert et de l'infante Isabelle que de celui de Maurice de Nassau et de la Hollande, la prévoyance d'Elisabeth ne la rendait pas plus favorable à l'élévation trop rapide des Provinces-Unies; et surtout au

développement d'une puissance maritime dont ses sujets rencontraient déjà trop souvent les vaisseaux, dans une mer, où l'Angleterre ne pouvait sans péril souffrir un commencement d'égalité. Elle avait au contraire pour favoriser l'établissement durable du cardinal Albert, de fortes raisons, appuyées d'instructifs souvenirs. Elle pouvait craindre d'abord que le voisinage des Provinces-Unies et de la France ne les empêchât pas d'être alliées sincères, et elle voyait son abaissement dans cette alliance. Le cardinal devait séparer utilement ses deux rivales; il devait en outre être l'instrument de l'Angleterre; et Elisabeth laissera voir qu'elle comptait absolument sur sa docilité, volontaire ou nécessaire. Alors s'éveillaient dans l'âme de la reine et de la plupart de ses conseillers des espérances hardies, mal dissimulées. Le cardinal Albert devait être un nouveau duc de Bourgogne; une garantie, et au besoin, un instrument de l'affaiblissement de la France. Aussi verrons-nous Elisabeth traiter secrètement avec ce futur duc de Bourgogne, tout en protestant contre les négociations déclarées dont Henri IV lui soumettra loyalement les préliminaires. Et en même temps que, sans les secourir avec efficacité, elle engagera ses deux alliés à continuer la guerre, nous verrons jusqu'à quel point elle ne désespérait pas de les trahir (1).

Enfin cette paix dont Henri IV avait besoin pour relever la France, que Philippe II désirait pour mourir tranquille, que le cardinal Albert attendait pour régner, qu'Elisabeth ne devait repousser en apparence que dans l'espoir de la faire secrètement et avantageusement pour elle-même,

(1) Nous n'appuyons ici d'aucune preuve ces assertions, parce qu'elles seront suffisamment développées et justifiées dans le cours de cette étude.

trouvait dans le pape Clément VIII et dans ses agents, le légat Alexandre de Médicis et le général des cordeliers, patriarche de Constantinople, Catalagirone, d'actifs et intelligents promoteurs. Né dans l'exil, d'une illustre famille florentine, porté au pontificat le 20 janvier 1592, par l'échec inattendu de Santorio-Sanseverina et par l'accord soudain des influences les plus diverses, d'une piété régulière et consciencieuse (1), ayant le goût des réformes (2) et le désir du bien, étant parvenu à terminer l'importante et difficile affaire de l'absolution de Henri IV, Clément VIII aspirait à rétablir la paix entre les deux puissances catholiques de l'occident et ne refusait pas de la voir s'étendre jusqu'aux alliés protestants du roi de France. Il s'inquiétait des succès de l'Espagne non-seulement dans l'intérêt de sa propre indépendance, mais dans la crainte que l'ambition espagnole, réveillée par la bonne fortune, ne s'engageât plus avant dans la guerre. Il avait témoigné sans réserve à Dossat son vif déplaisir de la perte de Calais et d'Amiens, et dès cette époque le légat et le général des cordeliers s'entremirent activement pour la paix.

Clément VIII connaissait Henri IV. Il savait que malgré les accommodements auxquels le désir de terminer la guerre civile l'avait entraîné, le nouveau roi de France était déjà jaloux de son autorité et d'autant plus en garde

(1) Il se confessait tous les jours au moine Baronius. (Ranke, *Histoire de la Papauté*, traduction de Saint-Chéron, tome II).

(2) De Maisse écrivait de Venise au roi, le 4 octobre 1592 : « Il ne se parle à Rome que de réformations. Le Pape va en personne visiter les cellules des moines et les va trouver jusque dans le lit. Il les veut faire comme frères égaux et en commun, et réduire trois monastères en un ; chose qui leur sera difficile à supporter, étant accoutumés dans leurs aises et commodités. »

contre l'immixtion de l'Eglise dans ses affaires qu'il en avait mieux connu et subi l'influence. Aussi les nouveaux agents du pape ont-ils une autre allure que les impérieux représentants du Saint-Siége qu'avait acceptés la Ligue ou qu'avaient endurés les derniers des Valois. Ceux-ci étonnèrent et charmèrent Henri IV par la modestie de leurs prétentions et de leurs paroles (1). Cependant la position en ce moment désastreuse de Henri IV ne permettait pas que les propositions de ces médiateurs fussent aussi modérées que leurs discours. On ne parlait de paix que pour la France et on ne cachait pas l'espérance d'affaiblir ses alliés protestants par une défection jugée nécessaire. La reprise d'Amiens devait seule faire changer ce langage.

Ce fut seulement lorsque ce succès eût rétabli quelque équilibre entre les deux adversaires que l'Espagne fut représentée, par un agent du cardinal Albert, dans ces négociations qui jusqu'alors n'exprimaient qu'indirectement ses dispositions pacifiques. Cet agent, chargé de propositions plus honorables, était heureusement choisi pour les faire écouter. C'était le neveu de François Richardot, ami de Granvelle, son successeur à l'évêché d'Arras, lorsque Granvelle fut nommé évêque de Malines, plus tard député au concile de Trente, homme prudent, prêtre

(1) « Le légat s'est comporté si sagement et si modestement, a témoigné tant d'affection au bien de Sa Majesté et de la France, qu'elle en est à bon droit très-satisfaite. » Et plus loin : « Les sieurs légat et général des cordeliers déclarent et protestent tous les jours de ne se vouloir entremettre du gouvernement du royaume et se remettre à Sa Majesté d'en disposer ainsi qu'il lui plaira, mais quand ils fairoient autrement, ils ne gagneroient rien. » *Journal de l'ambassade de de Maisse en Angleterre*, pages 11 et 20.

humain, qui avait laissé de bons souvenirs et qui avait osé conseiller au duc d'Albe la clémence dans la justice et la modération dans le gouvernement. Jean Richardot était conseiller privé des Pays-Bas. Né à Besançon, étudiant remarqué à Padoue, il avait joint aux qualités de son oncle un goût éclairé pour les lettres qui lui mérita les éloges de Paul Manuce et l'amitié de Juste Lipse. Il fut mis en rapport avec Villeroy, et levant aussitôt le plus invincible obstacle opposé jusqu'alors aux négociations, offrit de comprendre dans la paix tous les alliés du roi de France (1). Quant aux conditions offertes à Henri IV, on alla, dès cet instant, sans doute dans l'espoir de le détacher plus vite de ses alliés, jusqu'aux plus avantageuses qu'il pût attendre de la prolongation de la guerre ou de la conclusion de la paix. On offrit de revenir à la situation qu'avait établi en 1559 le traité de Cateau-Cambrésis (2). C'était le dernier mot de l'Espagne et ce devait être aussi le dernier mot de la France.

Cependant s'il était certain que ces conditions inespérées détermineraient Henri IV à traiter, on ne pouvait s'attendre à le voir abandonner brusquement ses alliés, sans avoir tenté de les convaincre et de les amener à une paix qui, à vrai dire, était surtout de l'intérêt de la France et semblait terminer à son heure et à son profit une guerre entreprise dans l'intérêt commun. Henri IV devait prévoir les résistances de ses alliés, mais il était de sa dignité de les prévenir par des communications loyales

(1) « Et nommément la reine d'Angleterre pour mettre du tout la chrestienté en repos. » *Journal*, 14.

(2) On donna « asseurance que toutes les villes prises et choses innovées depuis Chasteau-Cambrésis, seraient remises en l'état. » *Journal*, 15.

et par de sages conseils. Des marques d'attachement et des protestations de fidélité devaient adoucir cet inévitable dissentiment, et lui ôter jusqu'à l'apparence d'une défection qui eût été dommageable à l'honneur du roi de France. Il fallait surtout que la nécessité de cette paix pour la France fût mise en pleine lumière; que les alliés fussent convaincus qu'il s'agissait moins encore de son intérêt particulier que de sa conservation et qu'elle avait le droit de l'assurer au prix de ses alliances. Il fallait enfin que l'offre de continuer la guerre, accompagnée de demandes que le roi pouvait faire et qu'il était certain de ne pas voir accueillir, vînt appuyer et légitimer sa détermination de conclure la paix. Ces ménagements, qui touchaient à l'honneur de Henri IV, lui étaient en même temps dictés par ses espérances, par le soin d'un avenir sur lequel il se croyait le droit de compter, pendant lequel il aurait besoin d'être assisté, ou du moins, cru et respecté par tout le monde. Il avait bien pu ne pas se piquer de fidélité religieuse au moment où l'intérêt religieux cessait de dominer les affaires de la France et celles de l'Europe ; mais il voyait avec raison dans sa bonne foi politique le plus honorable et le plus nécessaire instrument de ses desseins.

Bien que tout délai coûtât de grands maux à la France et ne fût pas sans danger pour une paix que l'Espagne pouvait cesser de désirer pendant que la France tardait à la conclure, Henri IV n'hésita pas à soumettre aux Etats et à la reine d'Angleterre ces commencements de négociation. C'était du côté d'Elisabeth qu'étaient ses plus vives appréhensions et, il faut le dire aussi, ses obligations les plus grandes. Il se sentait plus à l'aise en face des Etats, non-seulement parce que les idées du temps permettaient aux princes de l'Europe et même à ses royaux

alliés de ne point traiter avec cette jeune république sur le pied d'une complète égalité (1), mais encore parce qu'il avait joué jusqu'alors envers elle un tout autre rôle qu'envers la secourable Elisabeth.

Ce serait en effet s'abuser que de se représenter les rapports des deux souverains comme dominés par l'amitié personnelle, par l'estime, par l'intérêt d'une cause commune. Ces sentiments y avaient une part mais non pas la plus grande ; tout y est subordonné du côté d'Elisabeth à l'intérêt exclusif de l'Angleterre ; du côté de Henri IV, d'abord à l'intérêt de son parti, ensuite à l'intérêt de la France. Aussi fut-il un temps où il leur eût été difficile de n'être point d'accord et où l'estime sincère qu'ils ressentaient l'un pour l'autre pouvait librement se donner carrière. C'est celui où la cause de Henri de Navarre et des réformés est aussi celle de l'Angleterre, où elle se défend contre les Guise et la Ligue, où elle fait la guerre à l'Espagne aux portes de Paris, comme elle la soutient sur ses rivages. Mais le règne incontesté de Henri IV, devenu le représentant de la France et des intérêts permanents de sa politique, devait inspirer à Elisabeth d'autres pensées et ne lui permettait plus de confondre ses sentiments avec ses conseils. Alors naissent de la situation nouvelle de Henri IV et d'une politique vraiment française ces

(1) Cette opinion générale est remarquable dans les rapports des Provinces-Unies avec la maison de Valois, avec Elisabeth et même avec Henri IV. Lord Burghley l'exprimera incidemment comme une vérité reçue en disant à de Maisse « qu'en ceste affaire, ils estoient trois qui estoient intéressés, savoir le roy, la reine et les Estats, si bien les Estats n'estoient en pareille consideration que les deux autres ; et que, comme l'on disoit, c'estoit un jeu à trois personnages..... » *Journal*, 405.

questions de la possession de Calais, du remboursement des subsides, d'une rivalité d'influence aux Pays-Bas, en un mot les dissentiments naturels de la France et de l'Angleterre, augmentés des complications qu'y avaient apportées de longs services et une passagère confusion d'intérêts.

Non-seulement le roi de France, catholique, ne pouvait oublier les obligations du roi de Navarre et du chef du parti protestant, mais il les avait accrues par des obligations nouvelles, en avait ravivé le souvenir par de continuelles demandes, et en avait payé l'importance par des engagements explicites dont la rupture était impossible, dont le dénouement était délicat et dont les circonstances sont ici nécessaires à rappeler.

CHAPITRE II.

Coup d'œil sur les relations d'Élisabeth et de Henri IV depuis la déclaration de guerre à l'Espagne du 17 janvier 1595 jusqu'à l'ambassade de Hurault de Maisse, le 20 novembre 1597. — Appréhensions de Henri IV; froideur d'Élisabeth. — Mission infructueuse de Loménie en Angleterre, après la prise de Cambrai. — Mission infructueuse de Sidney en France pendant le siége de Calais.—Ambassade de Sancy et du duc de Bouillon. —Hauteur de lord Burghley et de la reine.—Délais calculés des Anglais et engagements offerts par les Français. — Siége de Boulogne et de Montreuil. — Vingt mille écus sont prêtés au roi de France. — Conclusion du traité du 26 mai 1596. — Étroite obligation de la France. — Politique des deux souverains. — Ratification du traité et adhésion des Etats. — Négociations infructueuses de Guillaume-Ancel en Allemagne. — Henri IV, assiégeant Amiens, envoie Foucquerolles à Élisabeth. — Hauteur de l'ambassadeur anglais en France. — Instruction de Foucquerolles. — Reprise d'Amiens et résolution de Henri IV en faveur de la paix.

Soit qu'il eût redouté ces engagements, qu'il en eût prévu les conséquences, et qu'il eût senti le prix de rester libre de traiter à son heure avec l'Espagne, soit qu'il eût espéré l'assistance désintéressée d'Elisabeth, Henri VI n'avait point d'abord cherché à lier l'Angleterre avec la France par un traité offensif contre Philippe II. Mais Elisabeth parut peu s'empresser de le secourir et attendre qu'une guerre inégale remît le roi de France à la discrétion de son ancienne alliée. L'événement lui donna raison. Le 9 octobre 1595 le comte de Fuentès s'empara de Cambrai; le 14 octobre, Loménie, secrétaire d'Etat de Navarre et du cabinet du roi, demandait et recevait une audience

d'Elisabeth. Il n'en eut pas d'autre et elle se passa mal. L'envoyé français se plaignit hautement de la froideur d'Elisabeth, lui imputa la perte de Cambrai, parla des inconvénients qu'aurait pour l'Angleterre l'accommodement de la France avec l'Espagne (1). Elisabeth répondit par des plaintes à ces reproches et congédia l'ambassadeur, qui resta inutilement huit jours à Londres. Le vaisseau qu'il était d'usage de mettre à la disposition des envoyés du roi revenant en France, lui fut refusé; les railleries de la Cour s'étaient ajoutées à la hauteur de la reine (2).

Mais au printemps de 1596, Sidney vint offrir ce qu'avait inutilement réclamé Loménie. C'était cependant un secours trop chèrement acheté que celui pour lequel on demandait en échange la cession de Calais. Henri IV n'en était pas encore à écouter une aussi dure proposition. Il écrivit à Elisabeth qu'il ne pouvait croire « qu'elle voulût mesurer son amitié à l'utilité qui lui en pouvait revenir; » il se plaignait d'une condition « si peu convenable à la sincérité de sa parfaite affection » et s'y refusait « en baisant, ajoutait-t-il, les belles et heureuses mains qui tenaient la clef de sa bonne ou mauvaise fortune (3). »

(1) Camden, *Annales* (Lug. Batavorum ex officina Elzeviriana, 1625). Lomenius è Gallia advolat.... impatientior Cameracum amissum reginæ imputavit, etc..., page 640. Flassan, vol. II, 104.

(2) De Maisse dit simplement de cette ambassade : « Après Cambray pris, le roi envoya le sieur de Loménie pour se plaindre à la reine du peu d'assistance. Il parla haut et fut assez mal venu. » Après avoir dit qu'on lui refusa le vaisseau et qu'un capitaine de S. M. fut compromis pour l'avoir voulu passer, il ajoute : « Ils l'appeloient icy le secrétaire de la chaire percée. » *Journal*, 293.

(3) The Life of Egerton, 406, et mss. Colbert, parchemin

Cependant Nicolas Harlay de Sancy était parti pour Londres, chargé de négocier un traité d'alliance, et le comte d'Essex était embarqué pour faire voile sur Calais que battait déjà le canon du cardinal d'Autriche. Il était trop tard pour décider qui garderait la place du roi de France ou de la reine d'Angleterre. Le 17 avril, elle appartenait à l'Espagne. Henri IV pressentit l'effet de ce malheur sur l'esprit d'Elisabeth et envoya le duc de Bouillon joindre ses efforts à ceux de Sancy (1). Elisabeth et la cour se trouvaient alors à Greenwich.

Tout en assurant à l'envoyé du roi de France qu'elle n'avait demandé que la garde de Calais, menacé par les Espagnols et mal défendu par les Français, Elisabeth ne cacha pas le déplaisir qu'elle avait ressenti de ce refus et son peu d'empressement à se lier plus étroitement avec la

n° 35. — L'éditeur d'Egerton fait remarquer que cette lettre est omise dans le *Discours de la négociation de MM. de Bouillon et de Sancy*, inséré à la suite des œuvres du président du Vair; mais elle est citée dans le *Discours* manuscrit, contenu sous le n° 27 dans le volume 35 des 500 de Colbert.

(1) De Sancy arriva à Londres le 20 avril 1596. La nouvelle de la prise de Calais y vint en même temps que lui. Il reçut aussitôt une lettre du roi, datée de Boulogne, 18 avril, 10 heures du soir, qui lui ordonnait de revenir à Douvres recevoir le duc de Bouillon et de retourner avec lui à Londres. Henri IV dit amèrement dans cette lettre : « Si au lieu d'envoier ici le sieur de Sidney, l'on eust permis à mon cousin, le comte d'Essex, d'amener le secours, je crois qu'il n'en fust pas ainsy advenu. » (Egerton, 406.) — Camden, qui se tait sur la négociation de Sidney, dit qu'on entendait de Greenwich la cannonade de Calais. (Camden, page 666.) La citadelle ne fut prise que le mardi 23 avril à midi. *Discours sur la négociation*, etc.. .. Les 500 de Colbert, 35.

France. Lord Burghley fut plus explicite encore dans la conversation qu'il eut avec Sancy, le 23 avril. Il lui fit durement entendre que la conversion du roi avait changé la situation respective des deux états, qu'il n'y avait plus entre eux d'autres intérêts communs que ceux qui résultaient de leur voisinage; puis, venant à la perte de Calais, il s'étendit, avec une complaisance volontaire, sur l'habileté des Espagnols, sur le secret et le bonheur de leur entreprise. En un mot rien n'est négligé, ni dans ces premières audiences, ni dans celles qui vont suivre, pour décourager les ambassadeurs français et pour les faire venir d'eux-mêmes à ces engagements formels, que nous verrons plus tard Henri IV et de Maisse dénouer avec tant de peine et de lenteur.

Après une audience où Elisabeth leur dit « qu'elle ne savoit qu'espérer d'un traité, vu qu'on n'avoit tenu aucune promesse », les ambassadeurs furent introduits le 7 mai devant le conseil de la reine. Lord Burghley insista sur l'inutilité d'un traité d'alliance. La reine ne faisait-elle pas la guerre à l'Espagne? Pouvait-elle faire davantage et d'ailleurs en quoi Henri IV pouvait-il venir en aide à Elisabeth? La reine était à bout de sacrifices. Sancy essayait d'établir que l'intérêt des deux souverains était égal dans cette alliance, que l'Angleterre était toujours menacée d'une invasion espagnole, et qu'en cette extrémité le roi aiderait la reine d'hommes et de vaisseaux ». Burghley dit en anglais à ses voisins : « qu'on leur vouloit vendre la peau de l'ours, » et n'eut pas de peine à embarrasser Sancy sur la possibilité de cette future assistance. Aussi, l'ambassadeur n'eut-il plus qu'à se lever en disant : « Si vous ne pouvez nous secourir, vous nous ferez grand plaisir de nous le faire entendre de bonne heure. » C'était le véritable moyen de conduire les anglais à ce

traité qu'ils étaient au fond aussi désireux de conclure qu'ils se montraient dédaigneux d'en parler. L'attitude de Sancy amena donc une ouverture aux négociations et l'on prit pour point de départ le traité conclu en 1571 entre Elisabeth et Charles IX (1).

Cependant à la séance du 9, il sembla de nouveau qu'il n'y eût rien de fait. Lord Burghley, après avoir dit que la reine était bien affligée de ne pouvoir rien faire, demanda encore quelle utilité lui reviendrait d'une telle alliance. Mieux inspirés que le premier jour, les Français firent entrevoir dans la campagne du cardinal Albert sur les côtes voisines de l'Angleterre un dessein bien arrêté d'établir l'Espagne en face de ses rivages; puis, allant droit au but, ils pressèrent le conseil de déclarer où la reine voulait en venir et ce qu'il fallait lui offrir pour conclure. « C'est à ceux qui demandent qu'il convient d'offrir des sûretés, » dit Burghley. Sancy parla d'ôtages et on lui répondit qu'il était déjà venu des ôtages français en Angleterre et qu'ils s'étaient enfuis. Il n'y avait plus, comme la première fois, qu'à se lever en demandant congé. C'est ce que firent les ambassadeurs, et aussitôt « tirant un papier de son sein, » lord Burghley, rappela qu'à l'époque du traité, avec le roi Charles, la reine était riche, qu'elle était maintenant gênée par les avances faites au roi, et finit en offrant un secours de trois mille hommes à condition : 1° que le roi enverrait avant leur départ l'argent qu'aurait coûté leur levée et un mois de leur solde ; 2° que la reine pourrait les rappeler s'ils lui devenaient nécessaires. Le duc de Bouillon répondit à ces absurdes propositions « que si le roy avoit de l'argent, il

(1) On trouve ce traité dans les 500 de Colbert, 25e pièce du vol. 35, sous le titre de *Ligue d'Angleterre*.

ne manqueroit pas d'hommes, » et Sancy ajouta qu'un tel marché était moins digne d'alliés « que de mercenaires. » Les ambassadeurs s'étant retirés écrivirent à Elisabeth pour lui demander des offres plus sérieuses ou leur audience de congé.

La séance du 11 mai s'ouvrit par la lecture de nouveaux articles encore inacceptables. Les trois mille hommes, toujours payés par le roi, ne devaient s'embarquer qu'après la pacification de l'Irlande et le retour du comte d'Essex, parti pour sa campagne annuelle contre les colonies espagnoles. Quatre ôtages devaient répondre du paiement de ces troupes, qui ne pouvaient être employées que dans la Normandie, la Picardie, le Boulonois, l'Artois et le Hainaut. Après de nouveaux refus des ambassadeurs, lord Burghley laissa enfin entrevoir le véritable objet de ces lenteurs et la dernière condition de tout arrangement en disant « que la reine estoit *menacée* d'une paix du roy avec le roy d'Espagne, et qu'elle montreroit peu de prudence si elle donnoit moyen au roy de France de s'accorder avec l'Espagne plus avantageusement à ses desseins à l'aide des forces anglaises ». Sancy se hâta d'offrir la parole du roi de ne jamais traiter sans l'Angleterre. « Ce n'est qu'une parole », dit Burghley. — « Une parole de prince, répondit Sancy et le roi est jaloux de son honneur. » On touchait au nœud de la négociation et Burghley, priant Sancy de lui donner par écrit cette offre d'engagement, ajouta « que la reine prendroit plutôt la peine de *lire et de relire* cette proposition que la patience d'en ouïr parler ».

Cependant les ambassadeurs recevaient de France, d'alarmantes nouvelles. Ardres était assiégé, Boulogne et Montreuil, menacés par les troupes espagnoles. Le dimanche 12 mai, Sancy s'approchant d'Elisabeth, pendant sa promenade dans le parc de Greenwich, la conjura de

secourir Boulogne et Montreuil et d'envoyer vingt-cinq mille écus en France en attendant la conclusion du traité. Sans rien refuser, sans rien promettre, la reine lui répondit « qu'on avoit tant tiré du puits qu'il estoit tary. » Le lendemain Sancy renouvela par une lettre cette pressante prière, et, communiquant à la reine la bonne nouvelle de la reddition de La Fère, espéra la décider à se joindre aux armes plus heureuses du roi de France. La conférence de ce jour entre le conseil et les ambassadeurs fut pourtant aussi infructueuse que la précédente. Mais après cette séance, à laquelle le duc de Bouillon malade n'avait pu assister, la reine vint à cheval rendre visite aux Français, se montra bienveillante et les assura « qu'ils partiroient contents ».

Le 15, le conseil se réunit et leur offrit vingt-mille écus, sous la garantie du duc de Bouillon, pour la défense de Boulogne et de Montreuil. Les ambassadeurs acceptèrent sans se montrer fort satisfaits ; et persuadés qu'il fallait mettre un terme à ce mélange calculé de refus et de promesses, ils envoyèrent immédiatement huit mille écus à Boulogne et firent ostensiblement leurs préparatifs de départ (1). On n'avait garde de les laisser partir. Le secrétaire Cecil vint les voir et « de propos en propos, » leur dit que la reine les verrait volontiers le lendemain.

Elle leur demanda brusquement « s'ils partoient sans faire la ligue. » Sancy lui dit avec liberté qu'à leur retour en France on les blamerait de ne rapporter d'Angleterre que des paroles, « vous savez, nous dira-t-on, qu'il y a trois ans que la reine d'Angleterre ne nous donne autre chose. » On leur répondit enfin que le traité se ferait à

(1) On troussa les bagages, on donna le vin, etc.... *Discours sur la négociation*, etc....

Londres et ils prirent congé d'Elisabeth. De nouvelles difficultés les attendaient à Londres. Leur projet d'alliance fut discuté en détail et souvent remanié, tantôt de leur plein gré, tantôt à leur insu, dans la copie altérée des articles qui avaient paru la veille arrêtés d'un commun accord. Lord Burghley ne voulait pas que les états fussent comptés parmi les princes qu'on devait inviter à se joindre à la ligue. « Il ne vouloit pas, dit du Vair, les reconnaître en ce rang ni permettre qu'ils traitassent à part estant sous la protection de la royne. » Il voulait encore étendre l'interdiction de toute trève entre le roi de France et ses ennemis, jusqu'à cette trève de Bretagne, qui, subsistant entre le roi et le duc de Mercœur, permettait au royaume de défendre plus librement ses frontières de l'est. Disant enfin « que puisqu'il falloit traiter avec le roy il estoit raisonnable qu'ils eussent soing de leurs amis, » lord Burghley prétendait établir dans un dernier article « que le roy, à la réquisition de la royne d'Angleterre, accorderoit l'exercice de la religion réformée tel que l'avoient permis les édits les plus amples du roy et de ses prédécesseurs. » Ce n'était plus avec Henri de Navarre que traitait le conseil de la reine, mais avec le roi de France ; et ses ambassadeurs répondirent, comme eussent fait ceux des Valois : « que le roy ne trouveroit pas bon qu'un autre que luy voulust se rendre protecteur de ses sujets. » Ils eurent aussi recours à cet argument, toujours employé et toujours irréfutable en pareille matière : que semblerait-il à la reine d'une intervention du roi de France en faveur de ses sujets catholiques ?

Nous ne dirons point par quels efforts de part et d'autre furent débattues et enfin levées ces dernières difficultés. Un voyage de du Vair à Greenwich fut nécessaire, et lorsque le traité lui-même fut hors de tout débat, le

préambule et le rang des parties contractantes donnèrent lieu à des prétentions nouvelles et à de justes résistances. Mais du Vair était dans une situation désavantageuse pour exiger que « la prééminence des royaumes fût gardée, » et soutenir « qu'on ne l'avait jamais contestée à la France » lorsqu'il lui fallait en même temps demander, avec moins de dignité et plus d'instances, que les frais de la levée et du passage des troupes, exagérés dans le tarif annexé au traité, fussent ramenés à une plus juste mesure. On lui répondit sèchement « qu'il prist ou laissast le tout. » Sur les cinq heures du même jour, 26 mai 1596, sir Edmund rapporta le traité à Londres, où il fut définitivement signé et scellé (1).

Quatre mille Anglais étaient mis, six mois par an, cette année et les années suivantes, au service du roi de France (2). La reine avançait les frais de ce secours, et ces avances étaient remboursables par le roi, six mois après le débarquement des troupes, d'après le tableau annexé au traité (3). Les Etats de Hollande et les princes

(1) Ce traité est cité en français et incomplètement dans Flassan, vol. II-110; en latin, abrégé mais exact dans Camden, page 677, et le texte original en est complètement reproduit dans les 500 de Colbert, vol. 35, à la suite du *Discours sur la négociation*, etc...

(2) Un article additionnel réduisit ce nombre à deux mille hommes, servant seulement à Boulogne et à Montreuil, à moins que le roi n'allât lui-même en Picardie. (Flassan et Camden, loc. cit.).

(3) Stipendia et solutiones iisdem militibus fient per officiarios et de denariis præfatæ Dominæ reginæ, singulis mensibus, pro quo stipendio et solutionibus a serenissima Domina regina faciendis, idem rex christianissimus tenebitur satisfacere eidem reginæ inter sex menses postquam dicti milites applicabunt in

d'Allemagne devaient être invités à entrer dans l'alliance (1). La reine et le roi ne pouvaient conclure séparément ni paix ni trève avec le roi d'Espagne ou ses lieutenants, et si les événements de la guerre amenaient quelque trève particulière avec un officier espagnol, elle ne pouvait durer plus de deux mois sans l'assentiment des deux alliés (2). Le cas peu probable où le roi de

Galliam ; ac pro securitate ejusdem solutionis idem rex christianissimus tradet præfatæ Dominæ reginæ, tempore quo præfati quatuor mille pedites in Galliam applicabunt, quatuor obsides viros idoneos, respectu nobilitatis et bonorum dictorum obsidum. — On trouve le tarif détaillé de ces avances, évaluées en monnaie française et anglaise, dans Egerton, 403, et coll. Béthune, n° 9567.

(1) Dans un court commentaire de ce traité, intitulé : *Négociation en Angleterre en* 1596 (Egerton, 406, et coll. Dupuy, 661), du Vair fait de cette condition d'abord une exigence des Anglais, puis un piége tendu par lui aux conseillers «p our les attrapper. » C'était, selon lui, une condition dirimante du traité et en se réservant mentalement de ne la point remplir, on annulait pour l'avenir le dur engagement de ne pas traiter avec l'Espagne. « Et néantmoins, ces bonnes gens ne laissèrent pas de donner de l'argent et le secours qu'on vouloit d'eux ; si bien que dès qu'on fut en France, on commença à découvrir le pot aux roses et à les gausser entre les députés. » Il juge lui-même de cette condition plus sagement et plus honorablement dans son *Advis sur le faict de la présente négociation*, auquel nous aurons occasion de revenir.

(2) Nec præfatus rex nec regina poterit tractare de aliqua pace vel induciis cum rege Hispaniarum vel ejus locum tenentibus, seu capitanis, sine consensu alterius, qui significabitur literis signatis propria manu dicti regis et reginæ.. — Suivent la disposition concernant les trèves particulières, et l'autorisation

France aurait à secourir Elisabeth dans son royaume, était prévu, et les conditions de ce secours éventuel étaient semblables à celles du secours accordé. Enfin le protectorat protestant, auquel lord Burghley n'avait pu sérieusement prétendre, avait cependant laissé quelque trace dans un dernier article qui assurait à perpétuité aux sujets de la reine d'Angleterre, se trouvant en France, leur liberté religieuse et la complète réparation des dommages que pourrait leur attirer leur foi (1).

Ainsi avait été conclue, après plus d'un mois de débats, cette alliance justement désirée par Elisabeth et volontairement retardée par Henri IV, qui, en échange d'un secours devenu indispensable et dont la reprise d'Amiens attesta plus tard l'utilité, imposait au roi de France l'obligation onéreuse de ne point terminer sans le consentement de l'Angleterre, une guerre toujours inégale dont ses peuples supportaient le poids et désiraient ardemment la fin (2). Mais le secours accordé par Elisabeth n'était point

pour le roi de maintenir la trève de Bretagne, à charge de faire ses efforts pour y faire comprendre la reine d'Angleterre.

(1) Rex christianissimus non permittet neque ejus successores permittent quemque Angliæ reginæ subjectum ob religionem nunc in Anglia approbatam, per inquisitores, aut ullo alio modo vexari vel in corpore, vel in bonis; sed si quis ullâ unquam auctoritate illud conabitur facere, dictus rex prohibebit auctoritate regia et impediet quominus id fiat, et damnum factum in integrum restitui curabit.

(2) Dans son *Advis sur le faict de la présente négotiation*, Du Vair sent le besoin de justifier les conditions peu avantageuses du traité, et surtout « cette obligation de continuer la guerre, quand les peuples de France soupiroient après la paix. » « Mais le cœur était fort accru aux Espagnols par les succès de

la limite des espérances de Henri IV, ni même des engagements de la reine, qui en promettait l'accroissement après la pacification de l'Irlande et le retour du comte d'Essex. Il comptait sur l'entrée des Etats dans cette alliance, et espérait l'adhésion de l'Allemagne. Il savait enfin que ce public engagement de l'Angleterre enlevait au roi d'Espagne tout espoir de l'accabler complètement, et ne pouvait manquer de l'incliner à cette paix, qui ne cessait pas d'être le but constant et prochain de sa politique. Sans être en effet disposé, comme quelques-uns de ses conseillers, à manquer ouvertement de foi envers l'Angleterre , il comptait ne pas être en peine de bonnes raisons pour dégager honnêtement sa parole ; et lord Burghley n'était pas très-éloigné de la vérité, en témoignant la crainte « qu'on ne donnât au roy de France moyen de faire accord avec l'Espagne, plus avantageusement à ses desseins à l'aide des forces de l'Angleterre. »

Cependant on ne peut accuser d'inhabilité dans cette circonstance, ni la reine, ni son prudent conseiller, vieillis tous deux dans les plus grandes affaires de ce siècle. Ils étaient ouvertement menacés de voir la paix se conclure entre la France et l'Espagne, sans que leurs intérêts y

Dourlens et Cambray, et celui des François fort ravallé. » C'est un avantage que d'avoir « fait consentir que les Estats, qui sont sous la protection de la reine, traitent avec la France. » Enfin il ne cache pas qu'on traitera néanmoins avec l'Espagne. « Il ne s'est jamais faict ligue qui ait empêché les confédérés, quelques clauses qu'il y ait écrit, de pourvoir à leur salut quand la nécessité les y a conviés ; n'estant les confédérations faictes pour ruyner ains pour sauver les Estats qui y entrent, et nul prince estimé pouvoir légitimement obliger son Estat à sa ruine. » Les 500 de Colbert, 35.

fussent légitimement représentés. « Ou vos secours pour nous défendre, ou la paix pour nous sauver (1), » écrivait Sancy à Elisabeth, pendant les longueurs irritantes et calculées, qui l'obligeaient à dire toute sa pensée et à livrer plus d'une fois son dernier mot. Ce n'était pas une vaine menace. Si Calais était pris, Amiens ne l'était pas encore, et des propositions acceptables pouvaient être faites à la France, tout à fait libre d'accueillir les plus contraires aux intérêts anglais. Le traité du 26 mai créait aux deux souverains une situation nouvelle; et l'Angleterre recevait un avantage certain, en échange de quelques troupes qu'il n'était pas indifférent de pouvoir rappeler (2), de quelques avances dont il n'était pas inutile de pouvoir à son heure presser le remboursement. Ce n'était pas qu'Elisabeth attachât une importance exagérée au nouvel engagement du roi de France, et fût entretenue par une telle promesse dans une sécurité peu digne de sa longue expérience. Elle n'espérait pas empêcher des négociations de s'ouvrir entre la France et l'Espagne, et, lorsque de Maisse lui en apportera la nouvelle, sa surprise ne sera qu'apparente; mais elle avait désormais le droit d'en être avertie et le comptait avec raison pour quelque chose. Elle n'espérait pas même pouvoir empêcher la paix de se conclure entre son allié et son adversaire, mais elle

(1) *Proposition faicte à la Royne par les sieurs de Sancy et de Bouillon*, à la suite du *Discours sur la négotiation*, etc... 500 de Colbert, 35.

(2) Finitis sex menisbus, *licebit* iisdem militibus redire in Angliam, *nisi* aliud mandatum habuerint a præfata Domina regina. — Nous verrons plus tard comment on se servit de cette clause pour engager de Maisse à des instances auxquelles il eut jusqu'au bout l'habileté et la dignité de se refuser.

avait acquis le droit incontesté et nullement méprisable, d'y intervenir, de la retarder et de s'en plaindre.

Le 26 août la reine s'engagea par serment, dans la chapelle de Greenwich, en présence du duc de Bouillon et de l'évêque de Chester qui lui présentait l'Evangile, à observer fidèlement le traité. Le comte de Salisbury partit pour la France et reçut, le 19 octobre, dans l'église de Rouen, le serment de Henri IV. Peu de temps après, Thomas Basqueville débarqua en Picardie avec deux mille Anglais.

Cependant, après avoir reçu le serment d'Elisabeth, le duc de Bouillon passa de Londres à La Haye, où, secondé par Buzanval, ambassadeur du roi auprès des Etats, et par Williams Gilpin, envoyé d'Elisabeth, il décida la Hollande à entrer dans la ligue; le 31 octobre 1596, Aarsens signa, au nom des Etats-Généraux, le traité conclu entre la France et l'Angleterre.

En même temps, Guillaume Ancel parcourait l'Allemagne, s'efforçant d'obtenir l'adhésion des princes protestants à l'alliance, réclamant d'eux des engagements et des subsides. Mais la conversion de Henri IV y avait alarmé les intérêts et refroidi les cœurs. Le landgrave de Hesse, qui avait conservé avec le roi de France des relations amicales, entretenues par une active correspondance, fut lui-même détourné de l'assister et de s'adjoindre à la ligue, par l'exemple de l'électeur palatin, du marquis d'Anspach, du marquis de Brandebourg et des autres princes protestants. Le 20 mars 1597, il fit à Guillaume Ancel une réponse négative, appuyée de fortes raisons et adoucie par les assurances les plus affectueuses (1). Ancel insista faiblement auprès du Danemarck, et ne rapporta

(1) *Correspondance inédite de Henri IV avec Maurice-le-Savant, landgrave de Hesse*, par M. de Rommel, page 16.

que des refus et des excuses des cours allemandes, où un envoyé de Philippe II, François Mendoza, avait activement contrarié ses négociations.

Ce même mois de mars qui voyait le prince allemand le plus attaché à Henri IV lui dénier toute assistance, avait vu le plus grand revers qui eût encore atteint dans cette guerre le roi et la France, la prise d'Amiens. Déjà, l'année précédente Henri IV avait jugé la ville insuffisamment gardée par les habitants, et avait envoyé six compagnies suisses y tenir garnison (1). Mais Amiens, au nom de ses priviléges, et à l'instigation de quelques agents de l'Espagne, avait refusé de les recevoir. Elle restait ainsi exposée à un coup de main qui ne se fit pas attendre. Hernando Tellès (2) détacha quinze cents ou deux mille hommes des garnisons de Calais, de Dourlens, d'Ardres, et le 11 mars, s'empara par surprise de la ville, dont une charrette, renversée à dessein, empêcha de fermer à temps la porte (3).

Le lendemain matin la nouvelle de ce malheur arrivait

(1) Dans l'*Instruction au sieur de Foucquerolles allant en Angleterre* (Egerton, 407, et collect. Béthune, n° 8963, qui nous fournit ces détails, on lit « six compagnies de Suisses *bien payés.* » Le reste de l'instruction, à laquelle nous aurons occasion de revenir, nous fera comprendre pourquoi le roi insiste sur cette circonstance.

(2) Camden dit : « Ductore Ferdinando Teglio nano spectatæ fortitudinis, » page 697.

(3) C'est Camden qui mentionne cette circonstance. L'*Instruction*, qui tend à tout atténuer, y fait sans doute allusion, en disant : « Et l'on ne remarque point qu'ils aient eu aucune intelligence avec les habitants, *sinon avec trois ou quatre bélistres* qui estoient ordinairement avec eux, et entrèrent déguisés en ladite ville, au desceu desdits habitants. »

à Paris, et le roi partait immédiatement pour Amiens, agité des plus vives inquiétudes. Il avait perdu à cette surprise un parc d'artillerie, des munitions amassées depuis deux ans, et par-dessus tout, comme il le dit lui-même, ce qui était alors « estimé le boulevard de la France (1). » Il tenta aussitôt un coup de main sur Arras « pour faire connoistre, écrivit-il, que la perte d'Amiens ne lui avoit pas abattu le courage (2). » Il fut repoussé, revint camper à deux lieues d'Amiens, et envoya de nouveau demander des secours et de l'argent à Elisabeth.

Déjà, et avant que la perte d'Amiens eût rendu ces secours plus nécessaires encore, Réaux était venu prier la reine d'accroître le nombre de ses troupes qui servaient en France, et avait employé, pour l'y contraindre, la menace ordinaire de traiter avec l'Espagne. L'ambassadeur d'Elisabeth en France, Antoine Mildmay, avait été chargé de se plaindre de cette insinuation menaçante, et l'avait fait avec une liberté si hautaine que les obligations du roi envers l'Angleterre avaient à peine pu le contraindre à la supporter (3). Cependant Réaux était revenu en France (4), et le 2 avril, Foucquerolles partit du camp du

(1) *Instruction au sieur de Foucquerolles*, etc....

(2) *Instruction au sieur de Foucquerolles*, etc....

(3) Et hæc quidem Antonius Mildmaius legatus ordinarius vehementius *nec citra offensam* cum rege expostulavit; vir apertus et vere Anglus... Camden, page 697.

(4) Pour se marier « et se donner quelque temps pour jouir de son ménage » dit l'*Instruction* de Foucquerolles. Camden ne nomme pas ce dernier; non-seulement il attribue l'ensemble de cette négociation à Réaux, mais il fait entendre qu'elle est interrompue par la prise d'Amiens avant d'avoir abouti. —Verum dum hæc agitantur Ambianum post difficilem obsidionem feliciter recepit,... page 698.

roi, chargé d'effacer le dissentiment récent des deux souverains et d'arracher à la reine le salut d'Amiens.

Rien n'éclairait mieux que l'instruction donnée à Foucquerolles, qui précède seulement de quelques mois, celle qu'emportera Hurault de Maisse, la situation désavantageuse de Henri IV, sans cesse réduit à réclamer l'assistance intéressée d'Elisabeth, amené sans cesse à faire entendre que la France préfèrerait son salut au maintien de ses engagements les plus récents et les plus formels. Foucquerolles devait avant tout se montrer plus qu'accommodant sur l'inconvénance de Mildmay, qu'avait hautement approuvé et soutenu la reine (1).

(1) « Il dira que Sa Majesté ne luy veult faire ramentevoir par luy ce qui s'est passé entre elle et le sieur de Mildmai, son ambassadeur ; car, puisqu'elle le tient pour son serviteur particulier, qui ne reconnoist que ses commandements, comme elle a dict au sieur de la Fontaine qui en a adverti Sa Majesté, elle est contente de s'accommoder à son désir et avoir pour agréable sa résidence et continuer à négocier avec lui comme elle faisoit auparavant. Sadicte Majesté désire seulement que ladicte Dame croye qu'elle n'a esté meue en ce qui s'est passé, que de la seulle jalousie, qu'elle a très grande, de la conservation de son amitié, laquelle luy a toujours esté et sera, tant qu'elle vivra, plus chère et pretieuse que nul autre trésor qu'elle puisse acquérir..... » « Or, puisque ladicte Dame veut que ledict sieur de Mildmai continue à faire sa charge, Sa Majesté s'y accommodera; mais ledict sieur de Foucquerolles la priera, de sa part, de deux choses : l'une de n'avoir opinion qu'elle se soit plainte de luy, à l'occasion de personne ni pour autre considération que pour avoir crainte qu'elle luy fist perdre son amitié; et l'autre qu'elle commande audict Mildmai de prendre, cy-après, en meilleure part, la franchise de sa procédure, à laquelle Sa Majesté est tellement accoustumée, principallement envers les serviteurs de

Après quelques représentations modérées, dont Foucquerolles doit « se démesler le plus doucement qu'il pourra, » vient une longue justification de cette perte d'Amiens, que le roi ne veut pas laisser imputer à son incurie, tout en montrant le sérieux dommage qu'elle apporte à ses affaires, « préjudice plus grand, dit-il avec raison, que l'on ne le peult comprendre de loing. »

Ce malheur n'a pas seulement enhardi les Espagnols; il a, dit le roi, « altéré et refroidi les esprits de plusieurs et réveillé les espérances des factieux; » car de même que, « il n'y a rien, après la vertu du prince, qui fortifie et asseure plus son authorité que la prospérité de ses affaires, il n'y a rien aussy qui l'esbranle davantage que quand il y arrive quelque malheur, bien qu'il en soit innocent. »

Quant à faire face à ces nouveaux périls avec ses propres ressources, le roi ne l'espère pas. Ce n'est point, comme on le dit à Elisabeth, que son argent soit dissipé en plaisirs, « et ils s'abusent ceux qui pensent que Sa Majesté consomme beaucoup d'argent en des dépenses superflues (1).» Il ne sacrifie point son royaume à ses divertissements, puisqu'il expose pour lui « sa vie et sa personne si librement; » mais il est, en vérité, trop faible pour résister à l'Espagne, puisque l'Allemagne n'a rien fait pour lui, et que l'Angleterre n'a point fait assez.

C'est donc à Elisabeth « qui l'a aidé à conserver sa couronne » qu'il appartient de ne pas laisser perdre le fruit de ses sacrifices en même temps que la cause du roi de

ladicte reine, qu'elle ne la peult; ny veult changer, et pense que, si elle en faisoit autrement, ladicte Dame s'en offenseroit. »

(1) « Car le bruict en est plus grand que les effects, estant certain qu'elle n'a faict dépenses qu'en bastiments. »

France (1). Si cependant Elisabeth doit le secourir dans l'intérêt du recouvrement de ses avances, il n'en faut pas conclure que ce remboursement soit dès à présent possible. Loin delà, les 20,000 écus prêtés au mois de mai de l'année dernière et remboursables quatre mois après, ne peuvent être encore rendus à la reine ; encore moins les avances, annexées au traité du 26 mai 1596 et exigibles le 6 ou 8 mai 1597 (2). En conséquence, non-seulement Foucquerolles « priera la reine de différer la poursuite de ce remboursement, » mais il demandera deux mille hommes de plus (3), avec de l'artillerie et des munitions.

Le roi comprit que de telles demandes devaient être

(1) « Laisser perdre ce qu'elle a employé en sa faveur, comme elle feroit, si, par faute d'assistance, Sa Majesté faisoit naufrage. »

(2) « Six mois après le débarquement des troupes, lesquelles expireront le sixième ou huitième du prochain. » Ce passage de l'*Instruction* de Foucquerolles, qui est du 2 avril 1597, nous donne une date précise pour le débarquement de Thomas Basqueville et de ses deux mille hommes. On peut le fixer au 6 ou 8 novembre 1596.

(3) « Partant, ledict sieur de Foucquerolles priera ladicte Dame de différer la poursuitte dudict remboursement et ne laisser pour cela, non seullement de continuer à Sa Majesté le secours desdicts deux mil hommes sous la conduitte de ceux qui en ont eu la charge, mais aussy y en *adjouster encore deux autres mil,* comme elle lui en a donné espérance par ledict traité, pour lui ayder à recouvrer sa perte. Il la priera aussy de la secourir de... pièces de canon et de pouldres et balles pour tirer... mil coups, d'autant qu'elle en est à présent si despourveue en ce Royaulme, qu'elle n'a moien d'en recouvrer de longtemps. » *Instruction*, etc...

accompagnées d'une offre capable de les faire écouter. Calais ne lui était pas moins cher depuis qu'il était aux mains des Espagnols, mais décider la reine à occuper l'ennemi de ce côté, au risque de lui laisser la garde de sa conquête comme un gage de ses créances, parut au roi une mesure nécessaire, bien qu'il ne cessât pas d'y voir une des plus fâcheuses extrémités auxquelles pût le réduire la fortune. Il autorisait donc Foucquerolles à offrir Calais pour gage des créances d'Elisabeth, si cette offre devenait inévitable (1).

Et en livrant ainsi Calais, à condition qu'on le prenne et qu'on s'engage à le rendre, l'envoyé français devait ajouter « ingénument, dit l'instruction de Foucquerolles, que Sadicte Majesté s'est laissée aller à ce parti pour recouvrer plus facilement ladicte ville d'Amiens. » En re-

(1) « Et d'autant que Sadicte Majesté a reconnu par les déportements de ladicte Dame, qu'elle auroit désiré l'avoir, soit par engagement, soit autrement ; si ledict sieur de Foucquerolles reconnoist qu'elle persiste toujours en ce désir, *qu'il n'y ait point de moyen de l'en divertir, ny de tirer de secours d'elle qu'en la contentant sur ce poinct* et qu'elle l'en recherche, il luy dira : que Sa Majesté est maintenant *contraincte* de convenir avec elle du deslaissement de ladicte ville de Calais, à condition toutesfois qu'elle la gardera comme appartenante à la couronne de France, et pour gaige de certaine somme, qui sera spécifiée et arrestée, tant sur les deniers qu'elle a jà avancés à Sa Majesté, qu'autres qu'elle luy pourra faire, jusques à l'entier remboursement d'icelle, qui s'en fera à tels termes qui seront accordés ; qu'elle réintégrera et maintiendra aussy les habitants d'icelle ville, qui ont été chassés et spoliés de leurs maisons et possessions par les Espagnols... etc... »

vanche, si la reine refuse « d'assister Sa Majesté desdits quatre mil hommes *soudoyés* (1) sans demander pour six mois le remboursement susdict desdicts vingt mil escus et des paiements qu'elle a advancés auxdicts deux mil hommes, il est *du tout impossible* à Sa Majesté non-seulement de résister à l'ennemi, mais d'empescher qu'elle ne soit *forcée* par ses subjects et principaux serviteurs de traicter avec l'ennemy pour arrester le cours de ses armes par quelque accord de paix ou suspension, dont il y a longtemps qu'elle est recherchée et sollicitée par l'entremise du pape; à quoy elle luy dira qu'elle a toujours refusé d'entendre, comme elle proteste encore qu'elle n'a volonté de faire, considérant et appréhendant la suitte et conséquence d'un tel accord fait en adversité et par nécessité; joinct qu'elle est très-bien advertie que le Pape et les Espagnols *ne consentiront jamais que ladicte Royne y soit comprinse;* de sorte qu'elle sera *contraincte de traiter à part* ce qu'elle ne désire aucunement faire. Nul n'est obligé à l'impossible; mais plutôt de procurer et embrasser son salut et celuy des peuples que Dieu a commis

(1) Le roi fait sans doute entrer dans ce chiffre les deux mille hommes déjà à son service. Cependant de Maisse dit (*Journal*, 293) : « Lors de la prise d'Amiens, le roi envoia vers la reine le sieur de Foucquerolles pour lui demander secours et pour avoir quatre mille hommes, mais la reine n'en envoia que deux mille. » L'*Instruction* de Foucquerolles après avoir parlé d'un accroissement de deux mille hommes pour le secours déjà en France, passe à l'offre de Calais et dit ensuite « quatre mil hommes soudoyés. » On peut croire que l'envoyé avait quelque latitude sur ce point et pouvait élever ou limiter sa demande selon l'effet que l'offre de Calais produirait sur la reine.

sous sa domination, par préférence *à toute autre considération:* et quand nous sommes forcés, nous nous attachons à l'unicque remède qui nous reste, comme sera à Sa Majesté celuy dudict accord, si le secours de ladicte Royne luy manque *ou luy est tardé.* »

« Au moyen de quoy ledict sieur de Foucquerolles a charge exprès de Sadicte Majesté de demander et poursuivre ledict secours avec la plus vive instance qu'il pourra; et sur tout qu'il ne soit retardé et mis en longueur par les raisons susdictes; sinon, dès [qu'il en sera esconduit, de prier ladicte dame de trouver bon que Sa Majesté, *cédant à ceste loy très-rigoureuse de la nécessité publicque* embrasse les moyens qui lui resteront de sauver son Estat; la priant de croire qu'elle fera ce qu'elle pourra pour l'y faire comprendre; et là où Sa Majesté ne pourroit l'obtenir, *la mesme nécessité qui le contraindra de suivre ce conseil, lui servira d'excuse en son endroict.* Or. comme il est en la puissance de ladicte dame d'empêcher *ceste violence*, voire de *proffiter* du secours que Sa Majesté demande, aux conditions susdites; si elle en perd l'occasion, sur la recherche que Sa Majesté en faict et les conditions qu'elle luy offre, elle en sera *excusée envers Dieu et le monde* de ce qui s'ensuivra, comme luy remontrera ledict sieur de Fouquerolles. »

Telle est cette énergique instruction (1), où le traité du

(1) Le reste de l'*Instruction* est rempli par des détails secondaires mais intéressants encore. Foucquerolles doit prier la reine d'envoyer chercher ses soldats malades « en grand nombre » et de les remplacer par des hommes valides; d'élever les appointements des officiers et soldats, vu la cherté des

26 mai, à demi déchiré, est ouvertement déclaré insuffisant du côté des secours qu'il assure au roi de France, et impuissant du côté des obligations qu'il lui impose. L'alternative d'un singulier élargissement de la première partie de ce traité ou de la complète éradiation de la seconde, y est établie avec une vigueur où l'on sent l'inspiration d'un pressant danger et d'une nécessité imminente. Mais, cette fois encore, comme du temps du duc de Bouillon et de Sancy, cette alternative est sincèrement offerte, et Elisabeth peut librement choisir. Nous la verrons présenter une dernière fois à la reine d'Angleterre, mais ce ne sera plus qu'une apparence et l'honnête déguisement d'une invariable résolution.

Le secours demandé avec tant d'instance fut accordé (1); l'offre de Calais, entourée de tant de conditions et de périls,

vivres, telle que le roileur « fournit le pain gratis ; » de rendre bon témoignage des forces de la reine et « spécialement du sieur de Basqueville. » Enfin Foucquerolles doit « adviser avec le sieur de la Fontaine » sur la visite à faire au comte d'Essex, toujours favorable aux intérêts français, et surtout sur les moyens de remplir sa charge sans « donner ombrage » à la reine ni trop paraître vouloir « l'intimider. »

(1) De Maisse dit dans un passage cité plus haut que Foucquerolles demande 4,000 hommes et que la reine *n'en envoia que* 2,000. L'*Instruction* de de Maisse lui-même (*Journal*, 1 à 26), datée du 20 novembre 1597, débute par des remercîments généraux et insiste bientôt particulièrement sur les secours envoyés au siége d'Amiens, et sur la belle conduite d'Arthus Sauvage. L'exactitude ordinaire de Camden et son silence sur ce point rendaient ces confirmations nécessaires.

fut écartée (1), et le siége d'Amiens poussé avec vigueur. Foucquerolles, qui en avait assuré le succès, ne devait pas en voir l'heureuse issue. Il était allé en Angleterre, blessé d'une arquebusade reçue dans la tentative infructueuse de Henri IV sur Arras ; il ne revint de Londres que pour se faire tuer au service du roi. Dans la nuit du 18 juillet, les Espagnols firent une sortie furieuse, et Foucquerolles périt en défendant la tranchée. Thomas Basqueville ne vit pas non plus la fin de cette laborieuse et sanglante entreprise, qui coûta six mois d'efforts, et se termina, le 25 septembre 1597, par la capitulation d'Amiens. Ce fut le rétablissement d'une sorte d'équilibre entre l'Espagne et la France ; ce fut le signal de ces nouvelles propositions de paix que nous avons vues accueillies avec empressement par Henri IV.

Ainsi s'étaient prolongés, en paraissant se resserrer, les liens qui unissaient ou plutôt subordonnaient la politique de la France à celle de l'Angleterre dans cette guerre, que le roi avait engagée contre l'Espagne et dont il souhaitait la fin, qu'Elisabeth avait soutenue, et dont elle pouvait, à juste titre, exiger la continuation. La fin du mois de septembre et le commencement de novembre furent remplis par les ouvertures du légat (2) et du général des cordeliers, par les rapports nouvellement établis entre

(1) Nous l'apprendrons plus tard par de Maisse, qui dit souvent que les Anglais se repentent amèrement de n'avoir pas accepté cette offre, et qu'on attribuait cette faute à l'influence du comte d'Essex, toujours suspect d'attachement à la France.

(2) Le légat fit à cette époque un voyage à Saint-Quentin, qui excita les soupçons d'Elisabeth et que l'instruction de de Maisse lui recommande de justifier. *Journal*, 16, 17.

Richardot et Villeroy. Lorsqu'à l'offre de comprendre les alliés du roi et nommément la reine d'Angleterre dans le traité de paix se fut jointe la proposition de revenir aux conditions, avantageuses pour la France, du traité de Cateau-Cambrésis, la paix fut résolue dans l'esprit de Henri IV, et il ne pensa plus qu'aux moyens de faire entendre honorablement à ses alliés la détermination que lui conseillait sa politique, et que le traité, conclu avec eux, lui interdisait de prendre sans leur concours.

CHAPITRE III.

Le roi veut communiquer d'abord sa résolution aux États des Provinces-Unies. — Prépondérance de l'Angleterre de ce côté. — Rapports antérieurs des États avec le duc d'Alençon et avec Henri III. Leurs engagements antérieurs avec Élisabeth. — Traité du 20 août 1585. — Campagne de Leicester. — Occupation de Flessingue et d'Ostende. — Influence et agents secrets d'Élisabeth en Hollande et aux Pays-Bas espagnols. — Propositions faites aux États le 6 novembre 1597 par l'ambassadeur de France. — Réponse des États le 12 novembre. — Le roi persiste dans sa résolution et veut envoyer un ambassadeur en Angleterre. — Choix de Hurault de Maisse. — Son instruction du 20 novembre. — Agitation des Protestants. — Inclination du royaume. — Alternative apparente offerte à la reine. — Henri IV déclare à de Maisse qu'il veut la paix. — Départ de de Maisse le 24 novembre 1597.

Tout engageait le roi de France à commencer par rechercher l'approbation de la Hollande et à faire peser, s'il le pouvait, la résolution des Etats-Généraux sur la décision d'Elisabeth. L'ancienne rivalité des deux couronnes en ce pays n'avait point disparu, et à cette époque, l'Angleterre y était de beaucoup, et à juste titre, prépondérante. La honteuse conduite du duc d'Alençon, sa perfidie, son coup d'Etat avorté du 17 janvier 1583, avaient enveloppé dans le même discrédit le nom des Valois et celui de la France (1).

(1) Il resta de cette triste journée de la Saint-Antoine, où quinze cents Français furent massacrés par les bourgeois d'An-

Ce ne fut pas tout encore. Un an plus tard, éprouvés par la mort du prince d'Orange, inquiets des rapides progrès du duc de Parme, devant qui Bruges avait capitulé, présage de la reddition de Gand et de la chute d'Anvers, les Etats, faisant céder le ressentiment populaire à la politique, s'étaient de nouveau tournés vers la France. L'ambassadeur français de la Prune les y avait engagés, dans la crainte de les voir s'unir trop étroitement avec Elisabeth. Mais cet oubli du passé, ces offres sincères des Etats avaient échoué devant l'indécision du dernier des Valois. Après de longs délais, Pierre Brulart répondit aux Etats, au nom de Henri III, que « Sa Majesté, amateur du repos public de la chrétienté, » ne pouvait traiter avec eux et aimait mieux « le leur faire dire franchement que de les amuser davantage. »

Les Etats durent porter à l'Angleterre les demandes et les offres qu'avait repoussées la France. Tout les inclinait de ce côté : le commerce actif des ports flamands avec les ports anglais, la religion d'Elisabeth, la religion de son successeur présumé, le roi d'Ecosse, enfin ces vieux souvenirs de l'alliance de l'ancienne maison de Bourgogne et de

vers, une chanson populaire citée dans l'*Histoire de Flandre*, de M. Kervyn de Littenhove, vol. VI-372 :

Gardez-vous de ceux de France,
Ils ont appris dès leur naissance
Ne tenir foy ne alliance;
S'ils ont moyen ou puissance,
Ils vous feront un tour de France.

« Nous avons perdu renom de foy et ne l'avons pu tenir de vaillance, » disait de ce coup d'Etat Duplessis Mornay.

l'Angleterre, qui avaient gardé une certaine influence sur les meilleurs esprits de ce temps (1). Ce fut au mois de mai 1585 que les Etats-Généraux se décidèrent à solliciter l'intervention d'Elisabeth. La seule province méridionale qui prit part à cette décision fut la Flandre, représentée par Noël de Caron, seigneur de Shoonewalle, ancien bourgmestre du Franc, homme intelligent et énergique, ennemi obstiné de la domination espagnole, actif agent du prince d'Orange à Bruges, et arrêté dans cette ville au mois de juin 1579 (2), pendant le mouvement de réaction catholique qui emportait alors les Pays-Bas. Envoyé vers Elisabeth avec une députation nombreuse, il conduisit à son terme l'alliance des Etats avec l'Angleterre et resta à Londres, où de Maisse le retrouvera, en 1597, toujours ardent ennemi de l'Espagne et pressant adversaire des paroles de paix apportées par l'ambassadeur de France.

Ce fut le 9 juillet que les députés furent admis à Greenwich en présence d'Elisabeth, et la réponse de la reine se fit attendre jusqu'au 2 août. Elle aussi, avait hésité à re-

(1) De Beaumont, dans un excellent *Mémoire sur les affaires d'Angleterre* (Les 500 de Colbert, 35), écrit : « Les vieils Anglois se soubviennent encore des vieilles alliances de Bourgogne. » Nous verrons avec de Maisse quelle influence cette tradition exerçait encore sur l'esprit de la reine et de ses conseillers.

(2) *Histoire de Flandre*, par M. Kervyn de Littenhove, vol. VI 336. — En 1584, il avait été envoyé en France par le prince d'Orange et avait emmené parmi sa suite Balthazar Gérard, protégé par le ministre Villiers et par le prince. Gérard s'offrit pour porter les premières dépêches de Caron au prince d'Orange et l'assassina.

cevoir ces offres avantageuses et périlleuses à la fois que la jeune république portait d'une cour à l'autre. Tel était l'esprit du temps que plusieurs de ses conseillers la détournaient de soutenir des rebelles contre « les puissances établies de Dieu (1). » La crainte d'entreprendre au-delà de ses forces, et surtout cet éloignement pour la dépense, qui balançait toujours les mâles penchants d'Elisabeth, étaient les véritables raisons de son incertitude. Elle céda enfin aux importants avantages que les intérêts anglais devaient recueillir de son intervention dans une révolution qui avait déjà pour elle la durée et le succès, qui lui offrait, en échange de ses subsides et de ses troupes, des places telles que Flessingue, la Brille, Ostende. Le traité fut donc conclu le 20 août 1585 (2); la reine refusait la souveraineté nominale des Pays-Bas, qui l'eût à jamais engagée dans une lutte encore douteuse, mais elle acceptait une large part d'autorité dans les délibérations des Etats, et des places importantes, en gage du rembour-

(1) Camden, pages 409 et suivantes, résume les opinions du conseil et cite le traité. — Ces scrupules monarchiques sont encore attestés par le manifeste français du 1er octobre 1585, qu'Elisabeth crut devoir publier pour justifier cette alliance. « Notre désir est *seulement* d'obtenir à ce pays la *restitution de ses anciennes libertés,* etc..., nonobstant les calomnies et libelles diffamatoires dont le monde se trouve si plein qu'en nul âge précédent le diable n'a oncques plus embesogné les esprits malins. » *Déclaration des causes qui ont esmeu la royne d'Angleterre à donner secours pour la défence du peuple affligé et oppressé ès-Pays-Bas*; citée par M. Kervyn de Littenhove, *Histoire de Flandre*, vol. VI-393.

(2) Anvers venait de capituler le 17 août, après l'admirable défense de Marnix de Sainte-Aldegonde.

sement de ses avances. Elle devait envoyer aux Etats quatre mille hommes, payés par elle pendant toute la durée de la guerre, d'après un tarif annexé au traité (1).

Leicester débarqua donc à Flessingue en octobre 1585, accompagné de la plus haute noblesse du royaume, d'environ cinq cents gentilshommes et de son jeune beau-fils (2), le comte d'Essex, qui avait déjà vu poindre pour lui la faveur d'Elisabeth, et qui commençait, à dix-neuf ans, sa courte, brillante et tragique carrière. Reçu à Flessingue par le chevaleresque Philippe Sidney, son neveu (3), qui était déjà venu en prendre possession au nom de la reine, accueilli avec enthousiasme par les habitants, accablé par les Etats-Généraux d'honneurs qui irritèrent Elisabeth, au point de « lui faire abattre, dit Camden, par une petite lettre, ce vent dont il était enflé (4), »

(1) Camden fixe le chiffre du secours anglais à cinq mille hommes. Mais le tarif annexé au traité (collect. Béthune, n° 9737), et qui nous a servi à en fixer la date, porte « 4,000 hommes de pied. » Les frais de ce secours sont arrêtés à 14,460 livres par trimestre, et les frais de la levée et de l'embarquement à 4,000 livres.

(2) Leicester avait épousé en secondes noces la veuve de Walter Devereux, comte d'Essex, mort à Dublin en 1576, et que Leicester était soupçonné d'avoir empoisonné.

(3) Philippe Sidney était fils de Henri Sidney dont la sœur avait été la première femme de Leicester et passait pour avoir été empoisonnée par son mari, qui espérait alors épouser Elisabeth.

(4) Hominem extumescentem una quidem literula compressit : « Quam contemptim erga nos te gesseris ex hoc nuntio quem eo nomine ad te misimus accipies. Ne cogitavimus quidem hominem quem e pulvere excitavimus, etc. » — Camden, 419.

Leicester montra, dans cette campagne de 1586, une incapacité qui fit la joie de ses nombreux ennemis, et qui ne déplut même pas aux Hollandais, déjà fatigués de sa hauteur. Il retourna bientôt en Angleterre, et fit à Saint-Paul de magnifiques funérailles à ce Philippe Sidney, qui avait trouvé, dans l'attaque infructueuse de Zutphen; une mort héroïque et douloureuse, subie avec une résignation chrétienne, dont la cour avait déjà porté le deuil, qu'Oxford et Cambridge avaient honorée de leurs *larmes* (1).

Les années suivantes se passèrent en stériles escarmouches, où le gouverneur d'Ostende, Norris (2), ne réussit

(1) Les vers de Spenser, plusieurs volumes de *Lacrymæ*, d'Oxford et de Cambridge, témoignèrent d'un deuil public en l'honneur de celui qu'on appelait le Bayard de l'Angleterre. Le rapport de Leicester sur le combat de Zutphen, cité par Miss Lucy Ackin (*Memoirs of the court of queen Elisabeth*, vol. II-159) raconte d'une manière touchante la mort de Sidney. Il eut un cheval tué sous lui, en prit un autre et reçut aussitôt une affreuse blessure : « A sore wound upon his thigh, three fingers above the knee, the bone quite in pieces. » Il mourut calme, disant admirablement de sa blessure : « This my hurt is the ordinance of God by the hap of the war. » Essex épousa, en 1590, à l'insu de la reine, la veuve de Philippe Sidney, fille de Walsingham.

(2) Norris soumettait tout le comté de Flandre à ses contributions de guerre. Il avait à Bruges un agent qui délivrait des passeports aux marchands qui voulaient traverser le pays avec sécurité. Les historiens flamands appellent Ostende, un aigle posé sur le rivage et menaçant toujours la plaine, une épine dans la patte du lion de Flandre. Les Flamands offrirent cent mille écus à l'archiduc pour le décider à assiéger Ostende. (*Histoire de Flandre*, vol. VI-414)... Ce ne fut que le 20 septembre 1604 qu'Ostende capitula à des conditions honorables,

qu'à rendre son voisinage importun aux Espagnols. Mais l'occupation de Flessingue et de la Brille, l'importance d'Ostende, le talent aventureux de Norris, les dettes et le poids des services rendus n'en donnaient pas moins à la politique anglaise aux Pays-Bas des motifs légitimes d'influence et de puissants moyens d'action. Cette influence s'étendait même au-delà de l'autorité des Etats et des armes de la reine. Il existait, entre les provinces soumises au cardinal Albert et Elisabeth, des relations secrètes mais actives, et qui pouvaient, à un jour donné, devenir d'une incontestable utilité. Un nombre considérable de familles flamandes, fuyant devant les armes les jugements ou l'administration de l'Espagne, s'étaient établies en Angleterre, et avaient conservé avec leur pays des rapports réguliers toujours mis au service de la politique anglaise (1). La reine elle-même entretenait de précieuses relations avec des catholiques anglais, chassés d'Angleterre par d'anciennes persécutions ou par ses poursuites simulées, établis aux Pays-Bas, sujets de l'Espagne et agents soldés d'Elisabeth, tour à tour destinés, suivant la nécessité de sa politique, à exciter des troubles contre le cardinal Al-

entre les mains d'Albert et d'Isabelle, après un siége commencé le 5 juillet 1601, et l'un des plus célèbres du siècle. M. Kervyn de Littenhove a réuni au vol. VI de son histoire de Flandre (414 à 424) de nombreux et intéressants témoignages contemporains sur l'admirable défense d'Ostende et sur l'émigration complète de la population, qui préféra l'exil au gouvernement espagnol.

(1) Dès 1567, un relevé officiel signalait 3,838 Flamands établis à Londres. La prise d'Anvers, en 1585, en accrut le nombre. John Pym, un des juges de Charles Ier, descendait de ces réfugiés. Mistress Anne Radcliffe avait la même origine.

bert, ou à ouvrir avec lui des négociations que la France et les États, qui y étaient sacrifiés, devaient à tout prix ignorer (1).

Cependant, le 6 novembre 1597, Buzanval avait fait, selon ses instructions, aux États-Généraux, la proposition formelle d'entrer en même temps que la France en accommodement avec l'Espagne. Déjà Henri IV, dans une lettre datée du 17 octobre au camp de Beauval et adressée aux États, avait insisté avec intention sur l'épuisement de la France, tout en parlant, avec une ardeur belliqueuse, de « finir la guerre en ces provinces, pour aller après, tous ensemble, assaillir l'ennemi en sa tannière, et luy faire rendre compte des maux que luy et sa nation ont faicts aux innocents et à la Chrestienté (2). »

Bien que Buzanval, déjà instruit de la résolution de son maître à la paix, vînt, dans sa déclaration du 6 novembre (3),

(1) Elisabeth se vanta plusieurs fois devant de Maisse de pouvoir à son gré agiter le gouvernement d'Albert, si cela devenait nécessaire. Mais elle ne se vantait pas de ses négociations avec lui, confirmées plusieurs fois par de Maisse et particulièrement dans une lettre au roi, du 11 janvier 1590 : « *Je sçay* que par le moyen d'aucuns Anglois catholiques que la reine appelle *ses rebelles*, qui sont en Flandre et qu'elle y entretient elle-même, elle faict traiter secrètement avec le cardinal Albert, et sont jà si avancés..... » *Journal*, 182.

(2) Lettre du roy aux Estats des Provinces-Unies des Pays-Bas, au camp de Beauval, près de Amiens, le 17e de octobre 1597 : « Très chers et bons amis, alliez et confœderez, etc... » *Journal*, 93 bis.

(3) Propositions faictes par le sieur de Buzanval à MM. des Estats des Provinces-Unies des Pays-Bas, le 6e jour de novembre 1597 : « Messieurs, quand le mal est grand, on veut déclarer nüement la vérité des choses, etc... » *Journal*, 74.

démentir ces fières paroles, bien qu'il s'étendît sur les misères de la France, sur « les dangers et les fortunes diverses que le roi avait courus, » sur « son estat espuisé de finances et par conséquent de nerfs et de forces, » sur la longueur de la guerre, qui a « rempli le corps de la France de mauvais sang et humeurs corrompues, la justice y estant comme ensevelie par la licence des armes, » l'ambassadeur français laissait entrevoir une continuation possible de la guerre, si les États faisaient pour la soutenir les plus grands sacrifices.

Mais qu'il était facile de comprendre à travers l'alternative offerte par l'ambassadeur, la résolution du roi et la politique décidée de la France. « Sa Majesté, disait Buzanval, est intentionnée de remuer toutes pierres devant que de venir au second moyen, duquel je vous parleray maintenant, pour conserver et entretenir son estat. » Ce second moyen c'était la paix. Elle serait déjà conclue si le roi en croyait ses conseillers et son peuple. Mais elle était encore arrêtée, l'ambassadeur ne dit pas par les engagements du roi mais bien par « la générosité accoutumée de Sa Majesté, qui, depuis qu'elle est au monde, a plus travaillé pour autrui que pour elle-même. » Ce n'est pas que l'occasion de faire aussitôt la paix n'ait été assez séduisante pour décider un souverain moins soucieux de l'avantage des autres (1). Mais le roi de France a résisté, songeant à ses alliés en même temps qu'à son royaume (2). Si les États veulent la continuation de la

(1) « Les Espagnols s'estant laissés emporter si avant qu'ils ont déjà consenti à des conditions, lesquelles estaient suffisantes pour esbranler un cœur las et recreu de la guerre. »

(2) « Il a ouy les députés du cardinal Albert, mais tellement ouy qu'il a gardé une oreille à ses amis et confédérés. »

guerre, qu'ils fassent des offres capables d'y déterminer le roi. S'ils consentent à traiter, qu'ils disent quelles seraient leurs exigences. Mais qu'on se hâte et qu'on n'emploie pas contre le roi des longueurs calculées et fatales aux négociations (1).

Cependant le roi ne renonçait pas à employer et à réclamer jusqu'au bout les forces des Etats, comme il avait emprunté celles d'Elisabeth pour cette reprise d'Amiens qui lui avait rouvert le chemin des négociations. Cinq jours après cette déclaration si claire, Buzanval recevait l'ordre du roi de demander aux Etats des vaisseaux (2), afin de seconder la campagne qu'il comptait faire au mois de janvier en Bretagne, contre le duc de Mercœur, dont la trève ne pouvait être renouvelée. Et, comme si les Etats avaient déjà pu oublier la paix dont ils venaient d'être si hautement menacés, le roi leur faisait représenter qu'ils avaient intérêt à la prompte soumission de la Bretagne, parce que les forces françaises, occupées de ce côté, seraient libres au printemps pour une campagne en Picardie (3).

Les États avaient écrit ce jour même, 12 novembre,

(1) « Pour rompre le fil de ses affaires. »

(2) « Pour boucher Nantes. »

(3) 1,600 Suisses, 6,000 hommes de pied et 1,600 chevaux, dit Buzanval dans cette pièce, intitulée : *Aultre proposition à MM. des Estats des Provinces Unies, par ledit sieur de Buzanval*, le 12ᵉ de novembre 1597. — On y voit que la dépêche du roi lui était arrivée « hier bien tard » et que la veille il avait renouvelé les propositions du 6. C'est à ces propositions, et sans doute avant cette dernière communication, que les États répondirent par la lettre en date du 12, dont nous allons parler.

leur réponse aux paroles de paix de Henri IV (1). Ils lui rappelaient leur ligue et leur légitime espérance (2). Ils accusaient l'Espagne de « faire son profit du seul nom de paix aussi bien que de la paix même. » Eux aussi, ils avaient eu à résister à des sollicitations détournées dont leur loyauté s'était offensée. L'empereur et l'empire, les rois de Pologne et de Danemarck leur avaient conseillé de faire leur paix avec l'Espagne. Que conclure de ces tentatives? que l'Espagne qui avait cru tout terminer par la prise d'Amiens (3), se voit maintenant déçue et ne leurre séparément les alliés de l'espoir d'une paix avantageuse, que pour profiter de la discorde qui doit sortir du choc de leurs intérêts particuliers. S'il réussit à les diviser, l'Espagnol assaillira d'abord les États, et ceux-ci une fois soumis, il aura des forces imposantes à tourner contre la France (4). Défendons-nous donc, disaient les États, d'un commun effort. Nous ferons de notre mieux, ajoutaient-ils, avec une dignité mêlée d'amertume, « pour les endommager tellement en Brabant et en Flandre, que Votre Majesté verra *combien nous tenons chère la foy et serment si saintement engagés* au traicté de ladicte ligue ».

Villeroy envoya le 2 décembre (5) de Saint-Germain, cette

(1) Lettre de MM. des Estats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, au roy, de la Haye, le 12[e] du mois de novembre 1597. *Journal*, 84..

(2) « Qu'elle causeroit en peu de temps la sortie des Espagnols et espagnolisez des Pays-Bas. »

(3) « Avoir brisé la teste à la ligue. »

(4) « Peu de difficulté pour entretenir cent mille hommes de guerre, sans un seul sol d'Espagne ou des Indes. »

(5) Lettre de M. de Villeroy à M. de Maisse, de Saint-Germain-en-Laye, du 2 décembre 1597. *Journal*, 55.

belle lettre à Hurault de Maisse, déjà parti pour l'Angleterre. « Vous verrez, » lui écrit-il, un peu entraîné lui-même par l'exhortation belliqueuse des Etats, et bientôt ramené au vrai penchant de la politique française par le vif sentiment de la réalité, « vous verrez comment ils ont pris la déclaration que M. de Buzanval leur a faicte de la recherche de la paix, à laquelle ils nous dissuadent d'entendre tant qu'ils peuvent, et vous asseure que je serois de leur advis si nous avions moyen d'effectuer ce qu'ils proposent et chasser bientôt des Pays-Bas les Espagnols et leurs adhérents ; mais de languir ou de brusler continuellement au feu de la guerre, comme nous avons faict depuis notre ligue, il n'y a ordre et est impossible d'y durer, comme vous sçavez trop mieux. »

Enfin vers la même date, Buzanval écrivait de la Haye à M. de la Fontaine, une lettre animée (1), où l'agitation des États et le contre-coup de leur aversion pour la paix sur l'esprit même de l'ambassadeur chargé de leur en faire accepter la pensée, ont laissé des traces instructives. « Les Espagnols, écrit-il, poussent avant le traité avec nous, et nous avons advis de bon lieu qu'ils ne peuvent éviter leur ruine sans cet expédient, le cardinal Albert se trouvant en des extrêmes perplexités, car il sçait que le canal des Indes ne coule plus si abondamment pour lui

(1) Buzanval écrit à la Fontaine, parce qu'il ne croit pas de Maisse encore arrivé en Angleterre, bien qu'il soit instruit de sa mission, et annonce sa venue à la Fontaine. *Lettre de M. de Buzanval à M. de la Fontaine, en décembre* 1597. (*Journal*, 104). — De la Fontaine, pasteur de l'église réformée, établie à Londres, remplissait les *interim* de l'ambassade française, et rendait aux envoyés du roi, qui souvent descendaient chez lui, les plus intelligents services.

comme il s'est persuadé. » Cet embarras et bien d'autres font « croire qu'il transigeroit avec la France à quelque condition que ce soit (1). » L'effet immédiat de la prochaine retraite de la France a été de jeter les Hollandais dans toutes sortes de combinaisons nouvelles. « Ces Messieurs, dit-il, forment des desseins tout nouveaux, car ils sont du naturel des peuples qui, en laissant le milieu, suivent ordinairement les extrémités. » Cependant ils s'étaient décidés à envoyer des députés au roi de France pour conférer sur ses propositions. « De votre côté, » écrit Buzanval, parlant de l'Angleterre, « je ne puis me rien promettre sinon du désespoir et crois que nous aurons des lions (2)..... »

De Maisse était en effet parti de Paris, le 24 novembre, emportant avec des intructions détaillées, le secret de la dernière résolution du roi. Si Villeroy, si Buzanval lui-même s'étaient émus de l'opposition décidée des États à la paix, Henri IV n'en avait point été ébranlé, parce qu'il l'avait prévue et en avait pesé les conséquences. Il savait ce que les États pouvaient faire pour l'aider à continuer la guerre, et n'y trouvait pas un motif suffisant pour y persévérer. Il savait ce que les États pouvaient faire pour le détourner de conclure la paix et n'y trouvait pas un obstacle qui le dissuadât de presser les négociations. C'était en vain que les États espéraient l'alarmer sur leur

(1) Qu'on se laisse prendre à ce traité, ajoute-t-il, « et les voilà au-dessus de la roue. »

(2) « Vous aurez bientôt M. de Maisse, ajoute-t-il, si déjà ne l'avez. Si j'en estois certain je lui escrirois; il n'est nullement Espagnol; la reine s'y peut fier; *sed scit quid distent aera supinis* (?). C'est pourquoi il ne fault espérer le repaistre de bagatelles. »

indépendance. S'il ne les jugeait pas assez forts pour accabler l'Espagne par leur secours, il les jugeait à bon droit capables de se défendre. Quant à l'insinuation menaçante qu'une fois soumis, ils donneraient cent mille hommes à l'Espagne, il savait que tout rapprochement des États avec Philippe II était impossible et que le plus légitime ressentiment ne les entraînerait pas jusqu'à se perdre pour lui nuire. Enfin, s'il attendait leurs députés, il ne les attendait pas, comme Buzanval, « dans trois ou quatre jours (1) ; » il connaissait trop ses alliés pour ne pas prévoir que, l'éveil une fois donné et l'un d'eux déclaré contre la paix, ils s'entendraient ensemble avant de s'entendre avec lui, et qu'il ne verrait les députés des États qu'en même temps que ceux de l'Angleterre.

C'était de ce côté qu'il fallait maintenant agir ; c'était à Elisabeth qu'il fallait porter ces paroles de paix, qu'elle pouvait repousser comme les Etats, dont elle avait, de plus qu'eux, le droit de s'offenser. Henri IV jeta les yeux, pour cette mission délicate, sur un de ses conseillers, Hurault de Maisse, qu'il avait trouvé, à son avénement, ambassadeur de Henri III auprès de la sérénissime république de Venise, qu'il avait maintenu à ce poste, et qui, pendant cinq ans, avait mis au service de la cause alors incertaine du roi protestant, toutes les ressources d'un esprit délié uni à une loyauté rare, à un patriotisme intelligent (2).

(1) *Lettre de M. de Buzanval à M. de la Fontaine.—Journal*, 104.

(2) De Maisse était déjà connu et estimé des Anglais par ses rapports avec eux en Italie, et surtout parce que, selon l'expression du temps, « il n'était pas Espagnol. » Le colonel Arthus Sauvage l'avait indiqué au choix de Henri IV, et Elisabeth en fut satis-

Il reçut à Fontainebleau, le 20 novembre 1597, des instructions (1), qui tendaient aux mêmes conclusions que les propositions de Buzanval, mais par un chemin bien différent. Non-seulement le souvenir des obligations de la France en atténue la vigueur, mais la considération due à la reine d'Angleterre en modère singulièrement le langage. On ne songe pas à parler à Elisabeth avec la même netteté qu'à la Hollande; de Maisse a lui-même un tel sentiment de cette différence, qu'il ne trouvera pas de meilleur moyen pour faire entendre à Elisabeth la dernière pensée du roi que de lui faire part des propositions faites aux Etats, et l'idée que le roi lui fait, après tout, « dire la mesme chose, » suffira pour offenser la reine.

De Maisse devait d'abord remercier Elisabeth de son assistance en général, et particulièrement pour la reprise d'Amiens. A cette occasion même, il fallait déjà excuser le roi d'avoir laissé sortir, par la capitulation accordée aux Espagnols, les transfuges anglais, qu'Elisabeth eût voulu voir renvoyer en Angleterre. Le secrétaire de l'ambassade anglaise, sir Edmund, remplissant par *interim* les fonctions d'ambassadeur, avait averti le roi que la reine allait rappeler ses troupes, conformément au traité. Henri IV désire les garder encore, et offre de les solder avec les vingt mille écus prêtés au duc de Bouillon et à de

faite. (*Journal*, 273). A son arrivée, il fut entouré de plusieurs gentilshommes « et me dirent que toute la cour estoit satisfaite de me voir, et qu'ils savoient bien combien j'aymais leur nation, et qu'en Italie j'avais faict tout ce que j'avais peu pour eux. » *Journal*, 237.

(1) « Instruction donnée à M. Hurault de Maisse, conseiller du roy en ses conseils d'Etat et privés, s'en allant ambassadeur en Angleterre. *Journal*, 1 à 25.

Sancy, et qu'il n'avait pu encore rembourser. Si cette demande, si ce mode inusité de remboursement sont mal accueillis de la reine (1), l'ambassadeur sacrifiera ces points secondaires, pour ne pas compromettre le véritable objet de la négociation (2).

Il fallait également glisser sur le légitime déplaisir que le roi pouvait témoigner de l'intervention d'Elisabeth dans les menées des protestants français. Alarmés du bruit de la paix, mal satisfaits des conditions offertes par leur ancien chef dans les conférences déjà commencées pour ce traité politique et religieux qui reçut plus tard le nom d'Edit de Nantes, les protestants ne cachaient pas à Henri IV leur désir de voir continuer la guerre et une certaine résolution d'empêcher qu'on y mît fin (3). Ils devinaient aisément une disposition semblable dans l'esprit d'Elisabeth ; et celle-ci avait reçu, sans trop se mettre en peine de le cacher, un député envoyé par eux de Châtellerault, et un recueil de leurs griefs contre la nouvelle politique de l'ancien roi de Navarre.

De Maisse doit non-seulement ne pas attaquer ce sujet de plainte, mais en éviter l'approche. Si on le presse, il

(1) « S'est souvent plainte que Sadicte Majesté n'envoie jamais devers elle que pour lui demander quelque chose. »

(2) « Ne pas entrer en dispute. »

(3) Il est souvent question, dans le Journal de l'ambassade de de Maisse, de cette opposition énergiqne des protestants à la paix. M. de Villeroy lui écrivait de Saint-Germain-en-Laye, le 2 décembre 1597 : « Il y a des huguenots qui continuent à brouiller, et ils ont tort, car ils n'en ont point d'occasion, et il est à craindre que leurs menées, au lieu de retarder, avanceront ce qu'ils font semblant de craindre, je veux dire la paix avec le roy d'Espagne, car vous sçavez que nostre maistre ne veult estre manié à coups de baston. » *Journal*, 62.

doit dire que « il n'est prince qui doive trouver bon que ses sujets s'adressent en corps ni séparément aux estrangers pour en tirer faveur et support, *sous quelque prétexte que ce soit* (1). » Il parlera de la préparation des articles qui doivent mettre en repos les réformés et rassurer leurs amis; et quant à leurs plaintes, il dira avec justice: « qui considèrera en quelle confusion Sa Majesté a trouvé ce royaume, s'ébahira qu'il n'est arrivé pis. »

Evitant tout débat sur ce point, l'ambassadeur devait établir avec insistance l'importance de l'union des deux couronnes, soit pour la guerre, soit pour la paix (2). Ici sont exposées, avec une admirable convenance, les négociations commencées avec l'Espagne avant et après la reprise d'Amiens. Le roi y joue un rôle plein de noblesse et de scrupules. Il a d'abord « fait fort peu de compte de leurs poursuites et recherches. » Enfin, il n'a vu, dans les dernières offres si avantageuses de l'Espagne, qu'une occasion de savoir où elle en voulait venir; il s'est « contenté d'avoir appris leurs intentions. »

Maintenant c'est à son alliée qu'il demande conseil. Il presse Elisabeth de dire son avis. Le légat sait que l'accord de l'Espagne et de la France est soumis à l'appréciation des alliés du roi (3). Si la reine commence par demander elle-même l'avis du roi sur ces propositions de paix,

(1) Nous avons déjà entendu les ambassadeurs qui ont conclu le traité du 26 mai, professer cette royale doctrine au nom de Henri IV contre l'intervention, autrefois recherchée, de la reine d'Angleterre dans les affaires religieuses de la France.

(2) « Dont Sadicte Majesté est aujourd'hui *poursuivie* plus que jamais. »

(3) « Est accroché et retardé du respect que Sa Majesté a toujours déclaré vouloir rendre à ses alliés. »

l'ambassadeur dira, avec plus de discrétion que de sincérité, « que Sa Majesté n'a point encore d'opinion formée et attend à ce faire qu'elle ait sçu la sienne; bien luy pourrait-il dire que comme chrestien, Sa Majesté ne peut qu'elle ne désire le repos de la chrestienté et délivre ses sujets des calamités de la guerre qui sont grandes, mais, comme soldat eslevé et nourry dedans les travaux de la guerre, elle ne se lassera jamais de la faire audict roy d'Espagne pourveu qu'elle soit assistée et secondée comme elle doit l'estre ».

Mais l'ambassadeur n'est pas tenu au même détour pour faire entendre à la reine l'opinion de la France. Il devait exprimer avec la dernière vigueur la détresse et les vœux du pays (1); il devait faire arriver jusqu'aux oreilles

(1) « Les trois parties du royaume désirent la paix et la demandent avec affection, tant pour délivrer la personne de Sadicte Majesté des périls ordinaires de la guerre auxquels elle s'expose trop librement, appréhendant les malheurs qui leur arriveroient s'il en advenoit faulte, que pour sortir des oppressions et surcharges que leur apporte la guerre; esteindre aussy du tout les factions qui se nourrissent couvertement dedans le royaume et restablir l'authorité du roy et de la justice en sa première force. Choses que peu de personnes estiment pouvoir avoir lieu tant que ladicte guerre durera; d'autant qu'elle se faict et soutient avec trop d'incommodité pour la pauvreté du peuple, car il la fault faire de moyens extraordinaires, les moyens ordinaires n'y pouvant suffire; lesquels (moyens extraordinaires) comme ils ne peuvent avoir lieu qu'au dommage d'aucuns, portent au front la marque d'une injustice qui, après en couvre et tolère plusieurs autres; lesquelles, multipliant, mettent et nourrissent la confusion en toutes sortes d'estats, laquelle pourroit accabler à la longue l'Estat en soy et par soy-même sans la spéciale grâce de Dieu. »

d'Elisabeth, à travers l'indécision apparente et les ménagements du roi, la voix pressante et presque impérieuse de la nation. Après avoir assuré que les réformés n'avaient rien à craindre, après la paix, d'un roi « qui avait trop esprouvé et senty les misères que traîne avec soy la guerre de religion, » après avoir insisté sur les accidents dangereux de la lutte avec l'Espagne, attestés par Amiens sur l'insuffisance des secours de la reine et de ses forces (1), l'ambassadeur affirmera de nouveau, non sans avoir affaibli d'avance cette dernière déclaration, que le roi mieux secouru éttai disposé à continuer la guerre contre cette puissance espagnole qui semblait poursuivre l'asservissement du monde (2). De Maisse doit éviter les longueurs et l'envoi trop probable de députés anglais en France (3). Qu'il excuse le roi de n'avoir pu faire comprendre Elisabeth dans la trève de Bretagne et fasse espérer à la reine la soumission prochaine de cette province (4) devenue un point d'appui de l'Espagne contre l'Angleterre. Qu'il n'oublie

(1) Trop occupées « en voyages lointains, » souvenir du départ pour l'Amérique d'Essex embarqué pour venir secourir Calais.

(2) Que Sa Majesté « ne s'en esloignera point, comme celle qui n'a faulte de raisons ni de volonté pour estre persuadée à suivre ce chemin plutost que l'autre, tant elle désire affoiblir ceste puissance espagnole laquelle luy semble bien ne rechercher la paix ou faire démonstration de la rechercher que pour prendre halaine ou désunir Leurs Majestés et alliés et mieux parvenir à son premier but qui est de triompher du reste du monde. »

(3) « Pour renverser ladicte négotiation sans s'obliger de donner plus de contentement et assistance à Sadicte Majesté en ses affaires. »

(4) Ajoutant que Sa Majesté « espère s'en venger bientôt. »

pas enfin les démarches habituelles des négociateurs français auprès des conseillers de la reine.

Telle était cependant l'apparente sincérité de l'alternative offerte à l'Angleterre, dans cette instruction du 20 novembre; elle inclinait tour à tour avec une telle égalité vers la démonstration d'une paix inévitable et vers la continuation de la guerre à l'aide de nouveaux secours d'Elisabeth, que l'ambassadeur lui-même sentit le besoin d'être éclairci avant son départ sur la véritable intention du roi, et voulut savoir s'il allait après tout en Angleterre demander des troupes et de l'argent comme ses devanciers ou annoncer la paix.

Il supplia donc Henri IV, en prenant congé de lui, « de lui déclarer ouvertement son intention et ce qu'il estimait estre le plus pour le bien de son service ou de procurer la paix ou de continuer la guerre, non pour autre raison sinon pour pouvoir se conformer le plus qu'il pourroit, en traitant avec les Anglois, à ce qui serait de la volonté et inclination de Sa Majesté. Sur quoy le roy, après y avoir quelque temps pensé, dict *qu'il estoit résolu à la paix et qu'il la vouloit* (1) ».

Ainsi instruit de la détermination de Henri IV et du réel objet de sa mission, de Maisse partit de Paris le 24 novembre, s'embarqua le 29 à Dieppe et arriva le 2 décembre à Londres. Considérons un instant l'état de cette nation et de cette cour où les hasards de la politique conduisaient l'ancien ambassadeur à Venise.

(1) *Journal de l'ambassade*, etc.... 39.

CHAPITRE IV.

De l'Angleterre vers 1597. — Le commerce anglais à la fin du XVIe siècle. — Pays-Bas. — Russie. — Allemagne. — Portugal. — Orient. — Marine de guerre de la reine. — La marine de commerce contribue à la défense du pays. — Elle abuse en mer de sa supériorité. — Politique commerciale de l'Angleterre. — Exclusion de l'étranger; vexations calculées. — Actes de piraterie. — Expéditions publiques et privées contre les colonies espagnoles. — Ardeur de la jeune noblesse à s'y enrichir. — Revenus et charges de la reine. — Prospérité et bon ordre de ses finances. — L'Irlande considérée comme le fléau de l'Angleterre.

L'heureuse nation qui a su concilier la liberté la plus étendue avec la prospérité la plus solide, le respect religieux de la loi avec le gouvernement presque immédiat de l'opinion publique, l'ordre le plus assuré avec le progrès le plus rapide, qui a étendu son empire sur quatre-vingt-treize millions d'hommes (1), qui a répandu chez les peuples les plus éclairés de l'ancien monde le goût de ses institutions et la difficile imitation de sa liberté, et qui a jeté dans le nouveau les fondements d'une république

(1) C'est le chiffre de M. Moreau de Jonnès : *Statistique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*, tome II, page 96. Mais de 1828 à 1848 la population des possessions océaniques de l'Angleterre s'est élevée de 53,000 personnes à 327,000. 1848 et 1849 ont ajouté 56,000 émigrants à ce chiffre. *Speech of the R. H. lord John Russell in the House of commons on colonial Policy*. Febr. 8, 1850. Appendix E.

dont elle a gardé le droit d'être fière (1), donnait, dès la fin du XVI[e] siècle, des marques glorieuses de son génie et de sa future grandeur. Elle était encore éloignée d'entourer sans interruption la terre, selon l'image hardie d'un orateur américain, du roulement matinal de ses tambours, saluant successivement le lever du soleil sur toutes les contrées habitées (2), mais déjà elle portait partout le commerce et la guerre, et les colonies les plus lointaines de l'Espagne redoutaient l'approche annuelle de ses vaisseaux. Elle ne se gouvernait pas encore elle-même avec une pleine conscience et une entière liberté; mais, au milieu de ses tribunaux trop dociles et de ses parlements trop soumis, subsistaient les éléments déjà reconnaissables de ce gouvernement parlementaire que deux révolutions devaient affermir, qu'une longue pratique devait développer, et qui fait aujourd'hui l'honneur aussi bien que la sécurité du pays. Enfin, une femme de génie, en qui les passions de son sexe, accrues d'un incomparable orgueil, ne pouvaient cependant altérer ni la clarté du jugement, ni le sens politique, ni le sentiment d'un grand devoir, ni le plus ferme courage, dirigeait d'une main intelligente le cours naissant de ces prospérités, élevait l'es-

(1) It appears to me that in providing that wherever Englishmen went they should enjoy English freedom and have English institutions, our ancestors acted justly and wisely; they adopted a course, which enabled those who went out to these distant possessions to sow the seeds of communities of which England may always de prond. *Speech of th. R. H. lord John Russell*, etc..., p. 23.

(2) Voici l'image presque intraduisible de Webster : « Her morning drum-beat, following the sun and keeping company with the hours, circles the earth daily with one continous and unbroxen strain of martial airs. »

prit de la nation, l'habituait à l'ambition et aux sacrifices qu'elle réclame, la maîtrisait sans l'avilir et sans la détourner de sa destinée libérale, et lui donnait, par l'éclat de sa cour et par le goût des lettres, les signes extérieurs et les ornements délicats de la civilisation moderne.

L'entrée de Londres par la Tamise avait déjà ce caractère de grandeur auquel nos yeux se sont habitués, mais qui frappait alors les voyageurs comme une imposante nouveauté. Hurault de Maisse, qui connaissait les ports du nord de l'Italie, à une époque où la France, en proie aux guerres civiles, ne leur enlevait aucune part du commerce de la Méditerranée, est saisi d'admiration devant ces deux lieues de vaisseaux qu'il lui faut traverser pour arriver à Londres. Cette admiration ne fut point diminuée par l'habitude de ce grand spectacle; un mois après son arrivée, il la témoignait plus vivement encore, et déclarait la Tamise « le plus beau port du monde (1). »

« Les Anglois naviguent de tous côtés (2), » écrivait

(1) « Cette rivière est fort large, écrivait-il le 1er décembre, et des plus belles qu'on puisse veoir.... c'est chose magnifique de veoir la quantité de vaisseaux et de navires qui sont à l'ancre, tellement que deux lieues devant vous ne voyez autre chose que vaisseaux qui servent à la guerre aussi bien qu'à la marchandise. » Il écrivait le 26 décembre, au moment du départ du comte de Cumberland avec seize vaisseaux de la reine : « Et de vérité rien ne se peut veoir de plus beau que la grande quantité de vaisseaux de guerre et autres qui sont sur la Tamise qui est enfin le plus beau port du monde. » *Journal de l'ambassade*, etc...., 211 et 294.

(2) *Advis sur la constitution de l'Estat d'Angleterre et accidents desquels elle semble estre menacée*..... Les 500 de Colbert, vol. 35.

du Vair, l'année précédente, pendant l'ambassade du duc de Bouillon et de Sancy; mais le plus ancien et le plus voisin de leurs marchés était cette Belgique, qui, depuis l'année 1338, où la foire de Bruges avait été instituée, avait trouvé la *Toison-d'Or* dans la laine d'Angleterre (1). Les vins de France venaient annuellement à Londres, apportés par des vaisseaux anglais à l'exclusion de la marine des Provinces-Unies qui s'entremettait auparavant dans ce commerce (2). La flotte de Bordeaux, comme on l'appelait, était ordinairement attendue vers la fin du mois de décembre. Le Danemarck, toujours pauvre, vivait déjà des revenus qu'il tirait du Sund, et les vaisseaux anglais, allant trafiquer en Russie, payaient une bonne partie de cet impôt frappé, à l'entrée de la Baltique, sur le commerce de toutes les nations. Mais le commerce anglais, lassé de ces exactions, les évita par un long détour, et gagna la Russie par le nord, en longeant les côtes de la Nor-

(1) Adeo ut lana anglica verum fuerit Belgis *vellus aureum* cui inclytus ille militaris *ordo Velleris Aurei* suam originem et Burgundiæ Duces magnas opes debuerunt. Certe hoc nostro tempore (ex rationum tabulis loquor) commercium inter Anglos et Belgas XII milliones aureorum in singulos annos superavit, et panni anglici (ut plumbum, stannum et cætera taceam) Antverpiam quotannis exportati, V millionibus aureorum sunt æstimati. Camden, *Annales*, p. 83.

(2) L'Angleterre avait autrefois des vignes, écrit du Vair, « et en a-t-on arraché encore depuis quatre ans. » *Advis sur la constitution*, etc.... De Maisse a vu arriver la flotte de Bordeaux et parle de l'exclusion des Hollandais et des étrangers en général par des vexations systématiques qui « sont cause, ajoute-t-il avec beaucoup de sens, qu'il se fait quantité de vaisseaux et infinis mariniers. »

wége, du Finmarck et de la Laponie (1). C'est en 1553 que la Russie septentrionale fut ouverte aux Anglais par l'audace heureuse de Robert Chancelor. Hugues Willoughby et plusieurs marchands anglais s'étaient associés pour chercher un passage aux Indes orientales par le nord de l'Europe. Le chef de l'entreprise mourut de froid. Chancelor, qui l'avait remplacé, aborda à l'embouchure de la Dwina, fut conduit à Moscou, et obtint de l'empereur Basile toutes les immunités capables d'attirer dans ces parages le commerce de l'Angleterre. Au retour de Chancelor, la compagnie de Moscovie se forma, avec privilége de la reine Marie, et alla tous les ans échanger les laines anglaises contre le jonc, le lin et les fourrures de la Russie. En 1567, une ambassade moscovite vint resserrer avec Elisabeth les liens que l'esprit d'entreprise individuelle avait formés; et, en 1569, un traité définitif assura aux Anglais, à l'exclusion de toute autre nation, le droit d'importer et de vendre en Russie les produits étrangers, qui jusqu'alors avaient dû se frayer par la Pologne une voie onéreuse et précaire (2). A la fin du XVIe siècle, la marine anglaise était presque exclusivement fournie de lin et de chanvre par la compagnie de Moscovie (3). Vers l'autre extrémité de l'Europe, en Islande, les Anglais en-

(1) Dani enim paulo iniquiores erant Anglis quod jam non per fretum illud Danicum sed per Norwegiæ, Finmarchiæ, Lappiæ, Biarmæque littora in Russiam navigarent. Camden, p. 539.

(2) Camden, page 125... Ut nulli præter Anglos ex illa societate in septentrionali Russiæ parte negotiarentur, et illi soli per amplissimum ejus imperium merces distraherent.

(3) « Les lins et chanvres viennent pour la plupart de Moscovie, en ont quelque peu dans le royaume. » *Journal*, etc..., p. 222.

vahissaient les pêcheries du Danemarck, malgré les réclamations des ambassadeurs et les stipulations des anciens traités (1).

L'Allemagne était pour le commerce anglais un champ de bataille. Les villes hanséatiques y résistaient énergiquement à l'influence anglaise, en représailles de leurs anciens priviléges diminués progressivement et déjà presque abolis en Angleterre par la nouvelle politique d'exclusion que suivait alors le gouvernement et qu'encourageait l'instinct national. En 1597, à l'occasion de la saisie de plusieurs navires prussiens et polonais, les villes hanséatiques résolurent de s'assembler à Lubeck, pour aviser aux meilleurs moyens de détruire le commerce anglais en Allemagne et en Pologne. Les négociations de Georges Carew et le relâchement des vexations exercées dans les ports anglais contre les marchands de la Hanse suspendirent ces violentes mesures (2). Mais déjà les villes hanséatiques avaient obtenu de l'empereur que l'Allemagne fût fermée à la compagnie anglaise des *aventuriers* (3).

Le sud de l'Europe avait été d'un accès plus facile au commerce anglais, qui n'en fut éloigné que par la guerre.

(1) Hoc anno (1597) Daniæ rege venit Arnoldus Whitfeldius, etc... piscationem Norwagicam et Islandicam ab Anglis contra fœdera exerceri prætendit. — Camden, p. 696.

(2) Hinc illi comitia Urbium Hanseaticarum Lubecæ indixerunt, conjuraturi ad Anglorum in Germania et Polonia commercia, quibuscumque poterant rationibus, disturbanda. Quod ne fieret, Georgius Carew, etc. — Camden, p. 695.

(3) Ut mercatores e societate quam vocamus *Adventurers* omni negotiatione in Germania interdicerentur, eo quod suis legibus et non imperii in imperio mercaturam exercerent. — Camden, page 695.

En 1576, les relations du Portugal et de l'Angleterre furent resserrées par un traité de commerce qui ouvrait aux Anglais le Portugal, Madère et les Açores, et qui devait être renouvelé après trois années (1). Leicester et quelques marchands de Londres reçurent de la reine, en 1585, le monopole du commerce déjà important de l'Afrique septentrionale (2). Le Levant n'avait longtemps été ouvert aux Anglais que sous la bannière de la France, qui y avait représenté et protégé les nations de l'Occident. Mais, en 1579, Elisabeth avait obtenu du sultan Amurat la liberté du commerce anglais (3). Aussitôt la compagnie de Turquie s'était formée; Constantinople, Angora, Chio, Alexandrie, l'Egypte, Chypre furent bientôt enveloppées dans ses relations suivies et toujours croissantes; la soie, le coton, les aromates arrivèrent directement en Angleterre. L'ambitieuse activité des marchands anglais s'était bientôt lassée de l'égalité; dès 1598, l'Angleterre aspirait à soustraire à la France le patronage des marchands étrangers (4).

(1) Camden, p. 275.

(2) Barbarica mercatorum societas — Camden, p. 417.

(3) Camden, p. 301.

(4) Une lettre fort intéressante, datée du Caire, le 22 mars 1598, et écrite par M. Decoquerel, consul de France à Constantinople, en donne la preuve : « Je suis retourné en ce lieu pour deffendre ce consulat contre les assauts de l'ambassadeur d'Angleterre, résidant en Constantinople, et son consul qui est icy, lesquels par toutes voyes indirectes veullent soustraire de la bannière de Sa Majesté les nations estrangères qui trafiquent par ce royaume sous la protection d'icelle, *et n'y a pas dix-huit ans que les Anglois ne pouvoient négocier par cet empire que sous la très-puissante bannière de France.* J'ay jusqu'à cette heure renversé leurs desseins pour ce regard, à leur

Une flotte de guerre, relativement faible, protégeait ce grand commerce maritime, qui s'instruisait peu à peu, non-seulement à se défendre lui-même, mais à contribuer efficacement à la défense du pays (1). Ce fut, en 1588, un grand spectacle et un digne présage de l'avenir de l'Angleterre que de voir se presser autour de la flotte de la reine, croisant dans le détroit à la poursuite de l'invincible Armada, une foule de navires équipés par les nobles et par les marchands, et montés par l'élite de la jeunesse anglaise (2). Et dix années auparavant, les ennemis de l'Angleterre, se préparant à l'envahir, avaient rendu indirectement hommage au patriotisme et à l'efficacité de sa marine marchande, en s'occupant activement de la faire noliser par des étrangers pour de lointains voyages (3).

Cette marine avait conscience de sa force et y cherchait

honte, et creveray avant qu'il n'en advienne autrement... » Lettre autographe. Les 500 de Colbert, 35.

(1) Les forces de mer de la reine, écrit de Maisse, consistent en 37 ou 38 vaisseaux qui lui appartiennent, mais si elle en a besoin elle mettra cinq cents vaisseaux de guerre ensemble. — Les soldats sur les navires sont « paiés et traités fort bien. » L'artillerie est nombreuse. « Grande commodité de bastir et construire des vaisseaux, et y en a grand nombre au port de Rochester et sur la Tamise, très-beaux à voir et très-bien équipés. » *Journal*, 222.

(2) Anglica juventus incredibili quadam alacritate... navigiis undique privatis impensis conductis, se classi magno numero adjunxit; et inter alios comites Oxoniæ, Northumberlandiæ, Cumberlandiæ etc.... Camden, p. 529.

(3) Visum est ut mercatores Itali et Belgæ plerasque harum onerariorum alio atque alio quæsito colore in longinquas navigationes conducerent, dumque hæc peregre abessent, illa regia classis majore classe opprimeretur... Camden, p. 295.

déjà l'impunité. Tout la portait à abuser de sa suprématie commençante. Elle ne redoutait plus l'Espagne, et la Hollande n'était pas encore à craindre. Entre la ruine de cet ancien oppresseur et l'élévation de cette nouvelle rivale, elle jouissait sans contrôle et sans scrupule de la domination des mers. A cet emportement naturel de la jeunesse et de la prospérité, se joignait un vif penchant à décourager la marine marchande des nations voisines, et à faire des navires anglais le plus sûr, sinon l'unique moyen de transport du commerce de l'Occident.

La politique commerciale de l'Angleterre entrait alors dans la seconde des trois phases qu'elle devait naturellement traverser. Dans la première, elle avait attiré vers ses rivages par des immunités de toutes sortes, dont les priviléges accordés aux villes hanséatiques étaient encore l'importun et précaire témoignage, le commerce et l'industrie de ses voisins. Arrivé, à la fin du XVI[e] siècle, à pouvoir se suffire et à se sentir la force de s'accroître, le commerce anglais devenant exclusif, éloigne l'étranger de ses ports par un système de vexations qui, au temps de Hurault de Maisse, était en pleine vigueur et dont le célèbre *Acte de navigation* ne sera que la sanction officielle et définitive. Nous voyons enfin aujourd'hui ce commerce, confiant dans sa prépondérance, accepter la libre concurrence dans ses ports et la réclamer sur tous les marchés du globe.

A cette époque, non-seulement les ports et les marchés de l'Angleterre étaient devenus inhospitaliers pour le marchand étranger (1), mais ses eaux n'étaient

(1) De Maisse (*Journal,* 267 à 270) donne de nombreuses preuves de cette inhospitalité calculée. « Les villes maritimes, dit-il, qui avaient ici maison, maire, conseillers, beaux

plus sûres et ses meilleurs alliés n'y naviguaient qu'avec péril. Le grand amiral trafiquait ouvertement de passeports que les marchands étrangers achetaient volontiers, comme la seule garantie efficace pour leurs vaisseaux, exposés aux visites et aux saisies de ceux de la reine (1). La côte occidentale de la France, les eaux du Portugal n'étaient pas à l'abri de ces violences. Les îles d'Oléron faisaient avec l'Espagne un commerce actif des vins de l'Andalousie, souvent interrompu par les croiseurs de l'Angleterre. Des vaisseaux français étaient saisis sur les côtes de l'Algarve, conduits en Angleterre et vendus avec la cargaison (2). Les pêcheries de Terre-Neuve n'étaient guères plus sûres et le retour en France d'un vaisseau chargé de sa pêche n'était nullement certain (3). Enfin,

priviléges, sont maintenant *travaillées* des Anglois. — Les anglois prennent tout trafic.... n'excluent pas les étrangers, mais les *travaillent* perpétuellement et les dégoutent. Les peuples s'en aguerrissent davantage et se dressent à la marine. » — L'étranger, qui a vendu ses denrées en Angleterre, ne peut emporter d'argent, « et fault par nécessité qu'il fasse son emplette dans le pays et rapporte d'autres marchandises, etc.... »

(1) « L'admiral qui traffique des passe-ports flamands en a 50 francs de chacun et son secrétaire cinq ou six escus..... et les vaisseaux qui n'ont pas de ces passe-ports, soit aux ports d'Angleterre, soit en mer, il les travaille et leur donne mil traverses.» *Journal*, 292.

(2) On trouve un exemple détaillé de ces saisies arbitraires dans une lettre de Henri IV à Elisabeth, accompagné d'une dépêche à l'ambassadeur français, Beauvoir de la Nocle. (Egerton, 808 et Mss. Colbert, 16.) — La correspondance de Marie Stuart avec Elisabeth, publiée par M. de Labanoff, abonde en réclamations analogues.

(3) Trois lettres de Henri IV (loc. cit.) réclament la restitution du navire *la Diane* de Pontaudemer, saisi au retour de

un règlement maritime, conclu entre la France et l'Angleterre et inséré par de Maisse dans le journal de son ambassade, nous apprend que les capteurs ne se faisaient pas toujours scrupule de jeter l'équipage à la mer pour disposer plus aisément du navire (1).

Si les alliés de l'Angleterre avaient à se plaindre de cette oppression commerçante, ses adversaires avaient à redouter son esprit d'entreprise et son peu de respect pour le droit des gens, si imparfaitement compris qu'il fût à cette époque. La protection déclarée des Pays-Bas en 1585 et la ligue conclue avec la France en 1596 n'avaient fait qu'accroître, en les légitimant, les expéditions annuelles des Anglais contre les colonies espagnoles. La plupart des amiraux dont s'enorgueillit alors l'Angleterre s'étaient formés à cette école, et avaient fait la guerre aux propriétés et aux marchandises espagnoles avant de la faire à Philippe II. Le caractère officiel que prirent, dès 1585, ces fructueuses entreprises n'en détourna pas les particuliers. Ils y participaient comme volontaires sur les vaisseaux de la reine, ou sur des vaisseaux équipés en commun et s'enrichissaient au service du pays. Lorsque Drake et le comte de Carlisle s'embarquèrent en

Terre-Neuve, chargé de poisson sec et d'huile, et vendu en Angleterre. La dernière de ces lettres constate que depuis un an on poursuit inutilement cette restitution.

(1) « Davantage si quelques-uns se trouvaient si meschants d'user de cruauté, en tuant, noyant ou vendant aucuns hommes à la mer, pour ledict délict, lesdits habitants des ports et havres d'où seront partis les navires, seront tenus et obligés de poursuivre, à leurs propres couts et despens, les criminels en justice et les faire exécuter à mort et s'ils ont des biens, les distribuer au soulagement des vefves et orphelins... » *Journal*, 108. — Du Vair avait déjà été frappé de la licence impunie de la marine

1585 (1), pour les Indes occidentales, deux mille trois cents volontaires allèrent avec eux célébrer à coups de canon, devant l'île de Saint-Jacques près du Cap-Vert, l'anniversaire du couronnement d'Elisabeth. Saint-Jacques fut pillée; Saint-Dominique à moitié brûlée, se racheta pour vingt-cinq mille écus d'or, après avoir nourri un mois entier ses vainqueurs. L'image du roi d'Espagne, s'élançant à cheval au-delà du globe subjugué, avec cette fière inscription : *Non sufficit orbis*, fit partie du butin. L'expédition gagna le continent; Carthagène, fortifiée et barricadée, fut emportée d'assaut, occupée six semaines et rançonnée de quatre-vingt-dix mille écus. On revint par la Virginie, après avoir dévasté les côtes de la Floride; l'entreprise rapporta environ soixante mille livres et deux cent quarante canons. Essex, Raleigh, Forbisher renouvelèrent avec plus ou moins de bonheur ces expéditions lointaines. La capture des galions espagnols, faisant lentement leur voyage annuel, obligés par l'imperfection de la navigation de relâcher fréquemment et de suivre toujours le même chemin, offrait moins de dangers et plus d'avantages que le pillage d'une colonie. Essex, en 1597,

anglaise : « Il ne se fait poinct quasi de justice des pirateries qui s'exercent, et sur amis et sur ennemis, et cela pour le proffit qu'en retirent les plus grands. » *Advis sur la constitution*, etc....

(1) Camden, p. 413 et suivantes. — L'expédition aborda en Virginie et y embarqua des colons qui rapportèrent en Angleterre la nicotiane. Ex illo sane tempore usu cœpit esse creberrimo et magno pretio, dum quamplurimi grave olentem illius fumum, alii lascivientes, alii valetudini consulentes, per tubulum testaceum inexplebili aviditate, passim hauriunt et mox e naribus efflant; adeo ut tabernæ tabaccanæ non minus quam cervisiariæ passim per oppida habeantur. — 416.

manqua de quelques heures seulement cette flotte qui apportait le trtbut de l'Amérique au roi d'Espagne et dut rendre compte au conseil de son insuccès (1). Les associations privées faisaient plus de tort encore à l'Espagne que les armements de la reine. En 1592, Raleigh, enfermé à la tour de Londres, pour avoir mécontenté Elisabeth par une intrigue amoureuse, gagna pour sa part dans une expédition qu'il avait organisée et qu'il devait commander, quatre-vingt mille livres, qui adoucirent le ressentiment de la reine et rachetèrent sa liberté (2). La grande fortune de Francis Drake lui était venue de ses entreprises humblement commencées et sucessivement accrues. Ce fut avec raison que la reine l'annoblissant, mit dans ses armes un vaisseau avec cette belle devise : *Sic parvis magna* (3). Si Elisabeth dépouillait parfois ses serviteurs de leur part de butin, sa part légale dans ces entreprises n'était pas toujours respectée. Au retour d'une expédition très-heureuse dont le bénéfice avoué s'élevait à cent cinquante mille livres, l'enquête la plus avide, conduite par les gens de la reine, ne put arracher

(1) La reine dit à de Maisse : « Que néantmoins si elle eut sceu qu'il y eut eu de sa faulte, elle lui auroit fait trancher la teste, mais qu'elle avoit très-bien vériffié qu'il n'y en avoit point eu. » *Journal*, 290..

(2) Aikin, vol. II-392.

(3) Drake, devenu riche et voulant être noble, s'était attribué les armes de sir Bernard Drake, qui souffleta l'usurpateur. La reine donna aussitôt des armes à Drake et lui conserva celles de sir Bernard, traînant au-dessous des siennes. — Francis Drake fit un noble usage de sa fortune. En 1587, il exécuta à ses frais, après la prise d'une carraque espagnole à la Terceira, un aqueduc de vingt milles de long, pour la cité de Plymouth, qu'il représentait au Parlement. — Aikin, II, 363.

aux capitaines ni aux équipages l'aveu de leurs détournements. Les faux serments ne leur coûtaient guères et « ils aimaient mieux, disaient-ils, hasarder leurs âmes, par des parjures, auprès de Dieu, qui est miséricordieux, que leurs biens, acquis avec danger, auprès d'hommes sans miséricorde (1). » Tout se réunissait pour engager la jeune noblesse dans ces expéditions mercantiles et guerrières ; l'émulation du luxe, en vain réprimé par des édits, la dissipation rapide de fortunes subitement acquises, et enfin, la prévoyance paternelle elle-même qui, stimulée par le droit d'aînesse, poussait les cadets de famille à ces entreprises où l'espérance du gain était relevée et ennoblie par l'attrait du péril et par les chances de la guerre (2).

(1) Dictitarunt enim se malle periclitari animas perjuriis apud Deum misericordem quam fortunas periculis partas apud homines immisericordes. — Camden, p. 600. —Toutes ces expéditions n'empêchaient pas que la guerre ne fût pas encore déclarée entre l'Angleterre et l'Espagne (non indictum Bellum) et quelques marchands anglais en profitaient pour vendre à l'Espagne des canons de fabrique supérieure et qui formaient l'armement principal de la flotte espagnole (quibus illi naves imprimis armarunt). Un édit de la reine déclara ce commerce entaché de haute trahison. — Camden (loc. cit.).

(2) Shakspeare, dans les gentilshommes de Vérone, parle de pères prudents qui :

Put forth their sons to seek preferment out
Some to discover islands yar away...,

Du Vair (*Advis sur la constitution*, etc.),... après avoir dit que les marchands acquièrent les biens des gentilshommes ruinés par le luxe, ajoute cette phrase remarquable : « Les puînés n'ont rien, de sorte que beaucoup de cadets de bonne maison se mettent à la marchandise, et aultres mestiers encore plus vils et honteux, jusques-là qu'on en a veu des plus grandes maisons

L'ordre, encore bien imparfait, des recettes et des dépenses publiques, le contrôle perpétuel et minutieux du grand trésorier, les ordonnances de paiement signées uniquement par la reine, le petit nombre des employés, les traitements des serviteurs de l'Etat exactement payés, l'absence de toute dette excitent l'étonnement et l'admiration de l'ambassadeur français, accoutumé aux désordres et à l'indigence de l'administration de son pays. « En somme, dit-il, il ne se parle point de dérober (1). »

Les charges que la reine supporte l'étonnent encore davantage. Ces troupes en France et aux Pays-Bas, une garnison sur la frontière d'Ecosse ; une pension de quarante mille livres au roi Jacques (2) et d'autres pensions,

avec des batteleurs, lesquels après la mort des aînés sont revenus aux plus grandes dignités. » — M. de Rémusat, énumérant quelques compensations de l'institution aristocratique du droit d'aînesse, dit, dans un autre esprit, qu'il n'est pas rare de trouver le frère d'un lord dans une maison de banque. — *Revue des Deux-Mondes* du 15 janvier 1855.

(1) *Journal*, p. 382 et suivantes. — Ce n'était pas qu'Elisabeth fût à l'abri des dilapidations, mais sa vigilance les rendait difficiles et de peu de durée. En 1590, un employé inférieur des douanes lui avait dénoncé les malversations de ses supérieurs. Les intéressés l'éloignèrent du palais. Elle n'eut point de repos qu'elle n'eût retrouvé le dénonciateur, vérifié l'accusation et réparé le dommage. — Camden, p. 565. — Une autre fois, comme on se plaignait au Parlement de l'effet rétroactif d'une lois de finances, le grand chancelier répondit par son ordre : « Mylords, si vous aviez perdu votre bourse en chemin, regarderiez-vous devant vous ou derrière vous pour la retrouver ? La reine a perdu sa bourse. » Aikin, II-274.

2 « Quarante mil livres de pension au roi d'Ecosse, qu'elle nomme ainsi, mais que lui prétend estre pour les biens de sa grand'mère, morte en Angleterre. » *Journal*, 220.

utilement payées à quelques-uns de ses courtisans; sept à huit mille hommes en Irlande, où l'Espagne et la misère entretenaient une guerre incessante; sa cour nourrie et payée, sa flotte toujours armée, ses subsides aux alliés du continent étaient les marques extérieures de cette économie venant en aide à la prospérité. De Maisse en voit des signes plus honorables encore dans ces hôpitaux et dans ces institutions de bienfaisance si nombreuses dans le royaume que les mendiants y étaient rares (1), dans ces établissements d'instruction gratuite qui offraient à la jeunesse anglaise, riche ou pauvre, plus de facilité pour s'instruire qu'il n'en existait chez les peuples les plus éclairés du continent (2). Enfin, un symptôme alors important et très-remarqué de la prospérité des finances royales était la pureté de la monnaie anglaise, altérée par Henri VIII et par ses successeurs, ramenée à sa juste valeur par Elisabeth en 1560; résolution qui parut hardie et qui n'était que sage (3). Mais cette honnêteté ne put se soutenir jusqu'au bout d'un long règne. En 1601, pour la première fois, les soldats envoyés en Ir-

(1) « Tellement que malaisément y veoit-on aucun mendiant. » *Journal*, 224.

(2) « ..... et n'y a jeunesse au monde, tant pauvre que riche, qui ait plus de moyens d'apprendre et d'être instruite qu'en Angleterre. » *Journal*, 224. L'affirmation de de Maisse tire un nouveau prix de son séjour antérieur en Italie.

(3) « Sa monnoie est très-bonne estant tout d'argent et ne se change, altère, ny descrie jamais. » (*Journal*, 383.) Camden dit de la restauration de la monnaie en 1560 : Magnum sane hoc et memorandum, quod nec Edwardus sextus potuit, nec Maria ausa, postquam Henricus VIII pecuniam primus regum Angliæ subæraverat. P. 51.

lande reçurent du trésor épuisé d'Elisabeth, de l'argent mêlé de cuivre (1). L'Irlande était en effet la compensation de cette prospérité et jetait de l'ombre sur ce beau règne. Fanatique et surtout sauvage, cette population misérable avait encore assez de force pour repousser la religion, l'autorité et la civilisation de ses conquérants. Il n'y eut, sous Elisabeth, entre les deux races hostiles, que des trèves, toujours abrégées par l'inquiète humeur des chefs Irlandais par la violence populaire ou par l'intervention de l'Espagne. Intervention peu efficace d'ailleurs, à cause de cette incroyable pauvreté du pays, qui réduisait les Espagnols à venir en petit nombre et à transporter avec eux leurs vivres (2) ; à cause aussi de cette aveugle férocité des habitants, qui rendait peu sûre la vie de leurs défenseurs (3). Cependant l'Irlande lassait l'Angleterre, et il paraissait aussi impossible de la soumettre qu'il était impossible de l'abandonner. Elisabeth voyait avec une irritation profonde ses meilleures troupes s'user et son argent disparaître dans cette guerre interminable et sauvage (4), dont la conduite était pour ses généraux un commencement de disgrâce et qui devait être un jour pour le plus cher de ses favoris, le chemin de la trahison et de l'échafaud. On partageait ce sentiment autour d'elle,

(1) Aikin, 11, 487. Swift, dans les *Lettres du Drapier*, rappelle cette falsification.

(2) *Journal*, 221.

(3) « Les Espagnols y meurent et quelquefois ces sauvages les tuent. » *Journal*, 273.

(4) De Maisse évalue, en plusieurs passages, à 500 mille écus les frais annuels de la guerre d'Irlande. — Robert Naunton écrivait : « Ireland cost her more vexation than any thing else. The expense of it *pinched* her. » Aikin, II, 107.

et de Maisse exprime énergiquement l'opinion générale en disant que les Anglais et la reine voudraient voir l'Irlande au fond de la mer (1).

(1) « Les Anglois et la reine même désireroient que l'Irlande fust abismée en mer.... » *Journal*, 274.

CHAPITRE V.

Puissance apparente du Parlement anglais, en réalité asservi par Elisabeth. — Ses réclamations inutiles en 1593. — Les monopoles. — Discours du *speaker* à la session de 1597. — Le Parlement animé d'inclinations libérales. — Lettre de Maurice James. — Véritables causes de l'impuissance du Parlement sous Elisabeth.

Le règne d'Elisabeth ne devait être sur tous les points que l'enfantement de la grandeur anglaise, et de même qu'il était réservé à Cromwell d'en finir avec l'Irlande, il était réservé au siècle suivant de développer, par l'usage et par un abus passager, les libertés publiques qui existaient en germe dans les institutions de l'Angleterre. Ces éléments même d'une liberté régulière suffisaient pour étonner l'étranger, habitué sur le continent aux excès populaires ou à l'exercice déréglé du pouvoir royal. De Maisse, qui arriva en Angleterre pendant la session de 1597, est vivement frappé des dehors solennels du parlement assemblé, du cérémonial minutieux et imposant observé pour l'ouverture et pour la clôture de ses délibérations, du costume de la reine et des barons, de ces sacs de laine symboliques (1) et surtout de ce vote régu-

(1) « Et au milieu il y a quatre grandes paillasses pleines de laine et couvertes de rouge, sur lesquelles on s'assit et sont fort hautes et fort remplies; ils disent que cela signifie l'*abondance d'Angleterre* à cause de la laine. » *Journal*, 247. « Il y a une chose remarquable à ces Etats, ajoute de Maisse (p. 248), que quand on vient à rapporter à la reine ce qui y a été arrêté, le secrétaire qui répond au nom de la reine, fait les réponses en

lier des subsides qui lui semble, non sans raison, le plus précieux des priviléges. Ces apparences lui font illusion sur l'influence réelle du parlement, et il l'exagère dans cette conclusion que le présent ne justifiait pas, mais qu'un heureux avenir devait confirmer : « Là, il se traite des grandes affaires du royaume, de la paix et de la guerre, des lois, des nécessités et règlements généraux. »

Mais cette définition était alors bien éloignée de la vérité et ce n'est pas sans émotion que l'on considère l'humble attitude gardée devant Elisabeth et devant les moins autorisés de ses serviteurs par cette assemblée, aujourd'hui la plus puissante et la plus respectée qui soit au monde. Sans rechercher les preuves nombreuses de cette docilité, nous entendons, à l'ouverture de la session de 1571, le lord-chancelier déclarer expressément au parlement : « que la reine lui enjoignait de ne se mêler d'aucune affaire d'Etat (1). » Mais, comme ce despotisme de la couronne n'alla jamais jusqu'à enlever en principe aux députés le droit d'initiative individuelle, un puritain, Stricland, proposa aux communes d'abolir le signe de la croix dans la cérémonie du baptême. Il fut mandé au conseil et reçut de la reine l'ordre de ne plus paraître à la chambre. Et la chambre avait un si vif sentiment de son impuissance que l'Orateur lui conseilla, de lui-même, d'interrompre une discussion commencée sur cet abus de

françois, et si la reine le trouve bon, il fait entendre à la compagnie sa volonté, disant tout haut : *La royne le veult ainsy.* » S'il y a quelque chose qui ne lui plaît, il dit : *La royne y advisera.* »

(1) « That the queen enjoined them not to meddle with any matter of state. » Hume (éd. de 1767), vol. V-179, d'après d'Ewes.

pouvoir, parce qu'il voyait les membres du conseil de la reine se parler à l'oreille et donner des marques d'impatience. Tant de soumission ne put empêcher que le discours, prononcé par le lord-chancelier à la clôture de la session, ne contînt quelques reproches mêlés d'inquiétants conseils.

En 1593, la chambre des Communes demanda humblement à la reine la liberté de la parole dans les discussions, la liberté personnelle des députés garantie contre les arrestations, et un libre accès auprès de sa personne. Elisabeth fit répondre qu'on avait la liberté de dire oui ou non sur les sujets soumis à la chambre ; que les députés étaient libres mais ne devaient pas cependant s'imaginer qu'il leur fût permis de manquer impunément à leur devoir ; enfin, qu'elle les recevrait toutes les fois que les affaires d'Etat lui en laisseraient le loisir. Dans cette même session, Wentworth fut emprisonné pour avoir présenté un bill sur la question toujours délicate de la succession à la couronne. Un éminent jurisconsulte, Maurice James, fut arrêté par ordre de la reine et privé du droit d'exercer sa profession, pour avoir présenté un bill sur les abus de la justice ecclésiastique (1).

Ce parlement même de 1597, que de Maisse vit siéger, fit, comme la plupart de ceux qui l'avaient précédé, un inutile effort contre l'odieux abus de ces monopoles que la reine accordait à quelques courtisans au détriment du pays. Les denrées les plus nécessaires à la vie, les matières premières de l'industrie, vendues avec privilége par quelques marchands à l'exclusion de tous les autres, atteignaient des prix et subissaient des variations qui ruinaient des villes entières, sans profit pour le trésor

(1) Aikin, II-331.

public. Le Parlement, réduit au silence, s'entendit déclarer à sa dissolution : « que la reine espérait que ses sujets loyaux et dévoués ne lui enlèveraient point, au sujet de ces monopoles, sa prérogative qui était la plus belle fleur de son jardin et la plus brillante perle de sa couronne ; qu'ils aimeraient certainement mieux laisser ces matières à sa disposition. » Enfin, ce n'était pas seulement devant le pouvoir royal que la chambre des communes devait s'incliner sans résistance. Elle se plaignit, pendant cette session même, que la chambre des Lords reçût ses députés le chapeau sur la tête, qu'elle lui renvoyât les amendements faits à ses lois dans une forme peu convenable (1), et ces réclamations n'aboutirent qu'à faire passer en droit ce manque d'égards. Le choix de l'Orateur, imposé par la couronne, n'était pas fait pour relever la dignité de la chambre et le discours d'ouverture où il l'avoua lui-même en est l'instructif et curieux témoignage (2).

« Ma situation, dit-il, ne répond en rien à cette dignité dont je suis revêtu. Car mon père m'a laissé en mourant, simple cadet de famille, avec la mince part qui m'était due. Devenu un homme et adonné quelque peu à la pratique des lois, je pris une femme qui me donna beaucoup d'enfants ; notre entretien ne diminua pas peu mon patrimoine et nous ne vécûmes au jour le jour que de mon travail

(1) Ils étaient écrits sur parchemin au lieu de l'être sur papier; les lords répondirent qu'il importait peu que ce fût « whether parchment or paper, white, black or brown. » — Hume, d'après d'Ewes. V-399.

(2) Cette harangue, si caractéristique, qui ouvrit la session de 1597, et qui nous donne une idée si vive et si vraie de la la chambre des Communes sous Elisabeth, mérite d'être reproduite même après Hume, d'après d'Ewes. Elle fut prononcée par le jurisconsulte Yelverton.

journalier. Ce ne peut être non plus ma personne, ni mes dons naturels qui justifient le choix dont on m'honore. L'homme qui occupe cette place doit être grand, bien fait, d'une taille avantageuse et disert. Il doit avoir la voix forte, une démarche imposante, un naturel fier, une bourse toujours lourde et bien garnie. Tout au contraire, ma taille est petite ; je ne suis point doué du don de la parole; j'ai la voix faible, la démarche d'un homme de loi et d'un homme du commun; je suis d'un naturel doux et même timide, ma bourse est mince, légère et n'a jamais encore été pleine.... Si Démosthènes avec sa science et son éloquence incomparables, ne parlait qu'en tremblant devant Phocion, combien dois-je trembler davantage, ignorant et inhabile que je suis à l'accomplissement de cette grande tâche, en parlant devant tant de Phocions, réunis dans cette enceinte ? et bien plus encore, devant l'inexprimable majesté et la personne sacrée de notre chère et redoutée souveraine, dont la vue fait pâlir et plier les têtes les plus fières, dont le nom suffit pour abattre le plus orgueilleux courage. Conbien, en effet, la puissance et le nom du prince abaissent aisément les cœurs les plus superbes les plus grands de leurs sujets ! » C'est ainsi qu'on haranguait les devanciers de Chatam et de Fox.

Mais c'étaient, après tout, leurs devanciers, et ils laissèrent plus d'une fois entrevoir qu'ils ne cédaient à la nécessité des temps et au courant de l'opinion, qu'en gardant le désir et l'espérance d'intervenir efficacement dans les affaires de l'État. Non-seulement l'idée de la légitime autorité du Parlement et le goût des libertés publiques dominaient d'excellents esprits et se faisaient jour dans de courageuses paroles, mais le principe même de l'égalité devant la loi s'était glissé dans la chambre des Communes et y trouvait prématurément des défenseurs.

Dans l'important discours prononcé par Elisabeth à la session de 1586, on l'entend reprocher aux jurisconsultes du Parlement d'avoir soutenu que Marie Stuart devait être jugée selon la loi commune, dans le comté de Stafford et par le jury. « Belle manière de procéder contre une personne royale ! » ajouta la reine (1). Si le parlement dût longtemps reconnaître son impuissance contre les monopoles (2), n'est-ce pas un signe de ses dispositions réformatrices que cette persévérante attaque, renouvelée à chaque session et chaque fois réprimée par des arrestations arbitraires? Dans la session de 1601, le 27 octobre, Lawrence Hyde s'éleva avec la plus libre éloquence contre ces hommes enrichis de la misère publique (3), contre les droits exorbitants de recherche et de saisie, attribués par les lettres-patentes de la reine aux détenteurs de ces monopoles, et qui en rendaient le maintien aussi funeste

(1) « At vos jurisconsulti in juris apicibus excutiendis et formulis consectandis, potius quam ipsis legibus interpretandis adeo curiosuli estis ut ex formula vestra illa in quæstionem intra Staffordiensem comitatum fuerit vocanda et ad tribunal manu sublata, XII virorum judicio *de facto* sistenda. Bella sane formula judicii in principem ! » — Camden, 467.

(2) Les plaintes du Parlement furent si vives en 1601, que la reine réprima d'elle-même les plus criants de ces abus : « Cum gravissimæ querimoniæ in inferiori consessu de monopolis institutæ essent, regina, *ut præverteret*, promulgato edicto, diplomata illa partim irrita declaravit, partim legibus examinanda reliquit. » Elle remercia la députation de la chambre des Communes qui vint lui rendre grâces de cet édit, de lui avoir dénoncé : « Ejus modi harpyas et hirudines. » Camden, p. 821.

(3) Il les appela : « Blood-Suckers. » Il avait proposé un bill intitulé : « An act for the explanation of common law in certain cases of letters patent. »

aux lois et aux libertés de l'Angleterre qu'à sa prospérité intérieure. Lorsqu'on fit l'énumération des nombreuses denrées, livrées aux monopoles, une voix hardie s'écria ironiquement : « Est-ce que le pain n'est pas sur la liste? » Enfin, dans cette session même, cette théorie despotique, longtemps acceptée en France (1), qui attribuait à la couronne la propriété légale et absolue du pays et qui transformait la propriété privée en une sorte d'usufruit soumis aux règlements et même à la revendication du prince, ne fut soutenue devant la chambre des Communes, par le jurisconsulte Heyle, qu'au milieu de rires et d'interruptions ironiques qui nous montrent combien l'Angleterre était déjà, sur ce point, plus près de la vérité que la plupart des nations du continent.

Mais le témoignage le plus éloquent, le plus élevé et le plus honorable pour l'Angleterre qu'on ait recueilli sur l'état de quelques esprits distingués qui, dans ces assemblées parlementaires de la fin du XVIe siècle, devançaient d'environ trente années l'esprit public de leur pays et d'environ deux siècles l'esprit public de l'Europe, est une lettre de ce Maurice James, qui, arrêté au Parlement de 1593 pour avoir présenté un bill contre les abus de la juridiction ecclésiastique, écrivait de sa prison à lord Burghley : « ... Je ne puis éviter de déplaire à Sa Majesté et de mettre en péril ma liberté... On peut présenter des bills à la chambre sur la taxe du pain, sur les pêcheries, sur les formes de la procédure et sur d'autres matières du

(1) « Vous devez être persuadé que les rois ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés aussi bien par les gens d'église que par les séculiers, pour en user en tout temps, comme les sages économes, c'est-à-dire suivant le besoin général de leur Etat. » — *Mémoires de Louis XIV*.

même ordre, et la chambre les peut admettre sans qu'on s'expose à enfreindre le royal commandement de Sa Majesté. Mais les grands sujets de la loi générale et de la justice publique ne peuvent être approchés sans qu'on offense la reine. Bien, milord, qu'il en soit ainsi..... Pensez-y cependant, de peur que, comme autrefois, nous adressions à Dieu cette prière : « Seigneur miséricordieux, délivre-nous de la tyrannie de l'évêque de Rome, » nous ne soyons désormais réduits à dire : « Seigneur miséricordieux, délivre-nous de la tyrannie du clergé d'Angleterre... » Tant que durera cette vie, qui, je l'espère, ne peut être longue, après tant de froissements et de secousses (1), je ne rougirai jamais de combattre, par des moyens honnêtes et légaux, pour l'affranchissement des consciences, pour la justice publique et pour la liberté de mon pays. »

Il faut donc chercher ailleurs que dans la force matérielle ou dans le prestige de la couronne la cause qui réduisait à l'impuissance de si libres esprits et de si fermes courages. Le bon sens toujours éveillé d'Élisabeth était le meilleur rempart contre l'ambition légitime de son Parlement ; elle le désarmait par la grandeur et par la popularité de sa politique générale, et surtout par la discrète habileté avec laquelle elle profitait de ces leçons, repoussées en apparence avec tant de hauteur. Ces remontrances, qu'elle semblait ne pas écouter, ou qu'elle n'écoutait que pour les punir, laissaient une utile impression dans son esprit et n'étaient certainement pas sans influence sur sa conduite (2). Si d'ailleurs il fallait que le Parlement se

(1) Il mourut trois ans plus tard, en 1596, à 48 ans. — Aikin, II, 334.

(2) Nous voyons indirectement l'effet produit sur elle par la

contentât de cette intervertion indirecte et contestée sur les grandes affaires du royaume, il exerçait, par une compensation inévitable, une continuelle et minutieuse influence sur les petites. Ces détails, en apparence misérables, sur lesquels on détournait volontiers son activité, relevèrent par cela même de son pouvoir, grâce à l'heureuse autorité que les précédents eurent toujours en Angleterre. De là ces ressources inattendues que le parlement put tirer, au jour de sa lutte ouverte contre le pouvoir royal, de cette compétence reconnue sur les sujets que lui abandonnait Elisabeth et où viendront échouer les efforts de ses indignes successeurs. Leur défaite devait jeter une pleine lumière sur la véritable cause qui fortifiait Elisabeth contre le mouvement naturel du parlement vers l'indépendance et vers l'autorité. C'était le péril permanent du pays, c'était la patriotique préoccupation des intelligences, l'instinct des populations qui se serraient autour de la reine contre Rome et contre l'étranger (1). Le Parlement

session de 1597, dans ce passage de son dernier entretien avec de Maisse... « Qu'elle avoit affaire à de grandes et diverses humeurs, et à des peuples, lesquels si bien faisoient grande demonstration de l'aimer, que néantmoins étoient légers et inconstants, et qu'elle devoit craindre toute chose; qu'ils *se plaignoient mesme en ces derniers Estats* que tous les trésors d'Angleterre et les siens particuliers sortoient le royaulme et alloient en France et en Flandre; que l'on envoioit les Anglois mourir hors du païs, au lieu qu'ils devoient demeurer pour la deffence du païs, et qu'il en estoit mort depuis trois ou quatre ans plus de vingt mille... » *Journal*, 411. — Nous avons vu plus haut comment, après un maintien obstiné des monopoles, elle devança sur les plus décriés de ces abus le vote du Parlement.

(1) C'est avec une perspicacité remarquable que du Vair écri-

ne s'avançait parfois contre Elisabeth que pour reculer aussitôt, sachant avec raison qu'il ne serait suivi que par quelques puritains et quelques philosophes. Lorsqu'il fera un pas contre Charles Ier, toute la nation sera derrière lui, et sa persistance lui viendra de sa force. C'est moins en voulant accroître le pouvoir d'Elisabeth qu'en prétendant le garder que les Stuarts rendront leur chute inévitable.

vait : « Le Parlement a eu antiennement beaucoup d'authorité en ce royaume-là, mais aujourd'hui *il tourne partout où la reine le veult*, parce que les prélats dépendent d'elle, les barons sont en petit nombre qui ne lui oseroient déplaire *et le peuple a senti tant de douceur et de commodité de son règne qu'il consent à tout ce qu'elle désire.* » — *Advis sur la constitution*, etc....

CHAPITRE VI.

État religieux de l'Angleterre. — Indifférence sur les questions de doctrine. — Apostasies fréquentes et acceptées par l'opinion. — Cecil et Élisabeth. — Penchant d'Élisabeth pour ce que l'Église anglicane a gardé de l'Église romaine. — Son aversion pour le mariage des prêtres. — Elle ne souffre pas la liberté de la chaire.—Whitgift et les Puritains. La sécularisation des biens est irrévocable. — Faiblesse des catholiques, malgré leur talent et leur audace. — William-Allen. — Le mariage d'Élisabeth avec le duc d'Anjou redouté de la nation. — Le livre de l'*Abîme*. — Supplice du puritain Stubb et de plusieurs catholiques. — Force naissante de l'opinion publique. — Faiblesses du parti puritain. — Tentative et mort de Hackett—Les incrédules croient à la sorcellerie.

Ce désir d'indépendance politique et religieuse, n'agitant qu'une faible minorité de la nation, pouvait irriter l'orgueil d'Elisabeth, mais n'était pas de nature à inquiéter sa prévoyance. L'état religieux de l'Angleterre était surtout bien éloigné de ce qu'il allait devenir sous la double influence des événements et des passions. Non-seulement le plus habile politique n'eût pu imaginer alors que les puritains dussent un jour vaincre et condamner le souverain, soumettre l'Irlande et gouverner l'Angleterre, mais il n'était pas même permis d'affirmer que le protestantisme fût vraiment et à jamais la religion nationale, le signe et la garantie de l'indépendance extérieure et des libertés publiques du peuple anglais. Cette solidarité entre le culte et les institutions de l'Angleterre, qui sera plus tard affermie par les plus violentes épreuves et qui abrégera la restauration des Stuarts, n'existait pas encore et devait sortir de l'enchaînement des circonstances. La date encore

récente de la réformation anglaise, les limites dans lesquelles la royauté l'avait elle-même entreprise et contenue, les nombreuses traces qu'elle avait gardées de l'Église romaine, les brusques oscillations qu'elle subit après Henri VIII, et les apostasies successives, exigées par le souverain et accordées par la nation, n'avaient point laissé aux esprits le temps de se pénétrer et de s'éprendre profondément des différences qui séparaient le Protestantisme anglican de l'Eglise romaine (1). C'est sur ces différences que l'initiative du souverain reste toute-puissante, jusqu'au jour où les événements auront identifié le protestantisme avec l'indépendance et les libertés du pays. Jusque-là, les partis extrêmes, catholique et puritain, demeurent isolés au milieu de l'indifférente docilité de la nation. De là aussi une facilité commode, pour les politiques de ce siècle, de passer, sans trop de scandale, d'une religion à l'autre, et de ne point laisser leur croyance faire obstacle à leur fortune. Avant de redevenir, sous Elisabeth, le plus ferme appui de l'Eglise anglicane, William Cecil avait défendu, jeune encore, la suprématie de Henri VIII; mais, dans l'intervalle, il s'était montré, sous la reine Marie, catholique irréprochable, avait gardé et entretenu chez lui son confesseur, et avait enfin mérité

(1) M. Macaulay (*Revue d'Edimbourg*, article sur l'ouvrage du docteur Nares : *Memoirs of the life and administration of the right honourable William Cecil lord Burghley*, etc..) reproduit en y adhérant formellement l'opinion de Bentivoglio, qui évaluait les zélés catholiques en Angleterre, à un trentième de la nation, et les hommes indifférents *sur les sujets de la séparation* de l'Eglise anglicane et de l'Eglise romaine, aux quatre cinquièmes de la nation. — Le respect avec lequel Shakspeare parle souvent de la vie monastique et du célibat, est un symptôme déjà remarqué de cette disposition générale des esprits.

d'être choisi pour aller chercher à Bruxelles et conduire à Londres le cardinal Pole, légat du pape. Parmi les hommes d'Etat contemporains de lord Burghley, il en était bien peu qui eussent conservé le droit de lui reprocher ces variations religieuses ; elles ne l'empêchaient même point d'être, à cette époque, l'espoir des protestants sincères, le confident et le serviteur d'Elisabeth persécutée, et plus tard reconnaissante. Elle aussi, elle avait cédé à la nécessité, entendu la messe, subi la confession, professé le catholicisme (1), et elle avait rapporté de ces épreuves la même indifférence que son ministre sur les débats religieux de son siècle (2).

Ses penchants naturels et l'instinct prévoyant de sa politique la portait plutôt à favoriser dans l'Eglise anglicane ce qui restait du génie catholique qu'à y développer ce qu'elle contenait d'éléments nouveaux. Elle aimait la pompe dans le culte et la docilité dans la doctrine, et la royauté remplaçant le Saint-Siége lui semblait, à vrai dire, la raison d'être et le dernier mot de la réforme. Le véritable esprit du protestantisme, ses libres tendances, par moment manifestées, lui inspiraient plus d'éloignement et plus de colère encore que les dogmes et les anathèmes de l'Eglise romaine. Elle redoutait les catholiques, mais elle

(1) Cum tamen illa, ut navigium, ingruente tempestate, sese moderans ad romanæ religionis normam, sacra audiret et sæpius confiteretur, imo, cardinale Polo asperius interpellante, se romanam catholicam præ terrore mortis profiteretur. — Camden. — Apparatus. — P. XIV.

(2) « Elle me dict que s'il y avoit deux princes en la chrestienté qui eussent bonne volonté et du courage, qu'il seroit fort aysé d'accorder les différences de la religion, qu'il n'y avoit qu'un Jesus-Christ et une foy, que tout le reste dont on disputoit n'étoit que bagatelles......» — Journal, 283.

haïssait les puritains. Il est enfin permis de dire qu'en se montrant à l'étranger fermement protestante, qu'en secondant les calvinistes contre leurs souverains, en Ecosse, en France, aux Pays-Bas, elle sacrifia, selon sa glorieuse habitude, ses inclinations particulières aux nécessités de la politique anglaise et à l'intérêt supérieur de son pays.

L'Eglise anglicane conserva donc sous son influence la plupart des cérémonies catholiques et resta, aux yeux des protestants rigides, fort mêlée d'idolâtrie. Les fêtes religieuses de la Noël de 1597 étonnèrent de Maisse par leur splendeur. Il y vit la reine aller à l'offrande (1), conduite par le comte d'Essex ; les évêques et les prêtres « habillés à la catholique, » la musique et les chants, les surplis, les chappes et les aumusses qu'il ne s'attendait pas à retrouver à Londres, le surprirent ; il attribua, avec raison, ces restes de catholicisme au goût et à la volonté de la reine (2). Mais de toutes les innovations que la réforme anglicane avait imposées à l'Angleterre, celle qu'Elisabeth souffrait le plus impatiemment était le mariage des prêtres. Son éloignement général pour le mariage, qui fut à sa cour une cause fréquente de disgrâce, allait jusqu'à l'aversion et au dégoût le moins dissimulé lorsqu'il était question du mariage ecclésiastique. De Maisse remarque que si les évêques précèdent les barons au parlement, les

(1) « Elle alla à l'offrande *et y donna un escu.* » *Journal*, 387.

(2) « La reine, *qui n'aime pas les choses nouvelles,* ny le grand chancellier, qui est son principal conseiller, n'ont jamais voulu toucher à cet ordre encore qu'elle en ait esté assez sollicitée par plusieurs ministres qui sont passés en Angleterre pour cet effect... Elle estime cet ordre *estre un grand ornement du royaulme...*, et semble, hormis les usages, qu'il y a peu de différence quant aux cérémonies d'avecques celles de Rome. » *Journal*, 235-236.

femmes de ceux qui sont mariés n'ont point le titre de dames et prennent rang après les baronnes (1). En 1561, Elisabeth, parcourant avec Essex le comté de Suffolk, vit avec déplaisir que la plupart des ecclésiastiques du comté étaient mariés et ne cacha pas sa désapprobation. Bien plus, la présence des ménages ecclésiastiques, établis dans les dépendances des cathédrales et des colléges, lui parut si inconvenante qu'elle les en expulsa et leur interdit d'y rentrer (2). Ses conseillers avaient peine à modérer, sur un tel sujet, l'expression d'un sentiment si peu convenable au chef légal de l'Eglise anglicane ; et ses évêques les plus fidèles ne pouvaient entendre sans scandale ses libres invectives contre « la sainte institution du mariage. »

Elle ne prenait guères plus de goût aux leçons venues du haut de la chaire, et elle traita souvent comme une insolente la liberté chrétienne de la prédication. L'évêque de Londres, Vaughan, s'étant élevé devant la reine contre le luxe du costume et en faisant un obstacle au salut, fut menacé de se voir faciliter le chemin du ciel par l'enlèvement de sa crosse et de son manteau (3). L'évêque Rudd, prêchant devant elle le carême de 1596, aborda un sujet autrement délicat pour Elisabeth qui souffrait impatiemment l'approche de la vieillesse, et dont la plus grande

(1) *Journal*, 414. — Ailleurs, page 236, il écrit « quant aux ecclésiastiques, ils se marient s'ils veulent comme font aussi les chanoines et les curés, toutefois la reine ne voit pas volontiers les évêques qui sont mariés.

(2) A royal injunction « That no head or member of any college or cathedral should bring a wife or other woman within the precincts of it, to abide in the same, on pain of forfeiture of all ecclesiastical promotion. » — Aikin, I. 323.

(3) « That she would fit him for heaven without staff nor mantle. » — Aikin, II, 390.

faiblesse fut de vouloir jusqu'au bout rester jeune. Le prédicateur s'étendit sur la combinaison mystérieuse de certains nombres, sur les années climatériques de la vie humaine et parvint, au travers de cette science douteuse, à se faire entendre assez clairement pour émouvoir la reine. « Vous feriez aussi bien, lui dit-elle, de garder pour vous votre arithmétique ; mais je vois bien que les plus savants ne sont pas les plus sages (1). Et tendant à ses voisins un joyau orné d'une devise très-finement gravée, elle les pria de la lire ; ils n'eurent garde d'y réussir et elle lut tout haut la devise avec un naïf empressement, vive et spirituelle réfutation de ce docte et maladroit sermon.

Elle aimait d'ailleurs chez les évêques un libre et splendide genre de vie. Leurs richesses, leur luxe, le respect dont ils se faisaient entourer étaient à ses yeux utiles au prestige de l'Eglise établie et contribuaient à l'éclat de la couronne. L'évêque dont elle goûta le plus les mœurs et la doctrine, qu'elle appela du siège de Worcester à celui de Cantorbery, qu'elle fit Primat d'Angleterre et membre de son conseil privé, était-ce Whitgift qui eût rivalisé avec la papauté par le luxe de ses demeures et de sa table, par sa suite nombreuse et brillante, qui se faisait servir à genoux, et qui avait plus d'une raison pour être l'adversaire déclaré et le constant contradicteur des puritains (2).

(1) « You should have kept your arithmetic for yourself. But I see the greatest clerks are not the wisest men. » Aikin 11-369.

(2) He even claimed to be served on the knee. Aikin II, 110. Doctrina in ecclesiastica angliæ politeia propugnanda singularem laudem consecutus. Camden. p. 368. Ce fut en 1583 qu'il fut nommé archevêque de Cantorbéry ; et poursuivant les puritains avec tout l'appui de l'autorité royale, il avait pris cette devise qui ne correspondait guère à son rôle, ni à son caractère : Vincit qui patitur. — Camden, p. 369.

Ces richesses de l'Eglise anglicane étaient après tout une utile garantie contre le retour du pays au catholicisme. Les biens considérables de l'Eglise romaine, engagés soit dans les revenus de l'Eglise établie, soit dans le domaine royal, soit dans les propriétés de la noblesse, soit enfin dans les fondations hospitalières et bienfaisantes, étaient devenues, par un juste retour, en Angleterre comme partout, l'un des plus solides fondements de la réforme. La reine Marie fut elle-même contrainte de le respecter (1), et d'élever sur cette base protestante sa fragile et passagère restauration du catholicisme. Qu'on joigne à l'effet indestructible de cette grande et politique mesure de la sécularisation des biens ecclésiastiques, l'effet plus lent mais aussi certain de la politique extérieure du pays, de la lutte contre l'Espagne, contre Marie Stuart et les Guises, et l'on comprendra comment le protestantisme jeta par degrés en Angleterre de si profondes et de si fortes racines.

De là l'incurable faiblesse des catholiques anglais, qui, accablés par ces grands intérêts particuliers et publics, n'arrivèrent pendant tout ce règne à aucun résultat qui fût digne de leur nombre, de l'appui qui leur venait de

(1) C'est un fait bien remarquable que les restaurateurs du catholicisme en Angleterre aient reconnu la nécessité de ne point contester la sécularisation accomplie et l'impossibilité d'y porter atteinte : « ..... Proposuit ut universum regni corpus ecclesiæ romanæ reconciliaretur. Quæ ægre impetravit, *nec priusquam* bona monasteriis, collegiis, episcopatibus, etc.» ab Henrico Octavo et Edwardo Sexto ablata reginæ et possessoribus simul eadem sanctione confirmarentur, ne quies regni turbaretur.—Camden. Apparatus, p. XII.—De Maisse rappelle à ce sujet les vains efforts de la reine Marie. Bien qu'elle régnât cinq ans, dit-il, « nul ne voulut rendre ce qui avait esté occupé. » *Journal*, 233.

l'étranger de leur talent et de leur audace. Ce fut en vain qu'ils comptèrent dans leurs rangs des hommes supérieurs comme ce William Allen qui, devenu cardinal de l'Eglise romaine, avait organisé contre l'Angleterre protestante ces séminaires de Douai, de Reims et de Rome d'où sortirent tant d'agitateurs et quelques martyrs ; qui le premier avait apporté en Belgique et fait imprimer en anglais la bulle d'excommunication contre Elisabeth ; qui renvoya malgré lui le circonspect Arundel en Angleterre où il trouva des juges, une prison et la clémence d'Elisabeth (1) ; et qui mourut à Rome en 1594 à 63 ans, ayant épuisé contre la réforme toutes les forces et son intelligence et toute l'énergie de sa volonté (2) ; d'habiles et infatigables négociateurs à l'étranger, comme ce la Rue qui parcourut toute l'Europe pour établir entre les ennemies d'Elisabeth une entente redoutable et qui écrivit à Marie Stuart le rapport instructif de ses voyages et de ses intrigues (3) ; des martyrs volontaires, comme ce Somerville, qui vint directement du comté de Warwick à Londres pour tuer la reine, et qui emporté par l'élan d'un fanatisme sauvage, ne put s'empêcher d'égorger les premiers protestants qu'il rencontra sur son chemin (4). La situation désavantageuse

(1) Camden, p. 545, 546, 547.

(2) Pertæsus exspiravit anno ætatis LXIII. Sepultus in Ecclesia anglorum sanctæ Trinitatis.—Camden, 632.

(3) Les deux curieuses lettres de la Rue à Marie-Stuart, écrites de Châlons en mai et en août 1585, ont été copiées par M. de Châteauneuf, et cette copie est conservée, collect. Béthune, n° 8880. Les originaux figurèrent au procès de Marie Stuart.

(4) Pontificiorum quorumdam contra reginam et principes excommunicatos libelli... inter alios Somervillum, nobilem, ita dementarunt ut iter clam ad regiam arriperet et nihil nisi san-

où les événements avaient mis dès l'orgine le parti catholique frappa de sterilité la réunion de ces forces diverses, et réduisit l'habileté de ses chefs et le dévouement de ses membres à s'enfermer et à languir dans une perpétuelle conspiration contre la vie bien gardée de la reine d'Angleterre.

L'impopularité d'un parti, toujours occupé de cette œuvre sanglante et ne semblant respirer que pour l'assassinat d'une femme, ne pouvait que s'accroître. Le mariage, réputé quelque temps inévitable, d'Elisabeth avec le duc d'Anjou fit éclater la défiance universelle qu'excitaient les catholiques et ne servit qu'à donner la mesure de cette impopularité. Une lettre de Philippe Sidney, rendue publique, exprima contre ce mariage les sentiments de la nation, avec assez de fermeté pour obtenir l'approbation générale, avec assez de mesure pour ne point irriter Elisabeth. Les Puritains furent plus hardis et moins heureux. Leur livre, intitulé, *l'Abîme où le mariage français entraîne l'Angleterre*, parut à la reine un appel à la révolte, digne de la répression la plus sévère. Il lui importait peu qu'elle y fût appelée la fille de Dieu. Le duc d'Anjou, flétri du nom de fils de l'Antechrist, ses conseillers, accusés d'avoir trahi la religion nationale, devaient être à ses yeux recouverts de sa propre inviolabilité et la dignité de la couronne était intérressée à leur défense (1). Le respec-

guinem contra protestantes spirans, unum et alterum, in via, stricto gladio, furenter aggrederetur. Apprehensus, professus est se reginam sua manu occisurum. — Camden, p. 370.

(1) *Vorago qua Anglia gallico connubio absorbenda*, inquo (libro) consiliarii, qui nuptiis faverunt quasi ingrati in patriam et principem fugillantur, ipsa regina inter medias adulationes, quasi sui dissimilis, obliqua insectatione perstringitur; Andinus convitiis indignis dilaceratur, gallica natio odiose pros-

table John Stubb, auteur du livre, le libraire William Page, qui l'avaient propagé, eurent la main droite coupée par le bourreau sur la place de Westminster. Le véridique historien de ce règne fut témoin de leur supplice, du silence désapprobateur de la foule, plus inquiète du mariage catholique que de l'offense reçue et vengée par Elisabeth, de l'admiration pleine de pitié avec laquelle on vit John Stubb mutilé élever son chapeau de la main gauche en criant : *Vive la reine !* (1).

Rien ne montre mieux que cet événement et ses suites immédiates l'état si différent des deux partis extrêmes, catholique et puritain, au milieu d'une nation relativement indifférente sur les questions de doctrine. Rarement Elisabeth fit une épreuve plus décisive de son autorité; rarement elle refoula avec plus d'audace, pour un temps très-court il est vrai, le courant de l'opinion. Tout, dans cet acte de rigueur, était impopulaire, et la nouveauté du supplice, et sa cause, et la légalité douteuse d'une sentence appuyée sur un statut de Philippe et de la reine Marie contre les auteurs et propagateurs d'écrits séditieux. D'illustres jurisconsultes, Dalton, Monson, furent emprisonnés et poursuivis pour avoir exprimé le sentiment pu-

cinditur, ipsæ nuptiæ ob religionis discrepantiam, ut filiæ Dei cum filio Antichristi tanquàm profanæ, Ecclesiæ exitiosæ et reipublicæ perniliosœ è sacris litteris misere detortis virulentis verbis damnantur. — Camden, p. 345.

(1) Memini, qui præsens aderam, cum Stubbus, dextra abscissa sinistra caput nudaret et clara voce diceret *Vivat regina;* multitudo circumfusa omnino obticuit, sive ex hujus novi et inusitati supplicii horrore, sive ex commiseratione in hominem famæ integerrimæ, sive ex odio nuptiarum quas religioni exitiosas futuras præsagierunt. — Camden, p. 346.

blic sur l'illégalité de cette sentence (1). Enfin, l'opinion populaire, puissante par son unanimité et sa persistance sur l'esprit clairvoyant d'Elisabeth, la contraignit à faire oublier ce dissentiment avec son peuple par des poursuites sévères contre les catholiques (2), et le sang du jésuite Campian, des prêtres Sherwin, Kirby, Briant et de plusieurs autres, qui déclarèrent adhérer à la bulle d'excommunication de Pie V, vint se mêler au sang des puritains.

Il n'y eut qu'une chose, chez cette nation, déjà jalouse de la saine application des lois et de la légalité des sentences, observée jusque dans la persécution, qui pût détourner sur les catholiques la pitié ordinairement réservée à leurs adversaires. On s'émut de l'emploi de la torture contre les réticences prolongées des accusés catholiques. Ce fut toujours l'honneur de l'opinion publique en Angleterre de s'alarmer des illégalités pour elles-mêmes, sans que l'impopularité des victimes pût faire passer inaperçue ou tolérée la violation des lois. Encore bien éloignée de cette susceptibilité et de cette claire distinction du coupable et de la loi qui, de nos jours, ont fait embrasser plus d'une fois au pays tout entier, contre des magistrats injustes, la défense d'un accusé méprisable par lui-même, mais relevé par la violation des lois en sa personne, l'opinion publique de l'Angleterre avait cependant assez de

(1) ..... Sententiam fuisse erroneam et irritam ex falsâ notatione qua lex illa lata, legemque fuisse temporariam et Maria moriente una interiisse jurisperiti nonnulli obmurmurarent; ex quibus... — Camden, p. 346.

(2) Regina ut formidinem demeret quæ multorum animos occuparat religionem immutatum iri et pontificios tolerandos importunis precibus *evicta permisit* ut Edmundus Campianus, etc. — Camden, p. 346.

sens et assez de force pour contraindre Elisabeth à publier une justification de cet emploi illégal de la torture, et, aussitôt après, une promesse formelle d'y renoncer (1). Mais ce sentiment même n'altérait point l'état général de l'opinion sur le parti catholique, et Walsingham l'exprimait fidèlement en répondant aux intercessions de l'ambassadeur de France « qu'il n'y avait plus en Angleterre de papiste par conscience, mais bien une faction papiste (2). »

Une certaine popularité, un renom mérité de patriotisme n'élevaient pas cependant le parti puritain au-dessus des misères humaines, et ne l'exemptaient point surtout des infirmités de tout temps particulières aux opinions extrêmes : parmi les chefs on comptait plns d'un hypocrite, plus d'un insensé parmi les fidèles. Un précepteur d'Elisabeth, sir John Cheke, connu par ses opinions puritaines, s'enfuit sur le continent à l'avénement de la reine Marie; saisi entre Anvers et Bruxelles, et renvoyé en Angleterre, au mépris du droit des gens, il dut se résigner à l'apostasie, bien plus, au honteux supplice de siéger parmi les juges des protestants, et de prononcer contre ceux qu'il avait trahis des condamnations capitales (3). Réduit à faire des martyrs ou à l'être lui-même, il n'eut point l'honneur de bien choisir, mais presque aussitôt il

(1) « A declaration of the favourable dealings of her Majesty's commissioners appointed for the examination of certain traitors an of tortures unjustly reported to be done upon them for matters of religion. » Et peu après : « An order that no species of torture should be applied to staté prisonners on any pretext whatever. » — Aikin, vol. II, p. 133, 136.

(2) « No more papists in conscience but papists in faction. » Aikin, II, 244.

(3) Aikin, I, 224.

mourut de douleur d'avoir mal choisi. Plus tard, Robert Brown, de l'université de Cambridge, donna un exemple plus affligeant encore, car il vécut de sa défection et prospéra pendant qu'on mourrait autour de lui pour ses doctrines. Son enseignement puritain fit des prosélytes et lui attira la persécution ; emprisonné, puis fugitif en Hollande, il revint se rétracter, fit acte d'adhésion à l'Eglise anglicane et assura sa fortune. On pendit quelques-uns de ses disciples en 1583, dans le comté de Suffolck (1) ; mais l'église Brownist traversa l'épreuve de la trahison et des supplices et garda sa place parmi les premières sectes indépendantes de l'Angleterre. Il faut remarquer, à l'honneur des puritains, que ceux d'entre eux dont le fanatisme touchait à la folie, tendaient plutôt à convertir la reine qu'à l'assassiner, la suppliant sans cesse avec une impérieuse naïveté, au nom de la bible et de son salut, de remplacer l'idolâtrie anglicane par la discipline de Genève et de compléter elle-même la réforme de l'Angleterre. Cette exaltation religieuse, poussée jusqu'au plus étrange délire, qui plus tard put se donner carrière au milieu de la révolution, existait sourdement dans les rangs de ce parti et se faisait parfois jour avec une violence prématurée. En 1591, un homme du peuple du comté de Northampton vint donner à Londres le bizarre spectacle de sa fureur mystique et de sa mort. Comme la plupart des fanatiques illustres, Hackett avait commencé par étaler une impiété grossière. Sceptique de cabaret, égayant les buveurs sur les cérémonies et les doctrines de l'Eglise (2), il était tout d'un coup devenu un

(1) Aikin, II, 108.

(2) Adeoque omni pietati aversus ut cœlestem doctrinam, in concionibus auditam, combibonibus per cauponas deridendam propinaret. — Camden, 579.

saint. Illettré jusqu'à ce jour, il pratiqua assidûment l'Ecriture, et passa sans trop d'effort de la méditation biblique aux visions, à la certitude de sa mission particulière en ce monde. Les sectaires ne pouvaient lui manquer : Wigginton, Coppinger, Arthington furent les premiers fidèles ; le nombre s'en accrut bientôt ; les prédications, les jeûnes et les prophéties allèrent croissant. Rien ne fit défaut à la mission de Hackett, ni les stigmates, ni les entretiens directs avec la divinité, ni même le martyre. Venus à Londres pour convertir la reine ou pour la renverser, les chefs de la secte, pour la plupart théologiens et puritains, s'établirent dans une auberge qui devint le théâtre de leurs visions et de leurs complots. Bientôt, au milieu des larmes et des prières, Hackett fut déclaré le Christ, descendu pour juger et pour renouveler le monde. Arthington et Coppinger sortirent, pleins d'enthousiasme, et criant sur leur chemin que le Christ était arrivé, qu'il fallait faire pénitence, ils parvinrent à Cheapside et haranguèrent la multitude. « Hackett avait le corps glorifié et l'âme du Christ. Descendu sur la terre avec le van de l'Ecriture, il devait répandre l'Evangile en Europe, établir en Angleterre la discipline ecclésiastique et la république (et ils donnaient son adresse) (1) ; pour eux, ils étaient deux prophètes, l'un de justice, l'autre de miséricorde, auxiliaires désignés pour ce grand ouvrage; ils l'affirmaient sur le salut de leur âme. Hackett était le monarque suprême, les rois d'Europe ses vassaux et ses serviteurs ; il fallait qu'Elisabeth abdiquât. Quant à l'archevêque et au chancelier, ennemis de la vraie religion,

(1) Atque *disciplinam* et rempublicam in Anglia constituendam (simulque locum indicarunt ubi diversabatur), se vero esse duos prophetas, etc... — Camden, 582.

ils étaient voués au diable. » Les plus humains de leurs auditeurs les pressèrent de s'enfuir ; ils revinrent à l'hôtellerie de Hackett et y furent aussitôt arrêtés tous ensemble. Amenés devant les conseillers de la reine, ils refusèrent de se découvrir (1), et firent profession de ce mépris des puissances de la terre qui devait bientôt cesser de sembler seulement ridicule. Traîné sur la claie et supplicié, Hackett prouva sa sincérité, adressant à Dieu la sommation de tenir sa promesse, de le sauver et de convertir ses bourreaux par un miracle ; la corde au cou, il menaçait l'Eternel inactif de sa vengeance (2).

Ce serait faire trop d'honneur à la nature humaine que de croire raisonnables les hommes de ce temps que n'atteignait point le fanatisme. Les subtilités théologiques agitaient les esprits religieux, la superstition dominait les intelligences incrédules. La question de savoir si les textes cités dans les sermons pouvaient l'être dans la langue originale ou devaient être traduits en langue vulgaire se débattait vivement à la cour et dans le public, à côté de cette interminable question de la légitimité du théâtre, qui devait occuper si longtemps la casuistique chrétienne (3). Les conseillers, que la mission

(1) Adeo contemptim habuerunt ut nec caput aperirent et procacissime responderent se omnibus magistratibus superiores esse dictitantes. — Camden, 583.

(2) « ....Deus æterne, tu nosti me verum esse Jehovam quem misisti ; aliquot miraculum e nube ad convertendos hos infideles exhibe et me ab inimicis eripe. Sin minus (horresco referens) cœlos inflammabo et te tuo throno his manibus deturbabo ».... Laqueo innodatus, oculis in cœlum sublatis : « Venio ulturus ! » — Camden, 583.

(3) Du Vair : *Advis sur la constitution de l'Estat d'Angleterre*, etc ....

de Hackett faisait sourire, perdaient leur scepticisme devant la sorcellerie ; ils la réprimaient sans cesser de la craindre(1). La foi de Leicester et de Burghley dans la transmutation des métaux les avait engagés dans les plus ruineuses entreprises, et la prudente Élisabeth regretta les avances qu'avait eu l'art de lui arracher un certain Dee, possesseur d'une méthode infaillible pour découvrir les trésors cachés. En 1589, Jacques Stuart épousa, par le conseil d'Élisabeth, la fille du roi de Danemarck. Embarquée pour l'Écosse, la jeune reine fut jetée par une affreuse tempête sur les côtes de Norwége. Le roi d'Écosse alla, au mois d'octobre, l'y chercher ; mais, pendant tout l'hiver, la mer du Nord fut si étrangement agitée, que le retour ne fut possible qu'au mois de mai. Camden et tous les sages du temps attribuèrent ce trouble inusité des flots aux sorciers et au démon, qui, dans ces régions éloignées de l'Évangile, s'agite avec plus de liberté et dispose plus aisément de la nature (2). Les sorcières écossaises furent poursuivies; il y eut des exécutions et, comme toujours des aveux.

(1) An act against enchantment and witchcraft, 1559 : — Aikin, I, 283. La mort de Leicester fut quelque temps attribuée aux sorciers et il s'en trouva pour se déclarer coupables.

(2) Quodque dæmones, principes aeris, in gentibus septentrionalibus barbare simplicibus atque evangelica luce destitutis licentius grassantur. Et hanc opinionem confirmarunt magi quidam et sagæ in Scotia deprehensi qui palam confessi sunt se tempestates illas ad reginam a Scotiæ littoribus arcendam excitasse atque Bothuillium ipsos de regis fato consuluisse. Quod *cum capitale fit apud Scotos ex lege Mariæ reginæ*, ille in carcerem conjectus, sed post breve tempus erupit. — Camden, 562.

CHAPITRE VII.

Attachement d'Elisabeth pour lord Burghley. — Elévation et habileté de Cecil. — Il connaît et sait servir la reine. — Opinion exagérée répandue sur sa puissance. — Sa mort. — Ses faiblesses et sa vraie grandeur. — Faveur agitée et impopularité de Leicester. — Prédiction du père mourant d'Essex. — Amour et douleurs de la reine. — Son inhabilité, ses insultes; il est frappé par Elisabeth. — Vanité crédule et coquetterie de la reine. — Sa violence inouie, renfermée dans sa cour. — Son avarice excusable mais excessive. — Ses étrennes, ses voyages. — Son empire sur elle-même. — Usage heureux de ses défauts. — Ses réponses à Dzialin, à Henri III. — Son courage exalté par le danger et les conspirations. — Son goût pour le luxe, la musique, la danse, le théâtre. — Ses repas. — Sa garde. — Ses gentilshommes pensionnaires. — Son cortége en public. — Ses édits somptuaires inutiles. — Culture littéraire et élégance de sa cour. — Traces de barbarie mêlées à ces raffinements.

Mais ce n'est point dans les régions surnaturelles, où se troublaient les plus fermes esprits de ce siècle, qu'il faut suivre, pour les bien juger, la raison d'un Burghley ou le génie d'une Elisabeth. Il faut rester avec eux sur la terre, et les voir à l'œuvre dans le maniement hardi et délicat des affaires humaines. C'est là qu'ils excellèrent, et l'on vit rarement les grands interêts du monde mieux entendus, les bonnes et mauvaises passions plus utilement employées, une nation plus sagement et plus fermement conduite, que par ces deux intelligences supérieures, joignant à des qualités diverses l'heureux don de se bien comprendre, et agissant avec un accord qui, soutenu pendant tout le cours d'une longue carrière, contribua sin-

gulièrement à la sûreté et à la prospérité de leur pays. Certes Elisabeth aima Leicester, Essex, d'autres encore plus vivement que Burghley, mais elle ne leur livra que son cœur et il ne fut donné à aucun d'eux de porter atteinte à la royale indépendance de sa raison, Avec un admirable discernement de la valeur diverse des hommes, elle les maintint tous à leur place; les uns traversèrent avec éclat sa cour et se succédèrent dans l'intimité de ses affections; l'autre, établi dans le conseil, resta jusqu'à sa dernière heure, sans rival et sans enivrement, dans l'intimité de sa politique.

Au-dessus des plus utiles et des plus brillants serviteurs d'Elisabeth, des Sackville, des Norris, des Sidney et des meilleurs hommes de guerre, de Bacon, qui unit tant de faiblesse à tant de grandeur, au-dessus de Walsingham lui-même, qui rendit les plus grands et les moins attrayants des services, ce puritain qui, ne se piquant de loyauté qu'envers Dieu et sa royale maîtresse, et gardant au milieu des plus insidieuses pratiques une conscience tranquille, tenait tête à tous les conspirateurs de l'Europe, leur tendait des piéges toujours heureux et déconcertait des jésuites par l'abus des restrictions mentales et par le sang-froid de ses mensonges (1), nous retrouvons sans

(1) Walsingham avait été exilé dans sa jeunesse comme protestant et comme puritain. Ses inclinations puritaines étaient à peine rachetées aux yeux d'Elisabeth par ses inappréciables services. Il fut intègre, et dépensa sa propre fortune, outre les fonds qui lui étaient alloués, pour cette haute police, qu'il conduisit jusqu'au bout avec une âpreté infatigable. Il mourut au mois d'avril 1590, et ne laissa pas de quoi l'enterrer. Camden dit de lui : « Vir eximie prudens et industrius..... purioris religionis assertor, acerrimus, rerum occultarum indagator solertissimus, qui animos hominum sibi conciliare et ad usus suos

cesse la calme et discrète figure du grand ministre que la jeune Elisabeth consultait dans sa prison, que la vieille reine vint visiter et consoler à son lit de mort. Simple gentilhomme du comté de Lincoln (1), s'attachant à la défense de la suprématie de Henri VIII, partageant l'élévation et non la chute de Sommerset, puis de Northumberland, passant d'un camp à l'autre sans scrupules et cependant sans honteux empressement, traversant impunément l'orageux début du règne de Marie, trouvant moyen de signer, sans l'approuver formellement et sans

adjungere apprime calluit..... tantis quidem impensis ut rem privatam extenuaret, et ære publico oppressus, tenebris sine funebri celebritate ad S. Pauli Londini inhumaretur. » p. 570. Élisabeth eut donc ce singulier bonheur de pouvoir opposer le fanatisme au fanatisme sur ce terrain mouvant des conspirations. Contre l'habileté et la passion réunies, l'habileté seule ne suffit pas. Des William Allen ne peuvent être tenus en échec que par des Walsingham. Un contemporain, cité par Aikin (II, 226) a tracé, avec l'affectation spirituelle de cette époque, un charmant portrait de Walsingham : « Marvellous his sagacity in examining suspect persons, either to make them confess the truth, or confound themselves by denying it to their detection; cunning his hands who could unpick the cabinets in the pope's conclave; quick his ears who could hear at London what was whispered at Rome, and numerous the spies and eyes of this Argus dispersed in all places. The jesuits, being outshot in their own bow, complained that he outequivocated their equivocation, having a mental reservation deeper and further than theirs. He thought that gold might but intelligence could not be bought too dear. » — La fille unique de Walsingham épousa en premières noces Philippe Sidney, tué à Zutphen, en secondes noces le comte d'Essex, décapité en 1601, et en troisièmes noces lord Saint-Alban.

(1) Natus in comitatu lincolniensi, anno MDXXI. Camden, 719.

en devenir complice, l'acte de la déposition des filles de Henri VIII et de l'avénement de Jane Grey (1), en faveur à la cour de Marie, en faveur au Parlement où son opposition modérée tournait de son côté toutes les espérances, pressentant la haute fortune d'Elisabeth, courtisan discret de son malheur et de sa captivité, la séduisant par le spectacle de cette ambition si régulièrement conduite et de cette habileté si soutenue (2), William Cecil s'était trouvé, le jour même de son avénement, possesseur d'un pouvoir et d'une influence dont ce long apprentissage lui avait enseigné les périls aussi bien que le prix ; dès lors ses intérêts furent inséparablement unis avec ceux de sa souveraine et de cette nation éprouvée qui rencontrait, après tant de secousses, un gouvernement digne d'elle, égal à la situation difficile où les grands débats de ce siècle avaient entraîné l'Angleterre.

Les honneurs ne manquèrent pas à Cecil (3), mais ils

(1) Cujus suppositiæ regni transcriptioni, qua Maria et Elisabetha omni regni jure exclusæ erant, cum se opponeret *etsi cum aliis subscripserit*, gratiam aliquam apud Mariam invenit.... —Camden, 720. Il disait avoir signé : « Not as a party but as a witness. »

(2) Verum cum, protestantium doctrinam, ex animo amplexus, *licet tempori non nihil cesserit*, omnem additum ad honores sibi præclusum videret, ad Elisabetham se convertit... adeo ut regina prudentiam admirata rerum summam illi quodam modo commiserit. Potentiam hanc apud principem et opes comitabatur procerum quorumdam invidia, quam ut dicere solebat, *magis patientia quam pervicacia* superavit. Camden, 720.

(3) Il fut créé baron de Burghley au mois de février de l'année 1571, d'après Camden, peu de jours après l'inauguration solennelle de la Bourse de Londres, p. 194. Le docteur Nares affirme que ce titre lui fut donné le 25 février 1570, upon

n'exprimaient que bien incomplètement un pouvoir qui en réalité ne laissait au-dessus de lui que la reine. Les étrangers s'y trompèrent plus d'une fois, et connaissant mal l'âme d'Elisabeth, écrivirent qu'il était le maître de l'Angleterre (1). Sans aller aussi loin, du Vair reconnaît

Shrove Sunday, et cite la signature d'une lettre écrite à Walsingham par Cecil le 1er mars 1570 : « Your assured, as I was wont, William Cecil, and as I am now ordered to write, William Burghley. » *Memoirs of the life and administration of the right honourable William Cecil, lord Burghley etc.* 3 volumes in-4°, London, 1828; vol. II, p. 543. En 1571 il fut fait grand trésorier d'Angleterre, et en 1584, chevalier de la Jarretière. Pour l'orthographe contestée de son titre, le docteur Nares l'établit (vol I), à l'aide d'un *warrant* adressé par la reine au : right welbeloved counsailor William, baron of *Burleigh*. Cecil a lui-même effacé ce nom pour y substituer *Burghley*.

(1) Beauvoir de la Nocle écrivait de Londres, le 16 juin 1590 : « J'ai enfin vaincu le grand trésorier, etc... Or, il est à noter que si la royne avoit ordonné *faictes*, et cestuy dist : *ne faictes pas*, il seroit plutôt obéi : au demeurant je le trouve plus doux et plus traitable que je ne faisois; ce sont humeurs qui vont et viennent selon le vent; tant y a qu'enfin il faict bien, mais il n'est de ceux qui veullent mettre en pratique le proverbe qui dit : *Quis cito dat, bis dat.* » Egerton, 359, *Ashridge* collection. Cette curieuse dépêche, annonçant à Henri IV l'envoi de cinquante mille livres de poudre, le presse de les payer à l'échéance convenue ; le crédit du roi est perdu si « nous ne payons jamais et ne nous souvenons de ce que nous empruntons, cela s'appelle *Vidasmer* ou *faire le Vidasme*. Au nom de Dieu pourvoyez y ou ne faicte plus d'estat de trouver rien par deça, sinon sur bon gaiges. » Le proverbe latin, cité par Beauvoir de la Nocle, était souvent dans la bouche du grand trésorier qui le faisait suivre de cette interprétation spirituelle que Bacon nous a conservé : « If you grant them speedily, they will come again the sooner. »

qu'il est le maître du conseil privé, et que « les autres conseillers d'Etat ne sont que des chiffres (1). » De Beaumont est frappé de cet ascendant, et de Maisse en fait l'expérience (2). Les souverains qui négociaient avec Elisabeth étaient jaloux de s'assurer son appui ; Marie Stuart reçut de lui avec reconnaissance des conseils qu'elle n'eut point la sagesse de suivre (3). Enfin le peuple anglais, s'en prenant à lui des mesures les plus importantes du règne, et les attribuant à ses desseins trop docilement suivis par la reine, rendait fréquemment témoignage, par l'impopularité de son nom, de la haute opinion qu'on se faisait de sa puissance. Cette puissance fondée sur la raison, sur la nécessité, sur de longs services, employée avec un admirable ménagement et jamais compromise en des intérêts secondaires, ne pouvait que s'accroître et s'accrut

(1) *Advis sur la constitution de l'Estat d'Angleterre, etc...* Du Vair écrit plus haut avec discernement : « Le comte d'Essex est aujourd'huy celuy qui a le plus de *faveur*, et le grand trésorier celui qui a le plus de *maniement*. »

(2) De Beaumont écrivait : Le grand trésorier est un vieil serviteur de la reine, fort caduc et incommodé de son âge ; néanmoins, par la longueur de ses services, maniement des finances, connaissance des plus secrètes intentions de Sa Majesté, se peut appeler chef du conseil, y est suivi de tous les vieux conseillers qui ont l'âme vrayment angleise, c'est-à-dire ennemis du bien et du repos de la France. » *Mémoire sur les affaires de l'Angleterre.* Les 500 de Colbert, 35. « Le grand trésorier, écrit de Maisse (*Journal* 214) est le principal homme de son conseil et le premier de sa maison, etc... »

(3) M. de Labanoff a reproduit une réponse confidentielle de Marie Stuart aux prévoyants avis de Cécil sur le danger qu'elle courait en inquiétant les protestants d'Ecosse et en ne s'en remettant pas à Elisabeth pour ses droits à la couronne d'Angleterre. — *Lettres de Marie Stuart*, vol. I, p. 358.

jusqu'à la mort de celui qui avait su la garder aussi bien que l'acquérir. La fortune, dans cette cour sujette à de brusques changements, ne fut point un seul instant infidèle à sa vieillesse, ce fut sa vie qui fit défaut à sa fortune. Les infirmités ne l'écartèrent point de sa souveraine, elle y compatit et fit plier l'étiquette devant ce corps usé à son service. Devenu goutteux, il fut le seul homme qui se fût jamais assis devant Elisabeth. Elle lui disait avec une noble et charmante gratitude « qu'elle ne le goûtait point pour ses mauvaises jambes, mais bien pour sa bonne tête (1). » Il alla s'affaiblissant vers la mort; au mois de décembre 1597, de Maisse le vit si cassé et si sourd qu'il le jugea plus vieux qu'il n'était (2). L'année suivante, il s'éteignait lentement, en même temps que Philippe II. La reine allait le voir, et se baissant pour entrer dans sa chambre, disait à ses gentilshommes « qu'elle n'en ferait pas autant pour le roi d'Espagne (3). » Il mourut le 4 août 1598. Longtemps après sa mort, Elisabeth ne pouvait parler de lui sans pleurer, et si le nom de son vieux conseiller était par mégarde prononcé devant elle, elle détournait la tête pour cacher son émotion (4).

(1) Not for your bad legs but for your good head. » Aikin, II, 410.

(2) « Ledit trésorier est fort vieux et a 82 ans; il est fort sourd et me falloit crier bien haut; l'admiral fort souvent lui servoit de truchement en Anglois. » *Journal*, 245. « Le grand trésorier, dit-il ailleurs, que l'on porte dans une chaise est fort vieil et blanc. »

(3) Aikin II, 410. Philippe II, mourut le 13 septembre, 1898.

(4) Robert Markham, écrivait de la cour à John Harrington, au milieu des troubles qui précédèrent la dernière faveur et la

Burghley ne fut pas un grand homme; on ne peut appeler génie la merveilleuse perspicacité de cette ambition que la sécurité rendit patriotique, et qui n'avait longtemps été que le moins scrupuleux des égoïsmes. Il fit tout par calcul et l'on doit croire qu'il appliquait à ses propres affaires sa curieuse méthode d'examen préalable, où nous voyons le *pour* et le *contre* des résolutions politiques mis en regard et symétriquement opposés (1). Intègre dans l'administration financière du royaume et redouté des employés infidèles, il ne passait pas cependant pour être à l'abri, dans l'exercice de son pouvoir, de cette universelle vénalité dont la reine elle-même donna plus d'un exemple (2). Et l'expérience des impressions

dernière disgrâce d'Essex : « .... if my lord treasurer had lived longer, matters would go on surer. *He was our great pilot on whom all cast their eyes and sought their safety.* The queen's Highness doth often speak of him in tears, and turn aside when he is discoursed of; nay even forbiddeth any mention to be made of his name in the conncil. This I learn by some friends who are good liking with my lord Buckhurst. »

(1) Au-dessous de la résolution à prendre, il traçait deux colonnes, écrivait en tête de la première : *That yea*; en tête de la seconde : *That no*, et inscrivait sous chacun de ces titres les raisons d'adopter ou de rejeter la proposition. Le docteur Nares cite (vol. II, 95), une délibération de ce genre sur la question de savoir s'il faut chasser les Français de l'Ecosse; plus loin (vol II, 495), une autre sur le mariage de la reine avec Leicester. Parmi les six raisons qui lui sont contraires se trouve la célèbre accusation : « That he is infamed by the death of his wife. »

(2) De Maisse écrit après une audience : « Milnes me reconduisit; il est peu de chose ici auprès de ce qu'il se montrait en France, *turbæ servientium immixtus*, et dit-on que pour reve-

personnelles se fait trop sentir dans ce conseil qu'il donnait à son fils, héritier de son crédit, de ces qualités et de ses faiblesses : « Lorsque vous ferez un cadeau à un homme puissant, choisissez un objet dont l'usage nécessaire et journalier puisse vous rappeler sans cesse à son souvenir (1). » Mais les parties vulgaires de cet esprit supérieur disparaissent, si l'on considère qu'il posséda au plus haut degré l'art difficile de connaître Elisabeth et de la bien servir : qu'il comprit dès le premier jour qu'auprès d'une telle souveraine il n'y avait point de place pour un maître; qu'il ne céda jamais à la teptation d'éprouver ou de montrer un pouvoir dont il ne gardait la réalité, qu'à condition d'en éviter l'apparence : qu'il fut à l'épreuve de tous les enivrements qui troublèrent autour de lui tant d'ambitieux et les firent passer d'une faveur intempérante à des disgrâces inattendues ; qu'il n'y eut point pour lui de ces mauvais jours où les courtisans disaient « que le soleil ne brillait pas, » ni de ces tempêtes trop fréquentes où Elisabeth, oublieuse de toute dignité et emportée par l'ardeur de son sang, faisait répéter autour d'elle « qu'elle était bien la fille de son père ; » qu'appuyant enfin le crédit sur l'obéissance et l'affection sur le respect, il s'attacha pour la vie cette âme agitée, où luttaient le génie et les passions, et qui était plus capable que toutes les cours de l'Europe de déconcerter la sagesse et de renverser les projets du plus habile politique. Il avait une légitime confiance dans sa force et il le montrait en assistant sans impatience et sans indiscrète jalousie, à l'élévation extraordinaire et au crédit insolent des plus

nir en France il a donné au grand-trésorier, duquel il dépend, cinq ou six mil escus. » *Journal*, 286.

(1) « Such thing as may be daily in his sight. » Aikin, 408.

heureux favoris de la reine. Il ne s'empressait pas de les attaquer, il les servait au contraire et les laissait tomber. Leur inévitable infatuation faisait contre eux ce que ses conseils n'auraient pu faire, et mis à l'aise par sa patience, ils passaient devant lui comme des rois de théâtre. Il vit les disgrâces de Leicester ; s'il eût vécut davantage, il eût vu l'exécution d'Essex et il y fut, à vrai dire, représenté par son fils.

Ces deux hommes, qui n'eurent d'autre trait commun que la faveur déclarée d'Elisabeth, étaient vus d'un œil bien différent par la nation. L'impopularité de Leicester dépassa toutes bornes, le poursuivit jusqu'au pied du trône, et après tout lui fut salutaire, puisqu'elle l'instruisit à ne compter que sur l'affection de sa souveraine, et le réduisit à lui plaire, en lui enlevant l'espoir de la gouverner. La popularité d'Essex fut la joie de sa vie et la plus forte cause de sa ruine; elle l'emporta jusqu'à lui faire réclamer, l'épée à la main, une influence qu'il était las d'acheter par l'hypocrisie prolongée de l'amour. Accusé d'avoir commis et de méditer toutes sortes de crimes, nourri dans la défiance et aiguillonné par la malveillance publique, Leicester se tint sur ses gardes et donna rarement prise à ses ennemis. Une ridicule discussion soulevée au Parlement de 1571 (1) fit répéter qu'il songeait à faire déclarer un jour héritier du trône un enfant qu'il eût

(1) Il s'agissait de l'éternelle question de la succession au trône, et, parlant d'Elisabeth, le bill proposé contenait ces mots : Lawful issue of her body. *Lawful* parut irrespectueux, impliquant que la reine pouvait avoir d'autres enfants que des enfants légitimes, et l'on y substitua *natural* issue, ce qui devint suspect et fit accuser Leicester, dont les partisans avaient provoqué ce changement, d'avoir fondé une conspiration sur cette expression équivoque.

supposé né de la reine et de lui. Sa faveur croissante, la visite prolongée pendant dix-neuf jours dont la reine l'honora pendant l'été de 1575 (1), ne désarmèrent point ses adversaires auxquels un triste événement vint l'année suivante donner l'appui de toute la nation. En 1576, un homme, aimé du peuple et de l'armée, ennemi déclaré de Leicester, lui attribuant hautement son injuste disgrâce et l'exil honorable du commandement militaire de l'Irlande (2), Walter Devereux, comte d'Essex, fut emporté à Dublin par une mort subite qui devint aussitôt, aux yeux de tous, un crime de Leicester. En vain l'autopsie et l'enquête la plus scrupuleuse absolvaient le favori, il fut montré au doigt par toute l'Angleterre comme l'empoisonneur d'Essex (3) ; comme seize années auparavant, son veuvage subit et trop opportun l'avait fait passer pour l'assassin de sa femme. En 1578, l'on apprit avec horreur qu'un mariage secret venait de l'unir à la veuve du comte d'Essex (4). Cette fois, sa faveur fut en péril et ses ennemis

(1) Drake a donné l'intéressant détail des fêtes mythologiques et des splendides mascarades, organisées par Leicester pour la reine. *Shakspeare and his times*, 2 vol. in-4°, London, 1817, vol. II, 195.

(2) Aperte Leicestro minabatur quem injuriarum suspectum habuit; aulicis ejusdem artibus qui ab illo timuit et peculiari aulæ mysterio homines per honores feriendi et evertendi, in Hiberniam, cum inani Comitis marescalli Hiberniæ titulo, remissus erat. — Camden, p. 277.

(3) Vidimus tamen hominem, tanquam venenarium, digito publice demonstrari. — Camden, p. 278.

(4) Il l'épousa même deux fois, le père de la veuve d'Essex ayant jugé le premier mariage une garantie insuffisante contre les caprices de Leicester : « Quamvis enim secreto illam in uxorem duxisse perhiberetur, Franciscus tamen Knolles, lætitiæ

pleins de confiance ; il avait commis le crime qu'Elisabeth savait le moins pardonner. Il devait encore se tirer heureusement de ce défi jeté à la fortune. Accablé d'abord par la toute-puissante colère d'Elisabeth, emprisonné, il se releva plus aimé que jamais ; son absurde conduite aux Pays-Bas, son rôle équivoque dans l'affaire de Marie Stuart, purent bien troubler un instant mais non pas diminuer une faveur qui ne cessa qu'avec sa vie, qui fit supporter sa mort impatiemment par Elisabeth (1), et qui survécut à des fautes assez graves pour paraître aux contemporains l'effet d'une conjonction favorable de son étoile avec celle de sa souveraine (2). Mais le peuple anglais qui vit sa mort avec joie en 1588, avait saisi avec empressement, quatre années auparavant, l'occasion de lui témoigner sa haine. Un livre

pater, qui vagos Leicestri amores noverat, credere noluit, veritus ne filiæ illuderet, nisi ipse præsens cum paucis testibus et notario publico matrimonii fœdus conjungi videret. » Camden, p. 278. C'est par allusion à ce mariage que Camden dit, à l'occasion de sa mort : « Aliquandiu mulierosus, demum supra modum uxorius, » p. 536. — Elisabeth l'emprisonna (Aikin, II-69); puis son ressentiment se détourna, pour ne jamais s'éteindre, sur la nouvelle épouse de Leicester. Ce fut une des plus difficiles et des plus inutiles victoires du jeune comte d'Essex que de décider Elisabeth, bien des années plus tard, à recevoir, une seule fois, sa mère, veuve de Leicester.

(1) Nec populi lætitiam imminuit mors Leicestri (etsi regina permolestissime tulit) qui sub hoc tempus in itinere ad Killingwortham ex febre continua, quarto die septembris exspiravit. — Camden, p. 535.

(2) Elisabethæ, ob animorum conjunctionem, eamque fortasse ex occulta siderum conspiratione (quam *Synastriam* astrologi græci vocant) longe charissimus. — Camden, 586.

était venu des Pays-Bas éclater au milieu du royaume. Les crimes véritables ou supposés du favori, ses vues ambitieuses, ses ridicules y étaient étalés avec tant de liberté et de certitude apparente, que l'opinion publique, s'attachant à ce libelle, en fit une sorte de manifeste national contre cette insolente fortune. La reine se sentit atteinte et dans une déclaration royale, elle flétrit l'ouvrage d'un solennel démenti qui fut loin d'en arrêter le succès (1).

Si la faveur de Leicester, qui d'ailleurs ne porta jamais atteinte à l'indépendance politique d'Elisabeth (2), fut mêlée de quelques orages, le règne plus court et plus violent d'Essex ne fut à vrai dire qu'une tempête. Le jeune comte Robert n'avait pas dix ans au jour de la mort suspecte et prématurée de son père qui lui laissait, avec la popularité de son nom, un avertissement prophétique. Walter Devereux, se voyant mourir à trente-six ans et se souvenant que son père n'avait point dépassé cet âge, l'indiqua comme la limite probable de sa vie à ce glo-

(1) Le libelle s'appelait *Leicester's commonwealth.* Dans la curieuse *Déclaration* que l'effet de ce livre lui arracha, Elisabeth : « Testified in her conscience, before God, that she knew, in assured certainty, the book and libel against the Earl to be most malicious, false and scandalous, and such as none but an incarnate devil could dream to be true.» Aikin, II, 137.

(2 On a vu plus haut comment fut réprimée son ambition maladroite aux Pays-Bas. — S'il faut en croire Camden, p. 536, il aurait éprouvé à la fin de sa vie un échec plus grave encore : « Quique jam in vitæ exitu, novam honoris et potentiæ spem inchoavit de summa in Angliæ et Hiberniæ imperio, vicaria sub regina potestate. Quod quidem, diplomate jam scripto consequutus erat, nisi Burghleius et Hattonus intercessissent et regina periculum nimiæ in uno potentiæ tempestive prævidisset. »

rieux enfant qui ne devait pas même l'atteindre (1). La prédiction paternelle fut bientôt oubliée au milieu des charmes de cette jeune existence à laquelle tout sembla d'abord sourire. « J'affirme à Votre Seigneurie, écrivait sir Edward Walter House à Henry Sidney, qu'il n'y a pas aujourd'hui dans toute l'Angleterre un homme aussi bien fourni d'amis que le petit comte d'Essex et que depuis la mort du roi Edward, personne ne fut aussi pleuré que son père (2). » L'étrange union de celui qui passait pour le meurtrier de son père avec sa mère vint en aide à la destinée qui le poussait vers Elisabeth et, en 1588, Leicester mourant le laissa au pied du trône. La reine avait cinquante-cinq ans ; un heureux mélange de respect et de fierté, des manières chevaleresques, une flatterie ingénieuse et surtout un commencement de gloire ajoutaient un nouvel attrait aux vingt et un ans du comte d'Essex. Dès lors commencèrent, pour ne cesser qu'avec sa vie, les vives tendresses et les vives douleurs d'Elisabeth. Le naturel emporté et changeant de ce jenne homme tour à tour si noble et si méprisable, était fait pour la ravir et pour la désespérer.

Elle aimait sa bravoure et son imprudence, alors même qu'elle feignait de s'en plaindre et de les réprimer. A Lisbonne où il avait fait jeter ses bagages pour remplir ses voitures des blessés de l'armée, en France où il avait servi et admiré Henri IV, dans les colonies ravagées de l'Espagne, il semblait combattre pour la reine plus en-

(1) Animam Christo piè reddidit, postquam adstantes rogasset ut filium vix tunc decennem monerent, tricesimum sextum ætatis annum sibi semper ob oculos proponeret tanquam vitæ metam supremam quam nec ille, nec pater superarunt, et filius quidem nec attigit ut suo loco dicemus. — Camden, p. 278.

(2) Aikin, II, 51.

core que pour son pays et les doux reproches, que lui attiraient des dangers trop librement cherchés, paraissaient lui être plus chers que la gloire. A la cour, il se parait de sa faveur avec un orgueil qui ne déplaisait pas à sa souveraine ; il provoquait en duel un gentilhomme qu'Elisabeth avait distingué dans un tournois (1) ; lui-même, toujours jaloux du premier rang dans ces fêtes brillantes, y revêtait sa galanterie de devises et de scènes symboliques, auxquelles ne dédaignait pas de s'appliquer le génie de ce Bacon qui devait un jour demander sa tête avec la plus servile éloquence. Connaissant la curiosité à la fois féminine et politique de la reine et le prix qu'elle attachait aux sûres informations venues de l'Europe, Essex ne laissait pas échapper ce moyen de lui plaire. Antoine Bacon, le frère aîné du philosophe, lui vendait le fruit de ses voyages sur le continent (2) ; il offrait avec empressement une hospitalité intéressée à ce proscrit célèbre, si bien instruit des affaires de l'Espagne et devenu le jouet de la fortune (3) ; à cet Antonio Perez dont une main savante a parmi nous restitué et animé pour toujours la tragique histoire.

Mais tous les contemporains d'Essex s'accordent à reconnaître que ses qualités et ses défauts n'étaient point

(1) Sir Blount, plus tard lord Montjoy.

(2) Aikin II, 344. Même volume, p. 352, on attribue à Essex la découverte de la conspiration du médecin Lopez contre la vie de la reine ; mais Camden qui la raconte en détail (p. 623) ne mentionne pas cette circonstance.

(3) Essexius cum hospitio excepit et sumptibus large suppeditavit, consultore imo oraculo usus, ut in arcanis aulæ hispanicæ versatissimo et viro solertissimo, qui tamen, ut id genus hominum, fortunæ ludibriis ita agitatus, ut *Fortunæ monstrum* se dixerit et imagini pro symbolo adscripserit. — Camden, 625.

faits pour la cour et que s'il trompa longtemps Elisabeth sur ses véritables sentiments pour elle, c'est qu'elle était, sur ce sujet seulement, trop facile à tromper. Il était en réalité aussi inhabile à cacher ses passions qu'à les conduire (1). Il se fit peu d'ennemis mais il se les fit irréconciliables; son aversion déclarée ajouta contre lui dans l'âme vindicative de Robert Cecil le ressentiment à l'intérêt; sa jalousie et son injustice dans le commandement exaspérèrent Raleigh qui ne put s'empêcher, malgré les conseils de ses amis, de venir repaître ses yeux de la mort sanglante de son rival (2). Populaire au loin, il se créait autout de lui d'inutiles adversaires et s'attachait peu d'amis véritables, par la défiance qu'il inspirait aux sages sur la solidité de sa fortune. Le prudent Bacon se jugeait en même temps que le comte d'Essex lorsqu'il écrivait: « Je ne connais à mylord qu'un seul ami, qui est la reine, et qu'un seul ennemi, qui est lui-même (3).

Il ne sut pas même se ménager cette unique et puissante amitié qui était son seul soutien dans le monde. Il la lassait par de vaines exigences et l'épuisait pour des satisfactions mesquines. Il risquait toute sa faveur pour rendre,

(1) Nec ille certe ad aulam factus, qui ad scelera segnis, ad offensionem accipiendam mollis, ad deponendam difficilis et sui minime obtegens, sed, ut Cuffus mihi conqueri solitus, φιλοφανερος et μισοφανερος. Camden, 806.

(2) ... Inter quos Raleighus, eo consilio si ipsi credamus ut responderet si quid sibi a morituro objiceretur, alii tamen præsentiam in deterius interpretati ut cruciatu oculos pasceret et odium sanguine exsaturaret. — Camden, 804.

(3) I will tell you I know but one friend and one enemy my lord hath and this one friend is the queen, and this one enemy is himself. » Aikin, II, 240.

par contrainte, celle de la reine à Davison, irrévocablement sacrifié depuis la mort de Marie Stuart qu'on avait voulu attacher à son nom. Il avait combattu et inutilement vaincu pour réduire Elisabeth à voir la veuve haïe de Leicester. Lui-même, n'échappant pas à l'écueil de tous les favoris de la reine, il avait épousé, à son insu, la veuve de Sidney, et ce fut un des emportements mémorables d'Elisabeth (1). Enfin, en 1598, une scène inouie, provoquée par son insolence, parut à ses partisans le présage de sa ruine (2). La reine ayant résolu de charger d'une mission en Irlande William Knolles, oncle d'Essex, celui-ci qui voulait éloigner de la cour Georges Carew, proposa ce choix à la reine et l'appuya des plus impérieuses prières. Les voyant inutiles, il tourna le dos à Elisabeth avec un rire de mépris. Deux ennemis d'Essex, le grand-amiral et le secrétaire Robert Cecil, assistaient avec une joie contenue à cette querelle qui passa leur espérance. Blessée au cœur par cette publique et grossière injure, Elisabeth s'élança sur Essex et le frappa au visage avec une imprécation (3). La main sur la garde de son épée, écumant de fureur, le comte fut avec peine retenu et conduit hors de la chambre par l'amiral. Quelques jours après, la reine et le favori se pardonnaient leurs

(1) John Stanhope écrivait à ce sujet « God be thanked she doth not strike all that she threats. — Aikin, II. 270.

(2) Hinc metuere cœperunt amici, qui observarant fortunam suis alumnis, quos semel deseruit, raro reconciliari. — Camden, 719.

(3) Sui immemor et obsequii negligens, incivilius, quasi ex despicientia tergum obvertit et subsannavit, illa impatientior alapam impegit et *in malam rem* abire jussit. Ille gladii capulo manum admovit, etc. — Camden, 718. — « Go and be hanged. » Aikin, II, 403.

mutuels outrages et se croyaient à jamais réconciliés. Bientôt survinrent des griefs moins bruyants et plus graves ; des menées avec l'étranger (1), une conspiration, une révolte ouverte conduiront avant trois ans Essex à

(1) Les rapports fréquents et étroits du comte d'Essex, avec la cour de France furent souvent rendus suspects à la reine. Il en reste plus d'une trace dans la correspondance diplomatique du temps. Beauvoir de la Nocle écrit, le 9 juin 1590, qu'Essex supplie le roi d'être le parrain de l'enfant de sa sœur, alors femme de lord Rich et enceinte. (Egerton, 384). Le 6 janvier 1591, il écrit qu'Essex est venu le trouver au lit et sert les intérêts français auprès du grand trésorier. (Egerton, 384). Vers la même date, Essex a demandé de commander les troupes partant pour la France « à la royne qui l'en a refusé trois fois, à la moindre desquelles il avoit demeuré plus de deux heures à genoux devant elle » (Egerton, 385). Le 26 janvier 1591, il dînait chez Beauvoir de la Nocle et menaça Norris, qui vint après dîner, de l'étrangler s'il persistait à lui disputer ce commandement. (Egert., 390). Du Vair, en 1596, assista à une des fréquentes disgrâces d'Essex et dit « ou il se ruynera du tout ou il se remettra. » *Advis sur la Constitution*, etc. De Beaumont écrit : « le compte d'Essex est un jeune et beau seigneur plein d'entendement et de courage... de son côté est toute la jeune noblesse qui le suit.... est accusé de favoriser la France. » Il le range parmi les partisans de Jacques Stuart dont le parti commence à être puissant en Angleterre, et après la mort du grand trésorier, qui y tire de jour à autre, il demeurera seul et, faisant profession des armes, sera suivy de tous les gens de guerre du royaume. » *Mémoire sur les affaires d'Angleterre*. Enfin de Maisse rend fréquemment témoignage de l'affection d'Essex pour la France. Mais c'est avec les chefs irlandais rebelles et avec Jacques Stuart qu'il noua les intrigues qui le perdirent et dont le récit dépasserait les limites de ce travail.

l'échafaud ; même alors, ses crimes, et ses mépris, plus sensibles que ses crimes, n'auront pas entièrement effacé cette tendresse malheureuse, et ce n'est pas sans combats qu'on arrachera son supplice à l'âme déchirée d'Elisabeth.

Condamnée à prononcer, à soixante-huit ans, l'arrêt de mort de l'homme qu'elle avait ardemment aimé, qu'elle aimait encore, se condamnant elle-même à vieillir seule et désolée, trouvant à peine la force d'accomplir ce dernier sacrifice dans son honneur offensé et dans l'évidente nécessité d'assurer, contre l'impatience des ambitieux, la fin menacée de ce long règne, Elisabeth éprouva enfin une de ces grandes douleurs qui autrement eussent manqué à sa fortune trop constante, et qui devaient tôt ou tard venir rétablir l'équilibre dans cette glorieuse existence, favorisée de toutes les satisfactions de l'orgueil et de l'exercice toujours heureux du souverain pouvoir. Cette expiation était due, d'ailleurs, à sa grande, à son unique faiblesse, à cette vanité crédule qui fut tour à tour repue des plus ridicules flatteries et éprouvée par les plus cruels outrages. Elle qui se plut à se voir rechercher par tous les princes de l'Europe, qui se faisait dire et aimait à répéter qu'un amour malheureux était le fond de la haine et des complots du roi d'Espagne (1), qui voulait feindre une éternelle jeunesse, qui étalait et couvrait de diamants des charmes flétris, qui étonnait les ambassa-

(1) Elle dit un jour à de Maisse, que plus de quinze personnes avaient été envoyées par Philippe II, pour la tuer et l'avaient avoué « et me compta là-dessus un compte d'un sien trésorier des finances qui disoit que c'étoit la force d'amour qui faisoit faire cela au roy d'Espagne et que c'étoit un dangereux amour. » *Journal*, 257.

deurs (1) par son costume et par sa liberté, elle apprit durement qu'elle était vieille, qu'on la trompait et qu'elle ne pouvait acheter un véritable amour. Elle avait lu, à soixante ans, avec un ravissement puéril, la lettre où Raleigh disait, se plaignant d'être éloigné d'elle : « J'avais la douce habitude de la voir monter à cheval comme Alexandre, chasser comme Diane, marcher comme Vénus, de l'entendre chanter comme un ange, jouer de la lyre comme Orphée (2) ; » elle eut la mortification de savoir le prix de tels hommages, lorsqu'elle fut réduite à appeler de son vrai nom de mendiant le plus sordide et le plus goûté des flatteurs. Châtiée dans sa vanité, déchirée dans son tardif amour, elle a expié avant de mourir les faiblesses de son orgueil et l'emportement de ses sens.

Ce furent là ses imperfections véritables ; sa violence et

(1) Il n'est pas d'audience où de Maisse ne remarque « sa robe en manteau ouvert, » qui laisse voir « toute la gorge et assez bas » et le geste familier qui lui faisait « souvent, comme si elle eust trop chaud, eslargir avec les mains le devant dudit manteau. » — Hentzner, qui la vit à soixante ans écrit « Her bosom was uncovered, as all the english ladies have it till they marry ». Drake *Shaksp.* — Vol. II, 89. — Du Vair écrit « bien que âgée de 63 ans, elle s'habille encore en jeune fille. « *Advis sur la Constitution....* »

(2) Drake, II, 147. La curieuse dénonciation écrite par Marie Stuart, en novembre 1584, contre lady Shrewsbury, contient des exemples de cette flatterie, hardie jusqu'au ridicule : « qu'on n'osoit vous regarder à plain d'autant que votre face luisoit comme le soleil. » Mais les femmes d'Elisabeth n'osaient s'entre-regarder « de peur d'éclater de rire des cassades qu'elles vous donnoient. » Les relations d'Elisabeth avec Leicester, Hatton, le duc d'Anjou, Simier, rapportées à Marie Stuart par lady Shrewsbury, sont dans cette même lettre, établies avec de piquants détails. — Labanoff, vol. VI, p. 50.

son avarice ne méritaient point de lui devenir fatales et ne manquaient pas d'excuses. Le temps où elle vivait et les grandes choses qu'elle a faites justifient son économie, bien qu'il s'y mêlât une avidité peu royale ; ses actes de violence furent renfermés dans sa cour ; sa dignité, mais non sa politique, son entourage, mais non l'Europe, eurent à souffrir de ce qu'elle ne sut pas toujours dominer le sang de Henri VIII qui s'échauffait parfois dans ses veines. Si elle interrompait volontiers les ambassadeurs, surtout ceux du roi de France, elle n'en était que mieux informée de ce qu'elle voulait savoir par les explications écrites que ces interruptions mêmes rendaient nécessaires et qu'exigeait son conseil (1). Si ses conseillers étaient plus souvent interrompus encore et raillés sur leur sagesse, elle s'en excusait elle-même, non sans grandeur, sur son âge, sur la pratique des affaires d'Etat commencée dès le berceau (2), et mettait d'aileurs à profit les conseils

(1) « Quand on parle à elle-même et qu'on lui dit chose qui luy desplait, elle interrompt volontiers, et ses interruptions sont cause que le plus souvent elle entend mal ce qu'on lui dit et le rapporte mal à son conseil. *De là est venu* que l'on a accoutumé de laisser par écrit au conseil ce qu'on lui a dit ; elle est femme altière et entre facilement en reproches surtout quand lui parle de la part du roy lequel elle pense luy être fort obligé dès longtemps. » *Journal* de de Maisse, 212.

(2) « Elle s'estime beaucoup et fait peu de cas de ses serviteurs et conseillers et a opinion d'être beaucoup plus sage qu'eux; elle les bafoue et crie ordinairement contre eux; pareillement on lui a donné grand opinion de sa sagesse et prudence, même le comte de Lestre (Leicester); elle pense aussy cela luy estre deu pour son âge et dit assez librement qu'elle a esté mise aux affaires d'Estat dès le berceau et me l'a dit à moi-même. » *Journal*, de de Maisse, 213.

dont elle affectait de se passer. Mais c'était sans avantage comme sans dignité qu'elle épanchait librement sa mauvaise humeur sur son entourage. Il était des jours où tout l'irritait, où elle ne respectait rien, et ce n'était pas une simple métaphore que ce jeu de mots d'un de ses courtisans : « Je n'affronterai pas aujourd'hui la *colère* de Sa Majesté, de peur d'être *colleté* moi-même (1). » La coquetterie des autres femmes la blessait et lui arrachait d'amères paroles ; elle ne voulait être ni surpassée, ni même égalée dans le luxe de ses parures. Lady Howard vint un jour à la cour avec un vêtement de velours, brodé d'or et de perles, qui éclipsait l'éclat de la reine et attirait tous les yeux. Elisabeth le lui envoya demander, le revêtit, et, se promenant devant ses femmes, elle les consultait sur son nouveau costume. Elle demanda bientôt à lady Howard elle-même s'il n'était pas un peu court, et, en effet, il convenait mal à la grande taille de la reine. Lady Howard l'ayant avoué : « S'il ne me va pas, parce qu'il est trop court, reprit Elisabeth, il ne vous va pas, parce qu'il est trop beau ; il n'est donc fait ni pour l'une, ni pour l'autre (2). » Le mauvais goût des courtisans et

(1) « Hatton, » écrit Harrington « came out from her presence with ill countenance, and pulled me aside by the girdle, and saide in secret waie : If you have any suite to daie, I praye you put it aside ; the sunne doth not shine. 'Tis this accursede spanishe business ; so will not I adventure her Highness' *choller* leste she shoulde *collar* me also. » — Drake, II, 150. Du Vair écrivait : « Elle est cholère et violente parmy les siens, voyre plus que son sexe ne porte. » *Advis sur la Constitution...*

(2) « Why then, if it become not me as being too shorte, I am minded it shall never become thee as being too fine ; so it fitteth neither well. » — Nugæ antiquæ I, 361, et Drake II, 90.

leurs modes n'étaient pas à l'abri de son contrôle ; « Je me souviens, écrit Harrington qu'elle a craché sur l'habit frangé de sir Matthew ; puisse Dieu m'épargner de semblables plaisanteries. » Enfin, ses filles d'honneur ne le mécontentaient pas impunément ; la belle miss Bridges fut un jour cruellement frappée ; il est vrai qu'elle passait pour être aimée d'Essex (1). Mais ces violences n'avaient pas toujours une cause aussi grave. Elle levait volontiers la main sur ce charmant entourage, et, au mois de mai 1597, un courtisan écrivait à Harrington qu'on entendait ces belles jeunes filles crier et supplier d'une façon pitoyable (2). En vérité, disait Robert Cecil, elle était plus qu'un homme et parfois moins qu'une femme.

Son avarice n'était pas moins célèbre et était mieux justifiée. Les ambassadeurs français, qui raillent cette avarice, oublient qu'ils venaient sans cesse lui emprunter de l'argent, et qu'ils ne le rapportaient pas toujours. Leur réputation de débiteurs insolvables était aussi bien établie en Angleterre que l'avarice incontestée de la reine, et on en faisait un trait du caractère national (3). Du Vair, de Maisse, sont étonnés de ce revenu régulier qu'Elisabeth se faisait avec les étrennes de ses courtisans. Le premier les

(1) Aikin, II, 394.

(2) Fenton tells us in a letter to sir John Harrington, dated may 1597, that it was « in such wise as to make these fair maids often cry and bewail in piteous sort. » — Drake II, 151.

(3) Camden dit qu'on reprochait aux Français : « Anglos, hodie amicos, non minus quam olim hostes, innato odio, ingrate prosequi, et *toties in re pecuniaria fefellisse* ut creditores, quos fraudare statuunt, *les Anglois* diverbio vocitent — Camden, 569. — C'est un curieux témoignage de l'antiquité et peut-être de l'origine de cette expression restée populaire.

évalue à soixante mille écus (1); le second écrit que l'anniversaire de sa naissance, de son couronnement, étaient d'inévitables occasions pour tous ses courtisans de lui faire des cadeaux, même en argent, qu'elle acceptait les plus petites sommes quand on ne lui offrait pas autre chose, que chaque année le comte d'Essex lui donnait environ dix ou douze mille écus (2). Ses voyages à la campagne étaient un honorable impôt, levé sur ses hôtes; en outre, elle n'aimait pas à sortir de leur toit les mains vides; on lui faisait des présents (3), parfois elle se les faisait elle-même; elle emporta un jour, sans en avoir été priée, de la maison du garde des sceaux, une fourchette, une cuiller et une salière d'agathe (4). Enfin, on osait acheter ouvertement sa justice, et elle n'était pas à l'abri d'une vénalité qu'elle eût dû réprimer chez ses serviteurs. « Je vais m'aventurer, écrit Harrington dans son journal, à offrir à Sa Majesté cinquante livres en argent et

(1) « Au lieu de donner veult que l'on luy donne et ny a estraynes qui ne lui vaillent plus de soixante mille escus. » Il ajoute que Drake, partant pour un long voyage, n'osa pas laisser chez lui une somme de soixante mille escus, et la confia au lord maire, que la reine le sut et s'en empara; qu'elle prolongeait plus longtemps la détention des prisonniers d'Etat, afin de toucher plus longtemps leurs revenus. *Advis sur la Constitution*...

(2) *Journal*, 226.

(3) « Quand elle va par les champs, c'est ordinairement aux dépens de ceux où elle loge, et encore, au partir de là, lui faut-il donner des présents. » *Journal*, 226. — De Maisse dit ailleurs : « Elle est fort avaritieuse, et quand il faut faire quelque despense, il faut que ses conseillers la trompent et l'y enveloppent peu à peu. » *Journal*, 212.

(4) Aikin, II, 368.

quelque joli joyau ou quelque beau vêtement; *en la priant seulement* de s'occuper de mon affaire avec quelque membre de son savant conseil, vingt-cinq manoirs, qui sont en jeu, justifient ma tentative (1). L'attachement le plus mérité, l'affection la plus vive étaient sur elle sans influence dans les questions pécuniaires. Christophe Hatton, un de ses plus utiles serviteurs, mourut blessé au cœur des dures réclamations de la reine dont il était le débiteur, et qui essaya trop tard elle-même d'atténuer l'effet de ses exigences (2). A la mort de Leicester, elle était son créancier et elle fit vendre ses biens à l'enchère pour rentrer dans son argent (3). N'oublions pas cependant que la politique et l'intérêt supérieur du pays l'emportaient toujours dans cette âme, maîtresse d'elle-même, sur ce penchant misérable que les plus fortes passions ne pouvaient vaincre, et qu'elle ne crut jamais payer trop cher, malgré les plaintes de son peuple, l'élévation de Henri IV, l'affranchissement des Pays-Bas et tout ce qui pouvait agrandir le nom et servir la puissance de l'Angleterre.

Ce n'est pas une des moindres marques de la grandeur d'Elisabeth que le fréquent contraste de ses inclinations et de sa conduite, que ses perpétuels sacrifices à la nécessité de régner. L'entraînement des sens même cédait toujours à temps aux mouvements bien réglés de cette raison vraiment royale. Quand Essex, revenant à l'improviste d'Irlande, se sentant coupable et n'attendant plus rien que de la faiblesse de sa souveraine, vint la surprendre avant le jour, couvert de la poussière d'un long voyage, tout céda d'abord à la joie de le revoir, et il sortit du palais se

(1) Aikin, II, 425.

(2) Camden, 589.

(3) Cum autem in œre reginæ esset, bona auctione divendita. — Camden, 536,

croyant sauvé. Le lendemain il était gardé dans sa demeure, sommé de se justifier, en danger de mort ; il pensait n'avoir à compter qu'avec le cœur d'Elisabeth, qui, revenue à elle-même, ne songeait déjà plus qu'à la sûreté de l'Etat. Les nécessités de la politique ne transformaient pas, mais élevaient cette heureuse nature ; lorsqu'il le fallait, ses défauts, réglés et contenus, faisaient une partie de sa force. Il y a de la violence, mais revêtue de la plus légitime fierté, dans cette célèbre réponse latine qui réprima l'insolence d'un ambassadeur Polonais, stupéfait de s'entendre dire que la jeunesse de son roi et le caractère équivoque d'une royauté élective expliquaient seules son ignorance des égards que se doivent les chefs des nations (1). Lorsque le dernier des Valois, trois ans seulement avant de comploter contre le duc de Guise, comme il eût fait contre son souverain, osa faire entendre à Elisabeth qu'elle ne ferait pas impunément tomber la tête de Marie Stuart à la face de l'Europe, il s'entendit avertir, avec une incomparable hauteur, que la situation de ses Etats ne lui permettait pas de se faire beaucoup d'ennemis, qu'il n'était point ferme en selle, que pour elle, elle n'était pas née de si bas lieu et ne gouvernait pas si petit royaume qu'elle se laissât insulter par aucun prince vi-

(1) Cette improvisation accablante, inspirée par un incident tout à fait inattendu, frappa vivement l'esprit des contemporains. L'un d'eux écrivit « qu'elle s'était levée comme un lion. » Elle-même dit en sortant à ses voisins : « God's death, milords, I have been forced this day to scour up my old latin that has lain long in rusting. » — Camden cite ce discours, p. 693. De Maisse, arrivé en Angleterre peu de temps après, lorsque ce discours circulait manuscrit, en donne un texte plus énergique encore que celui de Camden. *Journal*, 47.

vant (1). Et ce n'étaient point de vaines paroles; les grands dangers, comme les insultes, enflammaient son courage. Si jamais l'image antique de l'épée suspendue sur la tête des souverains fut justifiée, c'est à la cour d'Elisabeth. Entourée de conspirations renaissantes, elle resta seule toujours tranquille au milieu de ses serviteurs troublés (2). Et cependant le péril réel, déjà très-grand, était agrandi par la crédulité du siècle. C'étaient des poisons subtils qui devaient se glisser jusqu'à elle par des présents, par des lettres; c'était une main ennemie qui, passée sur la selle de son cheval, devait suffire pour en rendre le contact mortel; c'étaient enfin les insaisissables fantômes

(1) Egerton, 98, et collect. De mesmes, *Lettres originales d'Etat*, tome III, fol. 241. Au mois de mars 1588, elle adressa à Henri III par Stafford, un admirable mémoire confidentiel sur la situation de son royaume, sur la politique à suivre vis-à-vis du roi de Navarre, sur l'ambition des Guises et de l'Espagne. Elle lui donne des conseils, lui offre des alliances et lui montre ses fautes, avec un bon sens et une liberté mêlée de hauteur qui la peignent tout entière. Une copie de ce mémoire a été prise par le secrétaire Pinsart chez l'ambassadeur anglais et est jointe à la réponse insignifiante de Henri III, dans la collect. Bethune.

(2) Il existe une délibération du conseil privé sur les précautions que la reine doit prendre pour la sûreté de sa personne. Elles sont minutieuses et continuelles, propres à dégoûter de la vie aussi bien qu'à la préserver. L'assassinat d'Elisabeth était représenté dans toute l'Europe catholique, de même que celui du prince d'Orange, comme le plus sûr chemin pour arriver au ciel. Pendant que du Vair était à Londres, on y apporta une lettre datée du 26 mai 1596, écrite par un jésuite de Bruxelles, qui disait : « qu'enfin il s'était trouvé une Judith mâle pour délivrer l'Angleterre de cet Holopherne femelle. » *Advis sur la constitution*....

de la sorcellerie qui hantaient son palais et sa personne. Elle conserva sa liberté d'esprit au milieu de ces épreuves journalières ; elle ne la perdit pas au milieu des plus violentes tempêtes. Son attitude devant l'approche de l'invincible Armada lui donna le droit, dont elle usa librement, de parler avec mépris de ceux qui avaient eu peur. Enfin, dans le dernier et dans le plus pressant danger qu'elle eût jamais couru, quand tout le monde autour d'elle fut ébranlé par le faux bruit que les partisans d'Essex étaient les maîtres de Londres et allaient paraître, ce ne fut point la crainte qui l'émut, mais l'indignation et le ressentiment de l'affection trompée.

Son faste n'avait rien de vulgaire ; elle l'ennoblissait par le goût des arts et si elle avait la passion du luxe, elle en avait l'intelligence. Elle s'était fait à Windsor son cabinet des glaces ; l'or, l'argent, ingénieusement travaillés, la soie surtout, alors si précieuse, brillaient partout autour d'elle (1). Elle aimait les instruments de musique, les recherchait curieusement, savait s'en servir et le montrait volontiers aux étrangers. La danse lui plaisait fort et, de toutes les danses, la Pavane qui était la plus grave, que les cavaliers dansaient avec le manteau et l'épée, et les femmes avec la robe traînante, lui plaisait le mieux (2).

(1) Hentzner's Travels in England et Drake, II, 89.

(2) De Maisse écrit le 24 décembre: «Elle faisoit jouer de l'espinette en sa chambre et sembloit qu'elle y fut fort attentive et parce que je la surpris, du moins le feignoit-elle, je m'excusoi de ce que je la destournois de son plaisir ; elle me dict qu'elle aimoit fort la musique et qu'elle faisoit jouer une Pavanne. Je lui respondis qu'elle en estoit bon juge et qu'elle avoit réputation d'en estre maitresse. Elle me dit qu'elle s'en estoit mêlée quelque peu autrefois et y prenoit encore grand plaisir. »*Journal*, 279.—Sur la Pavane, voyez Drake, II, 172.

Elle dansa devant Melvil, ambassadeur de la reine d'Écosse, et lui demanda qui d'elle ou de Marie Stuart dansait le mieux (1). Elle aimait les fêtes splendides, mais elle y faisait la part de l'esprit et l'on ne peut séparer la gloire de Shakspeare de la sienne. Quatre troupes de comédiens étaient à son service particulier, et elle faisait jouer parfois devant elle les acteurs de l'un des sept théâtres que Londres comptait déjà, et qu'un public déjà cultivé faisait vivre (2).

Sa façon de vivre se ressentait à la fois de l'isolement que lui imposaient sa grandeur et son célibat et des précautions qu'exigeait sa sûreté. Elle mangeait seule dans sa chambre. On servait le repas dans une grande salle qui précédait cette chambre (3). Une jeune fille de la suite de la reine s'y tenait, assistée d'une dame d'honneur. Des gardes lui présentaient chacun un plat et elle leur en servait à chacun une bouchée, avant de leur ordonner de porter le plat à la reine (4). Une garde d'environ

(1) Melvil lui répondit, non sans finesse : « That the queen danced not so high nor so disposedly as she did. — *Melvil's memoirs*.

(2) La première *Licence* accordée à une troupe de comédiens date de 1574. C'étaient des serviteurs de Leicester, organisés et entretenus par le favori. La reine eut plus tard les siens et les payait avec une libéralité qui ne lui était pas ordinaire. L'année de l'ambassade de de Maisse à Londres 1597, vit jouer le *Marchand de Venise* et *Hamlet*. Comme tous les ambassadeurs du temps, de Maisse mentionne les *Comédies* de la cour, sans soupçonner ce qu'elles avaient d'immortel.

(3) De Maisse, qui parle souvent de cette salle, dit qu'on l'appelle : *la Chambre de Présence*, parce que tout le monde y était toujours découvert comme en présence de la reine.

(2) *Hentzner's travels.* — De Maisse confirme avec précision tous ces détails. *Journal*, 254.

cent cinquante hommes, vêtus de velours rouge, veillait sur sa personne et faisait le service du palais ; mais elle était entourée de plus près par cette célèbre compagnie des Gentilshommes-pensionnaires, qui ajoutait l'éclat d'une grande fortune à la naissance et qui n'avait point de rivale en Europe (1). Lorsqu'elle paraissait en public, le grand-chambellan, suivi de la noblesse qui se trouvait à la cour, ouvrait le cortége, puis s'avançait la reine, ayant à ses côtés les chevaliers de l'ordre de la Jarretière ; derrière elle marchaient ses Gentilshommes-pensionnaires, les filles d'honneur de la reine fermaient cette marche pompeuse (2). La splendeur de tous ces costumes n'effaçait pas sa parure où la soie disparaissait sous les pierreries et les perles (3).

(1) « La reine a sa garde ordinaire d'environ cent cinquante Anglois, vestus de velours rouge, qui demeurent en la grande salle de son palais ; elle a encore soixante gentilshommes qu'elle appelle ses pensionnaires, qui sont ordinairement à sa suite, cadets et gentilshommes de bonne maison. » — Le comte de Clare répétait souvent qu'il était le plus pauvre de cette compagnie : « Yet he was then possessor of four thousands a year. » Aikin, II, 274.

(2) De Maisse. *Journal*, 389.

(3) Hentzner l'a vue en public avec une perruque rouge, couverte de perles, une robe de soie blanche, brodée en perles, un long manteau de soie noire brodé d'argent, dont la queue était portée par une marquise ; au lieu de collier elle avait au col ce que de Maisse appellera « un carcan » très large, couvert d'or et de bijoux et destiné à cacher les rides du col, la poitrine et les mains étincelantes de diamants. — Les divers costumes que lui verra de Maisse seront tous d'une extrême richesse. — La reine et, à son exemple les nobles, conservaient dans une vaste garde-robe les costumes qu'ils cessaient de porter, ne voulant pas les voir sur leurs serviteurs. Elisabeth laissa en mourant trois mille costumes portés par elle. —Drake, II, 91.

Ce luxe se répandait autour d'elle, sortait de sa cour, gagnait la ville et ébranla plus d'une grande fortune. Elle essaya inutilement de réprimer par des Edits (1) cette émulation de splendeur dans les ameublements, dans les costumes dans les armes même, qui faisait écouler trop d'argent hors du royaume, tout en témoignant de la prospérité de son règne et de l'influence générale de son exemple. On l'imitait encore à sa cour par le goût répandu des lettres, de la culture de l'esprit et de toutes les applications ingénieuses de l'intelligence. Ses femmes s'occupaient de parfumerie, se piquaient de savoir panser une plaie et soigner les blessés. Elles lui faisaient leur cour en étudiant les langues du Continent; en devenant capables de lui parler Français, Espagnol ou Italien. Enfin elles la suivaient dans l'étude de l'antiquité; le latin, le grec, les essais de traduction étaient en honneur autour de la brillante élève d'Asham, qu'elle avait étonné à seize ans en comprenant, non-seulement l'idiome d'Eschine et de Démosthène, mais le fond de leurs débats et la politique du temps avec la précocité du génie (2).

(1) Camden déplore souvent ce luxe et l'inutilité des édits de la reine. En 1574 elle accorda quatorze jours pour ramener les costumes à plus de simplicité. — Camden, 262. — En 1580 un édit réprima l'abus des colliers trop longs, des manteaux tombant jusqu'aux talons; fixa la longueur des épées à trois pieds, celle des poignards à douze pouces à partir de la poignée, p. 313. Camden attribue ce luxe immodéré au mauvais exemple du continent. Ailleurs il donne la même origine à l'ivrognerie de plus en plus répandue en Angleterre et se plaint que les Anglais, autrefois la plus sobre des nations du Nord, aient appris dans leurs guerres de Flandre à trop boire et à détruire leur santé en buvant à celle des autres. — Camden, p. 337.

(2) Elle comprenait, écrivait-il, « not only the idiom of the

Mais toutes ces marques d'une civilisation brillante ne cachaient qu'imparfaitement ce que les esprits et les mœurs avaient encore gardé de barbarie. Le sang ne faisait horreur à personne ; on allait sans honte se repaître de celui d'un ennemi et de cruels spectacles, goûtés de tout le monde, aguerrissaient les femmes elles-mêmes, avec la vue de la douleur. Les auditeurs de Shakspeare allaient voir, en grande pompe, un ours ou un taureau attaché à un poteau et lentement déchiré par les chiens (1). La reine se plaisait à ce jeu, et on l'accusait en Italie, d'en augmenter l'attrait, en faisant revêtir de peaux de bêtes des catholiques destinés à périr sous ces morsures. Ces grossiers plaisirs, le peu de prix attaché à la vie humaine, des habitudes violentes, se mêlant à l'extrême culture de l'esprit et aux élégances de la vie la plus recherchée, ne nous permettent pas d'oublier que l'Angleterre justifiait alors, aussi bien que le reste de l'Europe civilisée, le mot ingénieux de Voltaire, qui appelait le seizième siècle « une robe de soie et d'or ensanglantée. »

orator but the whole ground of contention, the decreas of the athenians as you would greatly wonder to hear. » — Aikin, I, 176.

(1) D'autrefois l'animal aveuglé était poursuivi à coups de fouet et frappé jusqu'à la mort. Drake, II, 176. — Ce plaisir était si bien passé dans les mœurs que Sackville, imitant la description de la nuit et du repos universel du monde au IVe livre de l'*Enéide*, ajoute ce trait au tableau de Virgile :

The ugly bear now minded not the stake
Nor how the cruel mastives do him tear.

Ce spectacle habituel avait donné lieu à une métaphore proverbiale ; un sorcier accusé d'avoir causé la mort de Leicester, avoua l'avoir prédite, en disant : « The bear is bound to the stake. » — Aikin II, 235.

CHAPITRE VIII.

Premières impressions de de Maisse. — Cecil et Essex. — Expédition d'Essex de cette année 1597. — Ses échecs, ses débats avec Raleigh. — Ses griefs et ses plaintes à son retour. La visite de Burghley. — Le grand amiral fait comte de Nottingham. — Ses lettres-patentes injurieuses pour Essex. — Jalousie et hostilité générale des Anglais contre la France. — Vivacité déjà ancienne de ce sentiment. — Elisabeth juge la paix générale impossible et espère seulement retarder la paix séparée de la France. — Première audience de de Maisse. — Costume et portrait de la reine. — Son impatience. — Absence d'Essex. — Lettre de Henri IV à Elisabeth. — Incrédulité affectée de la reine. — Conférence de Burghley et de de Maisse. — De Maisse refuse d'envoyer vérifier les pouvoirs de Richardot. — Deuxième audience. — Costume de la reine. — Ses digressions continuelles. — Sur Gabrielle d'Estrées. — Sur elle-même. — Tentatives du roi d'Espagne et leur cause. — Sa beauté d'autrefois. — Elle eût voulu voir le roi.

Arrivé le 2 décembre à Londres, de Maisse ne fut reçu que le 8 décembre par Elisabeth. Ce délai fut loin d'être inutile à l'intelligent envoyé du roi de France. Il le mit à profit pour apprendre ce qu'il lui importait le plus de savoir sur le caractère d'Elisabeth, sur les influences et les rivalités de sa cour, sur la disposition des esprits à l'égard de la France.

Il fut bientôt instruit de l'humeur hautaine de la reine, des interruptions et des plaintes, auxquelles elle se laissait aisément emporter en écoutant les ambassadeurs de l'ancien roi de Navarre, devenu son égal sans cesser d'être son obligé. Il put mesurer la puissance de lord Burghley, reconnaître en lui le véritable chef du conseil privé, le

10

seul homme qui eût quelque influence sur les jugements de la reine. Il le vit préoccupé de l'avenir de son fils, Robert Cecil, dont la fortune s'élevait par degrés inutilement menacée par l'opposition du comte d'Essex. De Maisse vit aussi d'un coup d'œil tout ce qui s'amassait de haine dans l'âme du fils de Burghley (1) contre la popularité, contre le crédit et même contre la beauté du favori d'Elisabeth.

Essex remplissait alors la cour de ses exigences et de ses caprices; il semblait occuper toute la scène et de Maisse ne peut détourner les yeux du spectacle agité de sa fortune. A l'arrivée de l'ambassadeur de France, il y avait un mois à peine que le comte était de retour en Angleterre, après une expédition lointaine dont ses ennemis avaient seuls tiré quelque avantage. De Maisse écrit qu'il y fut « combattu du vent et de la fortune, » et en effet tout sembla contre lui.

Le 9 juillet (2) 1597, était sorti de Plymouth une flotte de cent vingt navires ; le pavillon hollandais flottait à côté de celui de la reine; à cinq mille soldats levés en Angleterre, à mille vétérans amenés par de Vere des Pays-Bas, s'étaient joints les plus illustres volontaires, les comtes de Rutland et de Southampton, Grey, Cromwell, Rich, et un grand nombre de gentilshommes. Divisée en trois escadres, la flotte était commandée par le comte d'Essex, qui avait sous ses ordres Thomas Howard et Walter Raleigh. Deux jours après le départ, le but du voyage fut déclaré et ac-

(1) « Cécile est de petite stature et de peu de grâce et d'apparence, il semble envieux de la fortune du comte d'Essex lequel a acquis beaucoup de réputation parmi le peuple et parmi la noblesse et en acquiert tous les jours. » *Journal*, 214.

(2) Camden, 683 et suivantes.

cueilli avec transport. On allait brûler dans ses ports la flotte espagnole; et de là, intercepter les deux riches convois qui venant, l'un des Indes orientales, l'autre des Indes occidentales, se réunissaient aux îles Açores, où la nécessité de renouveler leur provision d'eau fraîche, les obligeait à relâcher. Essex, plein de confiance, s'était publiquement vanté de détruire la flotte espagnole ou de mourir pour le pays. L'expédition n'était pas à quarante lieues de Plymouth qu'une horrible tempête fond sur elle et la disperse. Après quatre jours de périls et de fatigues inouïes, les escadres purent regagner les ports d'Angleterre et finirent par se réunir à Plymouth ; l'effet moral de cette rude épreuve dépassa le dommage apporté aux vaisseaux ; les désertions furent nombreuses ; on les prévint par un licenciement, et le 17 août, la flotte réduite, mit à la voile n'emportant plus que les mille vétérans de de Vere.

La réduction des forces d'Essex ne diminua pas ses espérances ; il voulut toujours accomplir sa double tâche. Ce ne fut pas sa seule faute. Il longea les côtes de l'Asturie et de la Galice avec ostentation, et heureux d'effrayer les populations par la vue des vaisseaux de la reine, il les avertit si bien qu'il trouva la flotte espagnole bien gardée sous le canon de ses ports et entourée de tant de moyens de défense, qu'il fallut renoncer à l'attaquer. On fit donc voile pour les Açores après avoir perdu un temps précieux. Raleigh, que la tempête avait séparé de la flotte, y était déjà. Un coup de main heureux le rendit maître du port de Faial; et comme la rivalité d'Essex et de Raleigh déjà publique était envenimée par leur entourage, le vainqueur fut arrêté et traduit devant un conseil de guerre pour avoir débarqué sans ordre. Raleigh reconnut sa faute et on le réconcilia avec son général. C'était depuis

leur départ la seconde de leurs réconciliations. Lorsqu'Essex avait perdu Raleigh de vue sur les côtes d'Espagne, il l'avait aussitôt accusé de désertion et l'avait écrit en Angleterre. Retrouvant Raleigh aux Açores, Essex s'était excusé avec une certaine noblesse d'une précipitation, qui malgré tout ce qu'il pouvait dire, n'en ressemblait pas moins au joyeux empressement de la haine satisfaite.

L'expédition était enfin réunie à l'île Gracieuse, trop faible pour résister au débarquement. On s'y établit et l'on résolut d'y attendre les convois espagnols. Mais la flotte s'y trouvait mal abritée ; et Essex préféra la faire croiser entre les îles Saint-Georges et Gracieuse. Par un de ces hasards si fréquents sur mer et qu'on attribue volontiers à la fatalité, deux heures après l'appareillage de la flotte anglaise, un convoi espagnol de quarante navires, parmi lesquels sept étaient chargés d'or, allant d'Amérique en Espagne, vint jeter l'ancre à l'île Gracieuse. A peine instruits du voisinage des Anglais, les Espagnols s'éloignent en toute hâte et retournant s'enfermer dans le port de Terceira. Un capitaine anglais les rencontre; Southampton et de Vere, les plus voisins, accourent au bruit du canon ; mais trop faibles et surtout trop attardés pour rien entreprendre. Trois navires espagnols, mauvais marcheurs, tombent seuls entre leurs mains ; ce n'étaient pas les plus précieux. La riche proie était tout entière à l'abri dans un port bien défendu et habitué à protéger ces trésors. Southampton et de Vere rodèrent toute la nuit autour du port avec une inquiète avidité. Comme le vent soufflait de terre, ils eurent l'idée hardie d'y pénétrer sur des barques légères et de couper les câbles de quelques navires, qui eussent été poussés vers la haute mer et livrés aux anglais. Mais cela même semblait prévu des Espagnols

et ils se gardaient si bien qu'ils déjouèrent toutes les tentations. Bientôt Essex arriva ; la flotte se réunit devant le port, et en face de tant de richesses, on tint conseil sur les moyens de s'en emparer. Les troupes de débarquement étaient pleines d'ardeur malgré leur petit nombre ; leurs officiers demandaient l'assaut, et Essex était de leur avis. Mais les marins jugeaient unanimement l'attaque impossible. Essex, Montjoy et quelques autres allèrent de près explorer la place avec le vif désir de la trouver accessible où du moins d'avoir le droit de le penser. Les vaisseaux serrés au fond du port et protégés par des ouvrages redoutables, la ville fortifiée par sa situation même et par l'art, une garnison très-nombreuse, partout des canons du plus fort calibre, un vent violent et contraire firent bientôt réfléchir tout le monde et rendirent prudents ceux qui avaient le plus librement parlé.

Les Anglais désappointés firent voile pour Saint-Michel et se présentèrent devant Cividad, la première ville de l'île. L'état de la mer et les troupes rangées sur le rivage les forcèrent encore à renoncer à un débarquement. Mais Essex, laissant Raleigh menacer le port, alla débarquer six milles plus loin à Villa-Franca, petite ville qu'il pilla sans résistance, prenant ainsi sa revanche de Faial et imposant pendant six jours à Raleigh la tâche ingrate de tromper l'ennemi. Une riche prise sembla cependant venir se jeter entre les mains de Raleigh. C'était une caraque espagnole, venant des Indes orientales et se dirigeant paisiblement vers Cividad. Elle fut bientôt reconnue et désirée par les Anglais qui la laissèrent s'approcher. Mais un vaisseau hollandais impatient fit feu sur elle et la détrompa. Les Espagnols changèrent un instant de direction, puis revinrent, avec une hardiesse heureuse, s'échouer brusquement sous le canon de Cividad. La caraque fut

aussitôt déchargée, puis incendiée par les troupes espagnoles, sous les yeux des Anglais, irrités de se voir encore une fois joués par la fortune. Après avoir inutilement menacé les côtes de l'Espagne, ils avaient vu glisser entre leurs mains les richesses des deux mondes ; et lorsque, le 9 octobre, Essex, rejoignant Raleigh, donna le signal du retour, ce fut avec tristesse et non sans ressentiment contre les rivalités de leurs chefs, que les Anglais reprirent le chemin de la patrie. Ils n'y arrivèrent que dans les derniers jours d'octobre, fatigués de nouveau et battus par la tempête. Cette fois, cette fureur des éléments ne fut pas sans profit pour l'Angleterre. La flotte espagnole, qu'Essex s'était vanté de brûler dans ses ports, avait pris tardivement la mer et souffrit de la tempête beaucoup plus que les Anglais. Comme pour ajouter aux hasards singuliers de ce voyage, les deux flottes ennemies, l'une revenant dans son pays, l'autre dirigée contre quelque port de la Cornouailles, traversèrent les mêmes eaux et y luttèrent contre les mêmes orages, sans se rencontrer, sans s'apercevoir une seule fois. Ce fut un vaisseau espagnol, jeté par le mauvais temps dans la rivière de Darmouth, avec son équipage à demi mort de faim, qui apprit aux Anglais que la flotte qu'Essex était allé détruire en Espagne l'avait, pour ainsi dire, convoyé à son retour en Angleterre.

Des déceptions, plus douloureuses que celles de son voyage (1) attendaient Essex à la cour. Il ne s'en éloignait jamais sans défiance, craignant avec raison d'y trouver tout changé et averti du péril par la joie mal cachée que

(1) Le butin, dit de Maisse, ne servit qu'à couvrir les frais de de l'expédition. *Journal,* 218.

ses départs y faisaient naître (1). Mais s'il semblait ordinairement ne revenir que pour se plaindre et si ses griefs, souvent exagérés, altéraient toujours entre Elisabeth et lui la joie de se revoir, jamais il n'avait encore éprouvé de ressentiments plus légitimes, jamais non plus il ne s'y livra avec plus de violence qu'après cette infructueuse expédition. Non-seulement des changements considérables et dirigés contre son influence étaient venus ébranler son crédit et jusqu'à un certain point menacer son honneur, mais de Maisse le trouva indigné de la perfidie avec laquelle ces coups lui avaient été portés.

Avant son départ et comme pour l'encourager à partir, ses adversaires lui avaient tendu la main. Lord Burghley était même venu chez lui, parler de sa vieillesse, de sa mort prochaine, de l'incertitude où il était de le revoir, et enfin des craintes que lui laissait pour l'avenir de son fils la puissante inimitié du comte ; il venait y mettre un terme et finit en recommandant Robert Cecil (2) à son

(1) « Le grand-trésorier, l'admiral et M. Cecil sont bien aise de veoir ledict comte d'Essex aller en ces voyages lointains et hasardeux comme il a fait encore cette année, tant pour le veoir esloigné de la cour et faire cependant leurs affaires, aussi qu'il court fortune de sa vie en tels voyages; et s'il en revient victorieux ils prennent occasion de là de le rendre suspect à la reine, et s'il n'y faict rien, de le perdre; en outre s'est endebté et y a mis le sien et de ses amis; il se ruynera, et la reine estant avaritieuse ne luy donnera jamais moyen de se remettre sus, tellement qu'ils pensent que son esloignement leur sera heureux; a quoi le naturel dudict comte d'Essex leur ayde, estant homme courageux et ambitieux et qui a de grands desseins, espérant de parvenir par les armes et acquérir de plus en plus réputation. » *Journal*, 216.

(2) « Luy disant qu'il estoit sur le bord de la fosse et en danger de ne le veoir jamais, qu'il le prioit d'avoir son fils pour recom-

généreux ennemi. Essex partit avec confiance. A son retour, il trouvait Robert Cecil chancelier du duché de Lancastre, lord Cobham, un ennemi déclaré, gouverneur de Douvres et gardien des cinq ports, enfin l'amiral Charles Howard fait comte de Nottingham, ayant désormais sur lui le droit de préséance (1), et ce qui frappait Essex au cœur, élevé à ce rang par des lettres-patentes où le nom et la gloire d'Essex étaient injustement rabaissés par l'éloge du nouveau comte (2). Burghley n'était pas mort et le futur orphelin avait montré qu'il savait se protéger tout seul. Refusant de paraître à la cour, d'aller au Parlement, se plaignant avec une hauteur imprudente et menaçant sans cesse l'Etat de sa retraite comme d'une calamité publique, Essex laissa voir à de Maisse que sa puissance était mal assurée et à la merci de son caractère inégal et emporté. Cependant lorsque Fontaine alla le voir de la part de l'ambassadeur de France, il le trouva plus calme; la reine, à qui cette vive douleur n'avait pas déplu (3), laissait dire à la cour que les lettres-patentes de

mandé, toutesfois, sitôst qu'il fut party ils recommençèrent à faire leurs affaires. » *Journal*, 214.

(1) De Maisse qui parle souvent de cette préséance qui faisait qu'Essex ne voulait plus venir au Conseil, ne l'explique pas.— Camden l'explique par un statut de Henri VIII qui donne à l'amiral et à quelques autres grands dignitaires droit de préséance sur tous ceux d'égal titre. Charles Howard, baron, cédait le pas à Essex, quoique amiral; une fois comte comme lui, il le précédait.

(2) Camden, p. 692, cite ces lettres patentes : il est dit que l'amiral a préservé l'Angleterre de toute invasion, en 1588, *conjunctim* cum charissimo consanguineo nostro Roberto comite Essexiæ etc.....

(3) Ecrivant, le 31 décembre, à M. de Villeroy, et toujours

l'amiral seraient modifiées, que le 6 décembre, jour assigné, disait-on, pour la première audience de l'ambassadeur français, Essex pourrait y paraître sans se croire déshonoré.

En apportant en Angleterre des paroles de paix, en venant délier, au nom de la nécessité, les engagements contractés par Sancy et Bouillon et resserrés par Foucquerolles, de Maisse consultait plutôt son devoir et le service du roi que ses inclinations personnelles. Mais si quelque chose pouvait rassurer sa conscience, le mettre à l'aise vis-à-vis de l'Angleterre et lui faire embrasser avec une certaine chaleur l'objet de son ambassade, c'était à coup sûr l'impression que firent sur lui pendant ces premiers jours le langage et les dispositions des Anglais à l'égard de la France. Il fut profondément blessé de la hauteur protectrice par laquelle on faisait trop chèrement payer à son pays les secours intéressés de la reine. Il ne vit pas sans sourire l'avidité naïve avec laquelle on se reprochait d'avoir laissé échapper Calais, en se promettant une prochaine revanche de cette générosité maladroite. Il découvrit enfin avec indignation qu'on aimait mieux voir Calais aux Espagnols qu'à la France, qu'on ne négligeait rien pour les y maintenir; qu'on songeait à leur livrer Flessingues en échange d'une place si convoitée, et à prévenir, par une double trahison envers la France et les Etats-Généraux, l'accommodement redouté

occupé de la querelle, tour à tour assoupie et ranimée, d'Elisabeth et d'Essex, de Maisse dit avec esprit et vérité : « Ce sont là exercices ordinaires de cette dame, et depuis que je suis icy ne s'est parlé d'autre chose que de cette brouillerie de cour. » *Journal*, 134. — Plus, dans une dépêche au roi, il écrit à ce sujet que la reine est bien-aise de voir les siens en pique et y prend son exercice. » *Journal*, 156.

de Henri IV avec Philippe II. Mais ce qui devait achever de lever ses scrupules, c'est qu'il sentit aussi vivement que ses prédécesseurs (1) la jalousie mêlée de crainte que la France, renaissant après les guerres civiles, inspirait aux hommes d'état de l'Angleterre. Ce sentiment était général et n'était pas nouveau. Parfois il était aveugle et allait jusqu'à souhaiter un complet affaiblissement de la France, qui fût devenu funeste au peuple Anglais. Lorsqu'en 1590 les Espagnols, appelés par le duc de Mercœur, occupèrent la Bretagne, une joie inintelligente se fit jour autour d'Elisabeth. On oubliait l'inconvénient d'avoir les Espagnols pour voisins; on parlait de s'unir avec eux, de se saisir des ports de la Normandie et de la Picardie; on répétait avec complaisance la maxime de Charles-le-

(1) De Beaumont (*Mémoires sur les affaires d'Angleterre*) écrit avec précision et vérité : « L'amitié du passé s'est tournée en une jalousie extrême, et l'intérêt de la conservation en crainte du trop d'establissement. » Faisant la part du caractère d'Elisabeth, il dit qu'elle craint qu'on n'ait plus besoin d'elle et qu'on ne la méprise. « Je laisse à penser comment la crainte du mépris peut altérer l'âme d'une princesse courageuse et âgée. » Sur l'opinion générale, il ajoute : « L'ancienne inimitié des Anglais contre la France ne peut estre si bien esteinte que tous ne portent envie à notre bien, tenant ce vieux mot entre eux que quand la France a esté en guerre, ils ont esté en repos, et au contraire la paix de France leur attire la guerre. » — De Maisse écrit, à son tour que les Anglais « n'aiment pas veoir notre royaume en repos ni se remettre sus, et sont toujours bien-aises de veoir travaillés. » Ajoutons ce curieux passage d'une lettre de Walsingham, écrite, il est vrai, en 1576 à H. Sidney, mais établissant cette maxime générale : « Here at home, we live in security as we were wont, grounding our quiotness upon other's harms. » Cité par Aikin, II, 54.

Téméraire : « que les voisins de la France seraient heureux lorsqu'elle aurait vingt rois au lieu d'un. » Elisabeth, plus sensée encore que généreuse, imposa silence avec dégoût à ces basses convoitises. « Le dernier jour de la France, dit-elle, sera la veille du dernier jour de l'Angleterre (1). »

Mais elle n'avait plus à craindre de voir succomber la France ; elle n'était plus inquiète que de son trop rapide affermissement. Sur les propositions apportées par de Maisse, elle n'avait point de parti pris et ne savait que décider (2). Une paix générale, qui eût amplement payé l'Angleterre de ses longs efforts contre l'Espagne, n'était pas entièrement contraire à ses désirs, surtout depuis qu'elle craignait que les Pays-Bas et la France ne s'unissent trop étroitement par la poursuite en commun d'une guerre trop active. Mais elle ne croyait pas qu'une pareille paix fût possible, et l'opposition absolue des intérêts de l'Espagne et des Provinces-Unies lui semblait exclure tout moyen de rapprochement (3). Elle prévoyait donc une paix séparée entre la France et l'Espagne, et la redoutait, sans savoir comment l'empêcher. Voyant d'avance les Pays-Bas accablés par les forces de l'Espagne, que la défection de la France tournerait tout entière de ce côté, elle ne voulait pas d'un voisin comme le roi d'Espagne en

(1) Memorantes quod Carolus Burgundus ille Pugnax dicere solitus, « Feliciter cum gentibus vicinis actum fore quando Gallia non uni regi sed viginti regulis suberit, » aversissimis auribus audivit et admodum stomachose rejecit, dictitando : « Quandocumque supremus regno Galliæ dies illuxerit, procul dubio in Angliæ exitium advesperascet. » — Camden, 570.

(2) En somme, ils sont fort empêchés. » *Journal*, 229.

(3) « La reine voudroit la paix mais ne peut comprendre à quelles conditions les Estats se peuvent joindre. » *Journal*, 229.

face de ses rivages. Elle préférait, comme on disait alors en Angleterre, un duc de Bourgogne, séparant les Provinces-Unies de la France, sans force contre l'Angleterre et même soumis à son influence (1). Mais ni la reine, ni de Maisse ne savaient que les projets de Philippe II s'accordaient alors avec cette pensée, et que le mariage du cardinal Albert avec l'Infante allait en être l'accomplissement. Si ce désir était réalisé, la paix de l'Angleterre avec l'Espagne ne semblait plus nécessaire au libre esprit d'Elisabeth, et elle n'était point troublée par la paix séparée dont la menaçait le roi de France. Il lui suffisait d'être sans rivale aux Provinces-Unies, appuyées désormais seulement sur l'Angleterre, sans que l'union précaire de la France avec l'Espagne fût dangereuse pour les anciens alliés de Henri IV. Telle était cependant l'issue que la détermination de Philippe II ménageait à ces négociations.

Le conseil d'Elisabeth était partagé. De Maisse savait que l'âge et les infirmités de lord Burghley l'inclinaient à une paix à laquelle il désirait attacher son nom avant de laisser à son fils ce nom peu populaire (2). Mais son expérience, d'accord avec celle de la reine, fera de lui l'interprète le plus fidèle de sa pensée, et il ne songera qu'à retarder pour la France une paix dont l'heure n'était pas venue pour l'Angleterre. Essex, au contraire, désirait vivement que l'Angleterre mît toutes ses ressources à la

(1) « Ils sont, écrit de Maisse, sur cette *imagination* de la maison de Bourgogne... mais d'avoir un voisin si puissant que le roi d'Espagne, cela ne leur peut plaire. » *Journal*, 228.

(2) « Vieil et inutile au maniement de la guerre, voudroit la gloire d'avoir laissé la paix dans le royaume devant que de mourir. » *Journal*, 229.

disposition de le France contre l'Espagne, et embrassait avec le plus d'ardeur la partie la moins sérieuse de la mission de de Maisse, cette demande de secours que l'ambassadeur était déjà résolu de laisser à l'écart. Mais le comte d'Essex osait moins que jamais se montrer trop ami de la France et trop désireux de la guerre, et dissimulait des sentiments qui eussent donné prise à ses ennemis (1).

Cependant, pressé par les lettres de Villeroy, qui lui représentait sans cesse qne les négociations avec l'Espagne étaient suspendues jusqu'à la conclusion de son ambassade (2), impatient lui-même des lenteurs de la reine, de Maisse commençait à s'en plaindre. Les gentilshommes d'Elisabeth se succédaient (3) chez l'ambassadeur, apportant chaque jour des délais et des excuses. Le 7 décembre il comptait sur une audience, un mal de dents la fit de nouveau reculer (4).

Le 8, un carrosse de la reine vint le prendre et le conduisit à la Tamise ; une barque l'y attendait, et il fut introduit à Whitehall (5) par l'entrée qui donnait sur le

(1) Il craint de « se rendre suspect, comme celui qui se veut agrandir par les armes. On met la reine en crainte de luy, et luy dit-on qu'il veut toujours estre armé. » *Journal*, 230.

(2) « Toutes nos résolutions demeurent accrochées à vostre voyage. » *Journal*, 52.

(3) Il remarque qu'on ne lui envoya jamais deux fois le même, mais « toujours diverses personnes. » *Journal*, 231.

(4) On vint lui dire « que la nuict il estoit tombé un catarre sur les dents à la reine. » *Journal*, 231.

(5) « La maison de la reine, nommée Maison-Blanche, est sur le bord de la Tamise, l'entrée du côté de la rivière, est fort petite et mal commode et est une allée couverte et assez obscure..... etc..... » *Journal*, 243.

fleuve. Elle lui parut triste, obscure, indigne d'une demeure royale. Accompagné de plusieurs gentilshommes qui le remerciaient avec courtoisie des services qu'il avait rendus aux Anglais pendant son ambassade à Venise, de Maisse traversa la salle des gardes et arriva dans la chambre de présence. Le grand chambellan l'introduisit dans la chambre privée, et il se trouva en présence de la reine.

D'un côté de cette chambre se tenait debout un assez grand nombre de seigneurs et de dames ; à l'autre extrémité, Elisabeth était assise sur un siége fort bas ; personne n'était auprès d'elle. A l'entrée de l'ambassadeur, elle se leva et fit quelques pas au-devant de lui ; il s'inclina et baisa le bas de sa robe, tandis que la reine, le relevant, s'excusait de son indisposition et de la simplicité de son costume (1).

Ce costume même était en ce moment l'objet de l'attention et de l'étonnement de de Maisse (2). Sa robe blanche, brodée d'argent, avait de grandes manches ouvertes, doublées de rouge. D'autres petites manches s'y attachaient, et la reine les ôtait et les remettait sans cesse en parlant. Le collet de cette robe s'élevait très-haut derrière sa tête et était garni de rubis et de perles. Son cou était caché sous un large collier, où l'on ne voyait encore que des perles et des rubis. Elle avait sur la tête une grosse perruque d'un blond roux, couverte de papillottes d'or et d'argent ; plusieurs perles y étaient attachées, quelques-unes lui pendaient sur le front (3). De chaque côté, deux longues boucles de cette perruque tombaient, en

(1) « De le recevoir « en robe de nuict. » 239.

(2) « Elle estoit estrangement habillée d'une robe... etc... 240.

(3) De Maisse ajoute que toutes ces perles étaient « non de trop grande valeur. » 241.

dedans du collet de la robe, jusque sur les épaules de la reine. Cette robe, ouverte comme un manteau, laissait voir une gorge flétrie et quelques restes d'une beauté disparue, qu'Elisabeth livrait sans répugnance aux regards curieux et surpris de l'ambassadeur (1).

Mais son visage, où le génie, les soucis et les passions avaient laissé leur traces, attirait bientôt les yeux et fixait la pensée. On comparait involontairement le passé au présent, la réputation, qui avait embelli la réalité et qui lui avait survécu, à ces outrages inévitables du temps et des troubles de la vie. Sa figure s'était allongée et amaigrie, ses dents jaunies et devenues rares (2), surtout du côté droit, au point de rendre parfois inintelligible sa parole, toujours vive et rapide. Deux avantages lui étaient seulement restés et faisaient par moment oublier tout ce qu'elle avait perdu. C'était d'abord sa taille, toujours noble et imposante, qu'elle faisait ressortir avec art, et qu'elle faisait paraître un peu plus élevée par l'épaisseur de ses chaussures. C'était encore et surtout un air de grandeur qui lui était naturel et qui, loin d'exclure, lorsqu'elle le voulait, la grâce de son accueil et la courtoisie de ses manières, leur donnait un nouveau prix.

(1) Elle avait le devant de sa robe en manteau ouvert et luy voyoit-on toute la gorge et assez bas et souvent, comme si elle eust eu trop chaud, elle eslargissoit avec les mains le devant dudict manteau... sa gorge se montre assez ridée, autant que (la laissoit veoir) le carcan qu'elle portoit au col, mais plus bas elle a encore la charnure fort blanche et fort déliée autant que l'on eust peu veoir. *Journal*, 240, 241.

(2) Paul Hentzner qui vit la reine, cette année même, confirme, en le développant, le portrait de de Maisse : « Next came the queen in the sixty fifth year of her age, as we were told, very majestic; her face oblong, fair but wrinkled; her eyes

Malgré les égards dont elle comblait l'ambassadeur, elle parut l'écouter avec quelque impatience et laissa percer dans tous ses mouvements une sorte d'inquiétude. Elle se levait et se rasseyait sans cesse, se plaignait du feu et finit par le faire éteindre, bien qu'elle en fût assez éloignée et qu'un grand écran l'en séparât. Enfin elle resta debout pour écouter et pour répondre, disant à de Maisse qu'elle prenait grand plaisir à être debout, qu'elle recevait souvent ainsi les ambassadeurs, et qu'ils se plaignaient quelquefois de sortir fatigués de ses audiences. Elle fit quelques pas pour le reconduire, recevant en même temps les saluts de tous les seigneurs présents, et s'excusant pour eux de son costume négligé comme elle l'avait fait pour de Maisse. Lord Burghley venait d'arriver porté en litière. Essex n'avait point paru. Il acceptait, comme une sorte de réparation, les offres de la reine; mais il croyait de son honneur de ne point paraître à la cour avant d'en avoir vu l'accomplissement. Elisabeth exigeait, au contraire, cette marque de déférence, mais tout en refusant de capituler avec un de ses sujets, elle était préoccupée de l'absence opiniâtre de son favori (1). Cette première audience n'avait instruit l'ambassadeur que de la disposition de la reine à retarder la paix et à se dérober, en ce qui la concernait, à toute réponse précise.

small yet black and pleasant; her nose a little hooked; her lips narrow and her teeth black; she had in her ears two pearls with rich drops; she wore false hair and that red..... etc..... » *Travels in England*, et Drake, II, 89.

(1) On lui offrait la charge de grand-amiral, des lettres-patentes pour « y mettre ce qu'il voudroit, » on veut « lui bailler la garde du sel privé qui est une charge de valeur; il s'en contente, mais il veut l'avoir devant qu'aller à la cour. » *Journal*, 244.

De Maisse lui apportait une lettre de Henri IV, digne en tout point du plus spirituel des rois de France. Il y faisait entrevoir sa détermination en faveur de la paix, tout en laissant à Elisabeth la liberté de choisir, et tout en se montrant animé personnellement d'une ardeur guerrière d'autant plus vive (1) que la politique lui défendait de s'y livrer. Il terminait, avec une certaine noblesse, en mettant l'intérêt commun des deux couronnes au-dessus de toutes les considérations particulières, et en demandant les bons conseils d'Elisabeth. Celle-ci avait paru dans cette audience bien éloignée de lui en donner. Elle avait choisi le parti commode de ne prendre au sérieux ni ces préliminaires de négociation, ni la personne des négociateurs. Elle sembla espérer de convaincre de Maisse que l'Espagne se jouait du roi et d'elle-même. Le cardinal Albert n'avait aucun pouvoir de traiter avec personne et encore moins avec elle qu'avec Henri IV. Quant à Richardot, son nom seul dans cette affaire lui découvrait le piége. N'avait-il pas essayé de la tromper en 1588, et ne l'abusait-il pas, par une apparence de négociation, pendant que la grande Armada faisait voile pour l'Angleterre (2). Elle épargna dans cette première audience le

(1) « Pour moy je ne me lasserois jamais de combattre pour une si juste cause comme est la nostre. Je suis né et eslevé dans les travaux et périls de la guerre. Là aussy se cueille la gloire, vraye pasture de toute âme vrayment royalle, comme la rose dedans les espines... » *Journal*, 64. Cette lettre n'a pas été publiée par M. Bergier de Xivrey. Il l'a indiquée à sa date, 12 novembre 1597, dans l'intéressente nomenclature des lettres qui ne sont pas comprises dans cette collection.

(2) *Journal*, 46. Si l'on en croit Camden, qui a raconté ces négociations où l'on essayait sans doute d'une part de suspendre l'expédition, de l'autre de ralentir l'énergie de la défense, Ri-

reste des négociateurs. Mais le lendemain elle riait au nom de Villeroy et trouvait, pour désigner le général des Cordeliers, Catalagirone, cette expression de postillon du roi d'Espagne, qu'elle se plut depuis à répéter souvent devant l'ambassadeur de France. Une conférence, qui eut lieu le 10 décembre entre de Maisse et lord Burghley, assisté de l'amiral (1), acheva de montrer que la reine ne cherchait qu'à gagner du temps. Les pouvoirs de Richardot furent de nouveau mis en question, et l'on ne parut disposé à écouter l'ambassadeur de France qu'après une vérification de ces pouvoirs. De Maisse s'en excusa, et, le lendemain, à une nouvelle communication de Burghley sur ce sujet, il répondit, dans une lettre courte et ferme (2), que cette démarche entraînerait deux mois de retard, qu'elle était aussi inutile que contraire aux affaires du roi, qui n'eût point envoyé un ambassadeur en Angleterre, s'il eût douté de ces pouvoirs (3).

chardot aurait joué un rôle plus honorable que celui qu'Elisabeth, parlant à de Maisse, était intéressée à lui prêter. Dans ces conférences qui eurent lieu, au mois de février 1588, près d'Ostende, les négociateurs anglais, Derby, Cobham, etc..., demandèrent si les négociations suspendraient les hostilités. « Richardœtus autem apertius dixit *se nescire quid contra Angliam interea fieret.* » Cette parole termina tout et le prince de Parme « Richardoto, quodam modo, succensuit. » — Camden, p. 520.

(1) Le grand trésorier était sourd et le comte de Nottingham lui criait en anglais les réponses de de Maisse. *Journal*, 246.

(2) *Journal*, 110. La lettre est datée du 12, mais elle fut écrite le 11 et est mentionnée à cette date. *Journal*, 249.

(3) De Maisse alla le lendemain, 12 décembre, visiter le comte d'Essex : « Il est de grande stature et quasy rousseau et est homme d'entreprise, et parle assez bon françois ; il est entièrement adonné aux armes et à la guerre... Il est tout son

Dans cette situation, que rien ne venait encore changer, les Anglais usant toujours de cette défaite et de Maisse refusant de s'y laisser prendre, la seconde audience d'Elisabeth, que l'ambassadeur obtint le 15 décembre, devait être aussi infructueuse que la première pour l'objet principal de sa négociation, mais elle lui fit mieux connaître la reine qu'il observait avec une légitime et intelligente curiosité. Le matin, s'étant regardée dans son miroir et s'étant trouvé mauvais visage, elle avait dit qu'elle ne voulait point être vue ainsi (1) et avait contremandé l'audience. Cependant elle changea d'avis et envoya chercher l'ambassadeur. Il la trouva dans la Chambre privée, debout près d'une fenêtre, ayant meilleure mine que la première fois et toujours vêtue avec un grand luxe, mêlé d'étrangeté. Sa robe de taffetas noir, taillée à l'italienne, était ornée de larges bandes d'or; les manches ouvertes et doublées de taffetas cramoisi. Au-dessous de cette robe, s'entr'ouvrant comme un manteau, en était une autre de damas blanc, ouverte elle-même; un peignoir dénoué complétait son costume (2). Sa coiffure était la même que la première fois; mais elle y avait ajouté un bouquet de perles, dont quelques-unes parurent à de Maisse merveil-

conseil lui-même... Il me fit beaucoup d'honneur et se montre très-affectionné au roy, je croy que c'est autant que peut estre un Anglois. *Journal*, 251.

(1) « Et qu'elle ne vouloit qu'on la vit ainsy et me contremanda. »

(2) « ....Une robe dessous de damas blanc, ceinte et ouverte devant, aussy bien que sa chemise, tellement qu'elle ouvrait souvent cette robe et luy voyait-on tout l'estomac jusques au nombril... elle a cette façon qu'en rehaussant la teste elle met les deux mains à sa robe et l'entrouvre, tellement qu'on luy veoit tout l'estomac. » *Journal*, 256.

leusement belles. Elle portait des bracelets, et des colliers de perles s'enlaçaient six ou sept fois autour de son bras. Elle reçut de Maisse avec une extrême bienveillance, alla s'asseoir et, laissant de côté les affaires, s'abandonna à des digressions bien capables de les faire oublier.

Toujours incrédule au sujet de la paix offerte par l'Espagne, elle rappelait les promesses du roi et entre autres cet engagement mal tenu de la délivrer, par une expédition en Bretagne, du voisinage des Espagnols. De Maisse venait confirmer cette promesse et assurait qu'au printemps le roi marcherait contre le duc de Mercœur. Elisabeth dit qu'il n'en ferait rien, ajoutant que le roi était fort occupé d'une dame qu'elle ne savait comment nommer. Puis, laissant plusieurs fois échapper le nom de Gabriel, c'est le nom d'un ange, dit-elle, mais je n'en connaissais point de femelle. Elle en revint bientôt à parler d'elle-même; c'était son sujet de conversation le plus ordinaire et il n'y avait pas lieu de s'en plaindre. Elle se déclarait, selon son habitude, sotte et vieille; elle regrettait surtout qu'après avoir vu tant de gens sages et de grands princes, de Maisse fût enfin venu voir une pauvre femme et si sotte. L'ambassadeur ne demeura point sans réponse; il dit à la reine les biens, les vertus et les perfections qu'il avait entendus raconter d'elle par les princes étrangers; mais tout cela n'était rien au prix de ce qu'il voyait (1). Il remarquait en parlant le plaisir que causaient ses paroles, et s'étendit sur l'habileté célèbre de son gouvernement. Elle ne songea plus à s'en défendre

(1) « Dont elle estoit fort contente, comme elle est quand on faict estime et de son jugement et de sa prudence et est fort aise de se despriser de l'esprit et de la conduite afin de donner occasion de la louer. » *Journal*, 257.

mais plutôt à l'expliquer : il fallait bien que, par force, elle eût quelque connaissance des affaires du monde, y ayant été appelée et mêlée si jeune, depuis près de quarante années qu'elle gouvernait cette couronne. Et elle ajoutait et répétait sans cesse que cela lui venait surtout de la bonté de Dieu. Elle lui devait plus que personne au monde ; et considérant les entreprises faites sur sa personne et sur son Etat, elle représenta vivement à de Maisse son perpétuel péril. S'indignant contre le roi d'Espagne, elle trouvait merveilleusement étrange qu'il en usât envers elle de telle façon ; elle n'eût jamais cru que cela pût sortir de l'âme d'un prince ; elle comptait jusqu'à quinze personnes armées par lui contre sa vie et l'ayant confessé. Puis elle rappelait, en paraissant en sourire, le conte d'un trésorier des finances qui expliquait de la plus galante manière cet acharnement contre sa personne. C'était la force de l'amour qui faisait faire ces tentatives au roi d'Espagne, et c'était là un dangereux amour. Pour elle, elle aimerait mieux être morte mille fois que de lui en faire autant ; et elle ferait périr sur le champ quiconque, parmi ses sujets, oserait l'entreprendre ou le lui conseiller. D'ailleurs elle était en la garde de Dieu. Comme l'ambassadeur n'oubliait point la beauté parmi les dons qu'elle avait reçus du ciel et dont elle semblait trop peu s'enorgueillir, elle lui répondit qu'elle n'avait jamais été belle (1), mais qu'elle en avait eu la réputation trente ans auparavant. Et voulant montrer qu'il lui en restait quelque chose, elle s'approcha en causant d'une porte, souleva la tapisserie et dit en riant à de

(1) « Toutesfois elle ne laisse de la faire tant qu'elle peut. » *Journal*, 258.

Maisse qu'elle était de taille de porte (1). Au milieu de ces retours continuels sur le passé, elle laissa entrevoir à l'ambassadeur que de toutes les promesses mal tenues du roi de France, celle qu'il avait faite et oubliée de venir la voir lui était surtout sensible. Pendant le siége de Rouen, elle compta sur sa visite et se rendant à Porstmouth en grand équipage, elle croyait aller au-devant de lui. Il n'y vint pas et elle n'eut garde de lui pardonner cette négligence (2), se jugeant digne d'exciter au moins la curiosité du roi. L'approche de la nuit mit seule fin à cette audience, où elle se plaisait à réveiller ses souvenirs, à provoquer quelques éloges et à en mériter de nouveaux. Comme pour laisser à l'ambassadeur une dernière impression favorable, se dirigeant vers la chambre voisine, avec toute la légèreté de la jeunesse (3), elle lui fit entrevoir, en le congédiant, cette épinette sur laquelle on savait qu'elle se piquait d'exceller (4).

(1) « Voulant dire qu'elle est grande. » *Journal*, 258.

(2) « Et semble se taxer et moquer de ce que le roy n'y est point passé. » *Journal*, 258.

(3) « A demy saultant. » *Journal*, 259.

(4) « Son espinette qu'elle se contente que chacun veoye. » *Journal*, 259.

CHAPITRE IX.

Noël de Caron supplie de Maisse de conseiller à Henri IV la poursuite de la guerre. — Réponse de de Maisse. — Ses réflexions. — Nouvelles imprudences d'Essex. — De Maisse refuse de demander les secours de la reine. — De remettre les lettres du roi à quelques conseillers. — Dépêche de Villeroy. — Entreprise tentée secrètement sur Calais. — Lettre de Bellièvre. — Dépêche du roi. — Mariage du cardinal Albert et de l'Infante. — Impressions diverses de cette nouvelle sur les esprits, — Troisième audience. — Infirmités du roi d'Espagne. — Lettre interceptée de l'Infante. — Méchanceté de l'Infant. — Elisabeth se plaint des calomnies des catholiques. — Le pape a fait son éloge. — Les anciens pères et les nouveaux docteurs. — Essex justifié. — La main des rois. — Présentation de Philippe.

Si la reine semblait se refuser à prendre au sérieux les négociations entamées entre la France et l'Espagne, elle ne perdait cependant point de temps pour préparer des obstacles à leur succès. Le lendemain de cette audience, 16 décembre, elle envoya chercher l'agent des Provinces-Unies, Noël de Caron. Elle lui fit part de la mission de de Maisse, représenta Henri IV comme entraîné vers un piège par l'influence déloyale de Villeroy (1) et déclara que, se mettant sur la défensive, elle retirerait ses forces du continent.

Elle n'avait pas fort à faire pour alarmer le patriotisme toujours vigilant de Caron. En venant répéter à de Maisse son entretien avec la reine, il y ajouta les raisons les plus fortes et les plus vives contre la résolution qui l'avait emporté dans les conseils du roi de France. S'il fallait en

(1) Chargea sur M. de Villeroy, comme s'il se fut entendu avec les Espagnols. *Journal,* 260.

croire l'agent des États, une année de guerre suffisait pour délivrer entièrement les Pays-Bas de la présence des Espagnols. Il conjurait de Maisse (1) de le persuader au roi. Si, dissipant ce bruit de paix, qui tenait tout le monde en suspens, il se résolvait franchement à la guerre, les États lui fourniraient au printemps une armée vraiment royale, entretenue à leurs frais. A ces instances chaleureuses de Maisse opposait, avec une loyauté émue, les maux de la France, la ruine du roi, sa vie continuellement et inutilement exposée. Et comme Caron répétait sans cesse qu'il ne s'agissait après tout que d'une année de persévérance, de Maisse lui répondit qu'en dehors de l'impossibilité où était la France de continuer la guerre, elle trouvait un avantage inestimable à ne point différer la paix qui lui était offerte à des conditions qu'on se lasserait bientôt de proposer. D'ailleurs, il était aisé de voir que la reine ne se souciait nullement d'assister la France (2) ; si sa main lui était aussi loyalement tendue que celle des États, on pourrait attendre ; mais elle ne pensait qu'à ses affaires et il était temps de l'imiter. Caron insista enfin sur l'intérêt évident qu'aurait la France à s'unir plus étroitement aux États par la continuation de la lutte commune. La crainte et la jalousie que cette union inspirait prématurément à la reine ne traçaient-elles point à la France, le chemin qu'il lui importait de suivre ? Ce n'était pas la première fois qu'elle se plaignait que les États aimassent mieux le roi qu'elle (3). Que les États et le roi

(1) En l'honneur de Dieu. *Journal,* 261.

(2) « Que *cette femme* ne se soucioit aucunement de nous assister, que si elle y cheminoit d'aussi bon pied que les Estats, etc... » *Journal,* 262.

(3) Et que plusienrs fois elle avoit dit que lesdicts Etats aimoient mieux le roi qu'elle. *Journal,* 263.

s'entendent et ils feront seuls leurs affaires ; elle pourrait à son gré rappeler ses forces, et les États n'auraient garde de lui rembourser ses avances (1).

De Maisse ne fut point convaincu, mais il se sentit ébranlé ; son penchant le portait vers la guerre, et l'évidence de la nécessité avait peine à le maintenir dans la défense d'une paix qui répugnait à son inclination naturelle. Il eut besoin, après le départ de Caron, de s'affermir lui-même dans cette politique, et se représenta, en les écrivant, les principales raisons d'y persévérer. C'était avant tout l'occasion si favorable, l'intérêt du cardinal, d'accord avec celui de la France, et la faculté de reprendre la guerre à son heure avec une nation guérie de ses maux et préparée à de nouvelles épreuves. Mais les États et la reine paraissant décidés à repousser cette paix et le roi la faisant malgré eux, ne pourraient-ils point troubler la France, y ranimer la défiance, déjà éveillée, des protestants, y rallumer la guerre civile ? On avait à le craindre, mais on pouvait le prévenir en terminant le traité commencé entre le roi et ses anciens compagnons, en donnant à leur liberté religieuse les garanties nécessaires et surtout en demeurant, sur ce point, inviolablement fidèle à sa parole (2). Enfin, ce qui devait tout décider, on avait sous les yeux les secrètes pratiques de la reine avec l'Espagne ; on savait les noms de ceux qui lui servaient d'intermédiaires pour cet arrangement déloyal ; on en savait le prix (3). La France, au contraire, voyait se pré-

(1) « Que les Estats n'auroient garde de la rembourser de ses frais, quand à retirer ses forces, qu'ils s'en contentent » *Journal*, 263.

(2) « A quoy il fault parvenir par un bas réglement avec eux, tust affecté inviolablement. » *Journal*, 265.

(3) « Ceux que la reine emploie à traiter de paix avec les Es-

senter à elle, honorablement et à découvert, un accord que la reine allait chercher si loin et acheter si cher. Quelle raison d'hésiter ?

Malade et retenu chez lui pendant quelques jours, de Maisse ne cessa pas de recueillir par Fontaine les bruits de la cour et en général, tout ce qui pouvait être de quelque intérêt pour le roi et pour la France. Il apprit ainsi que pour être définitivement chevalier de la Jarretière, il fallait avoir assisté à l'assemblée de l'ordre ou s'y être fait représenter ; le roi n'avait fait ni l'un ni l'autre et les Anglais en avaient été blessés (1). La réconciliation d'Essex avec la reine ne s'était pas opérée ou avait été de nouveau troublée. Il parlait, comme toujours, de se retirer à la campagne, mais il ajoutait à sa menace ordinaire une parole insensée, que ses ennemis répétaient et qui était faite pour le perdre. Il donnait pour raison à son départ « qu'il avoit avec lui tant de gentilshommes, qui avoient été mal récompensés de leurs services, qu'il pourroit en advenir quelque accident (2). »

pagnols sont le milord Cobham et le milord Bocchot » 266. C'était par des anglais catholiques, réfugiés aux Pays-Bas que se nouaient ces intrigues. On se souvient que lord Cobham venait d'être nommé gouverneur de Douvres. « Si la reine pouvoit avoir Calais des Espagnols, s'accommoderoit avec eux » Si les Anglais avaient le légat comme nous « ils ne le laisseroient échapper. » De Maisse note en terminant une raison en faveur de la guerre; c'est que si on la continuait jusqu'à la mort de Philippe II, les Etats « libres de leur serment pourroient eslire le roy pour leur prince. » *Journal*, 267, il ajoute « s'en souvenir. »

(1) « On a faict trouver cela mauvais à la reine et semble que le roy mesprisast cet ordre dont ils font grand cas. » — Journal, 271.

(2) Journal, 271.

De Maisse eut encore le temps et l'occasion de se féliciter de n'avoir point voulu effleurer, même de loin, la question de ces secours (1) qu'on semblait encore en France espérer d'Élisabeth. Plus de huit personnes vinrent le sonder tour à tour, désirant savoir « s'il avoit à demander quelque chose. » Tantôt on s'empressait, sous une forme plus habile, de se réjouir avec lui du succès de ses demandes, et ses constantes dénégations surprenaient tout le monde (2). Il laissait les Anglais réfléchir, sachant qu'il ne perdait à sa discrétion que des refus, ou du moins le reproche habituel fait aux ambassadeurs du roi de ne paraître en Angleterre que pour réclamer l'assistance de la reine (3). Le colonel Sauvage vint enfin lui-même le féliciter, en ami de la France, du bruit qui courait d'un secours de quatre mille hommes accordé au roi. De Maisse lui répondit qu'il ne demandait à la reine « ni gens, ni argent. »

Il fit aussi un très-discret usage des lettres adressées selon la coutume, par le roi de France aux principaux conseillers de la reine, frappé en cela, comme en tout le reste, de l'apparence d'infériorité que ces démarches donnaient à la France (4), où il ne se passait rien de semblable,

(1) L'opinion et la fermeté de de Maisse se soutinrent jusqu'au bout. A la fin de la quatrième audience d'Elisabeth, il dit qu'il ne voulut pas même demander si elle rappelait ses troupes : « me semblant que cela donnoit plus de dignité à ma négociation.... il semble que nous ne puissions nous passer d'eux, cela nous fait mespriser. » — Journal, 380.

(2) « Et sont là dessus bien estonnés » — Journal 277.

(3) « Que l'on ne vient icy pour autre chose. » — Journal, 277.

(4) « Item a servi beaucoup de ne leur aller faire sa cour ni monstrer que nous eussions beaucoup affaire d'eux, et s'en fault

il garda pour lui plus d'une de ces lettres, et ne se troubla nullement lorsque ceux auxquels elles étaient adressées, surpris de n'en point recevoir, vinrent lui demander s'il n'apportait rien pour eux (1).

Cependant de Maisse reçut de France d'importantes dépêches. Dès le 15 décembre, Villeroy le pressant toujours d'obtenir de la reine une réponse décisive (2), lui écrivait que les Etats offraient au roi, s'il voulait continuer la guerre, de l'aider à reprendre Calais contre le gré d'Elisabeth. On ne pouvait croire en France a cet acte d'indépendance (3); on craignait un coup de main de la reine contre Calais qu'elle se préparait disait-on à enlever aux Espagnols, non pas certes pour le restituer aux Français (4).

ressouvenir quand on voudra négocier avec eux, car jusqu'icy on s'est trop abaissé auprès d'eux. » *Journal*, 278.

(1) Entre autres le lord Chambellan. De Maisse ajoute qu'il serait « meilleur que les ambassadeurs n'en portassent icy que bien peu. »

(2) « Nous avons arrêté de ne nous embarquer plus avant en cette négociation devant votre réponse. » *Journal*, 112.

(3) « Les Estats, pour nous dégouter de ladicte paix, offrent de nous aider à reprendre Calais ; ils ne l'oseront contre le gré de ladicte Dame. » De Maisse a cependant mission de sonder Caron à ce sujet et de savoir s'ils le peuvent faire « contre sa volonté ou à son desceu. »

(4) Parlant des préparatifs d'Elisabeth : « Prenez garde, écrit Villeroy, que ce ne soit en dessein d'assaillir Calais, il *n'y a faulte de gens en ce royaume qui voudroient* qu'elle en fust la maîtresse. » Une escadre de 16 vaisseaux de la reine était alors dans la Tamise sous le comte de Cumberland. Le choix de ce chef peu capable rassura de Maisse sur le but de l'expédition. Il écrit le 31 décembre que cet armement n'était que « pour courir fortune. » Pour Calais on eût choisit « une autre teste. » Quant

Aussi avait-on pris le parti de la devancer et Villeroy faisait part à de Maisse d'une entreprise secrète des comtes de Saint-Pol et d'Espernon, pour rendre la place au roi (1), avant que son infidèle alliée eût eu le temps de la reprendre à ses ennemis, ou bien, ce qui semblait plus probable, de la recevoir de leurs mains, en échange de quelque port des Provinces-Unies.

Le 21 décembre, M. de Bellièvre écrivait à de Maisse, avec une chaleur qui montrait l'effet produit en France par les secrètes menées d'Elisabeth avec l'Espagne, que ceux qui disaient qu'on ne devait par même écouter le légat, pour rester fidèles aux engagements de la France, devaient pouvoir affirmer, la main sur la poitrine, qu'il n'avait été fait aucune amertume entre l'Angleterre et l'Espagne au sujet de Calais ; que ce serait une loi bien dure et non plus une alliance mais une servitude qu'il fût permis à l'un des confédérés de dire à l'autre : vous vous battrez tant qu'il nous plaira et vous ne pourrez sortir de la guerre que je n'y consente. Enfin, une lettre du roi, datée du 20, établissait avec beaucoup de netteté et quelque noblesse, la situation où le mettaient les défaites obstinées d'Elisabeth et un événement nouveau qui devait influer sur les négociations. Il priait l'ambassadeur de faire sentir à la reine (2) qu'il serait déchargé par ces délais

à l'échange projeté par la reine de Flessingue contre Calais, de Maisse répond : « cela peut estre mais il n'est pas en son pouvoir de livrer le contre-eschange ; ceux des Estats y sont les maistres et en ont la puce à l'oreille à bon escient. » — Journal, 135.

(1) « S'ils pouvoient réussir, nous serions trop heureux, mais.. » — Journal, 114.

(2) « Avec votre prudence et modération accoutumées. » — Journal, 117.

mêmes de ses obligations et qu'il avait suffisamment attendu sans vouloir s'engager. L'offre des Etats sur Calais (1) n'était pas assez sérieuse pour le détourner de la paix et la nouvelle, qu'il venait de recevoir, du mariage arrêté entre le cardinal Albert et Isabelle, l'avertissait de la hâter. Un avis (2), qui ne lui laissait aucun doute, annonçait au roi la résolution définitive de ce mariage et de la séparation des Pays-Bas de la monarchie espagnole, au profit du cardinal Albert. Il ne se dissimulait point qu'Elisabeth verrait avec plaisir un événement heureux pour sa politique (3), et il craignait qu'elle ne fût déterminée à traiter la première avec le nouveau souverain en entraînant les Etats dans cet arrangement afin d'isoler la France, et prévenir par un double accord celui dont le roi les avait menacés. Malgré tant de raisons de se hâter et de se prévaloir, pour en finir, des délais de l'Angleterre, le roi écrivait à son ambassadeur : « Pour tout cela, Monsieur de Maisse, je vous assure que je ne me hâterai point da-

(1) Les Etats « m'ont fait proposer sous main l'affaire de Calais par Sailly. «

(2) Voici cet avis, désigné dans le Journal sous le nom *d'Avis d'Amiens*, et une fois d'Anvers. Amiens étant au pouvoir du roi, il est plus probable qu'il venait d'un agent français à Anvers. « On nous escrit de Rome pour chose certaine que les Pays-Bas doivent demeurer à l'infante major en espousant le cardinal. Je ne le puis croire, mais si cela estoit, la reine d'Angleterre n'en seroit marie ; il faudroit bien prendre garde qu'elle ne nous prévint par un accord avec ledict sieur cardinal, lequel on veut que nous croyons en estre fort recherché. Vous recepvrez seulement cecy pour advis. » — Journal, 126.

(3) « Pour reprendre les erres des antiennes intelligences que l'Angleterre avoit avec la maison de Bourgogne. » — Journal, 122.

vantage de conclure, car je ne ferai jamais rien indigne d'un prince de foi et d'honneur ; j'ai bâti ma fortune sur ce fondement, dont je me suis très-bien trouvé, grâce à Dieu (1). » Enfin il laissait à de Maisse, avec le témoignage d'une entière confiance (2), la liberté de suivre en Angleterre la conduite qui lui semblerait la plus profitable aux intérêts de la France.

L'effet de ces nouvelles sur l'esprit de de Maisse fut de l'alarmer sur les conséquences de la paix qu'on allait conclure, sans rendre la guerre plus avantageuse à ses yeux aux intérêts de la France. Le bon sens et les inclinations bien connues des Anglais lui montraient tout le profit que la reine espérerait, à bon droit, tirer de ce nouvel arrangement (3). D'un autre côté, quel sens avait la guerre, si elle ne tendait à l'exclusion des Espagnols des Pays-Bas, et n'était-ce point pour la France travailler contre soi-même que de se donner un voisin puissant et uni, comme le serait la république agrandie, au lieu de ce petit prince tenu en échec par les Etats (4) ? Il résolut donc de continuer à demander à la reine une réponse précise et à la demander pacifique ; et sans se charger de lui apprendre une nouvelle heureuse pour ses projets, et qui d'ailleurs ne devait pas sans doute lui être encore inconnue, il désira

(1) *Journal*, 123.

(2) « Prenez tel party que vous jugerez estre pour le mieux, car j'ai si fiance en vous que je m'en veux reposer sur vous entièrement. » *Journal*, 124. — Bellièvre écrivait à de Maisse dans la lettre citée plus haut que ses dépêches étaient « jugées pleines de jugement. »

(3) « Cette paix et le cardinal fait duc de Bourgogne n'est nullement au bien et service de la France. » *Journal*, 275.

(4) « Et nous aurions nous-mêmes procuré notre ruine. » *Journal*, 276.

lui laisser montrer d'elle-même l'impression qu'elle en aurait reçue.

Le 24 décembre, il fut admis pour la troisième fois en présence d'Elisabeth. On jouait devant elle de l'épinette; elle y paraissait fort attentive, et semblait si peu s'attendre à voir l'ambassadeur (1), qu'il se crut obligé de s'excuser de ce dérangement apporté au milieu de ses plaisirs. Elle aimait fort la musique, dit-elle, et faisait jouer une pavane. Toujours empressé à ne louer Elisabeth qu'au nom de tous les princes du continent, de Maisse lui déclara qu'elle avait la réputation d'en être bon juge et maîtresse. Je m'en suis mêlé quelquefois et j'y prends encore grand plaisir, répondit la reine.

Cependant de Maisse l'examinait avec son attention ordinaire; elle se portait fort bien, et avait un air de satisfaction qui n'échappa pas à l'ambassadeur. Elle avait sa coiffure accoutumée, mais plus chargée encore de pierreries que de coutume (2); au-dessous d'une robe blanche brodée d'argent (3), on en voyait une autre, couleur de fleur de pêcher, et sur laquelle des broderies d'argent, se détachant d'un fond sombre, faisaient un effet merveilleux.

On parla du roi d'Espagne, qui préoccupait visiblement la pensée de la reine. Elle glissa sur ses tentatives meurtrières, sur le mal qu'elle aurait pu lui rendre si elle n'avait eu meilleure conscience que la sienne, au point de refuser la souveraineté des Pays-Bas (4). Mais il allait bien

(1) « Pour le moins le feignoit-elle. » On lit quelques lignes plus haut : « Elle m'envoia ses coches. » *Journal*, 279.

(2) « Toutefoys, non de trop grande valeur. » *Journal*, 279

(3) « Echancrée fort bas et le sein descouvert. » *Journal*, 279.

(4) Elle aurait pu lui nuire, « si elle n'avait eu meilleure

mal lui-même et ne vivait que par force, grâce à ses excellents médecins. Elle le savait mieux que personne, ayant trouvé, parmi des lettres interceptées, une lettre écrite par l'infante à feu la duchesse de Savoie (1). L'infante, y dissuadant la duchesse de venir en Espagne voir le roi, écrivait qu'il était dans un état à peu près désespéré (2). Elisabeth avait, à l'entendre, envoyé fidèlement cette curieuse lettre à sa destination, mandant à la du-

conscience que lui, » et lui prendre les Pays-Bas, « mais n'avoit voulu occuper ce qui ne lui appartenoit point.» *Journal*, 280.

(1) Celle-ci était morte récemment. Villeroy, envoyant le 15 décembre à de Maisse une lettre de Créquy, qui venait de battre le duc de Savoie, écrivait : « Vous sçaurez comme il a de nouveau estrillé les gens de M. le duc de Savoye, lequel est malade à Montmelian d'ennuy, tant pour le trépas de sa femme que pour toutes les bastonades qu'il a reçues. » *Journal*, 127. — Il est encore question, dans cette lettre et dans toute la correspondance de Villeroy, des entreprises du pape sur Ferrare; le gouverneur de Milan, dit Villeroy, favorise César d'Este : « J'espère, ajoute-t-il, que le pape l'excommuniera bientost avec son roy et par ainsy que nous l'envoyrons l'année prochaine en enfer par punition de tous les maux qu'il a faits à la chrestienté sous prétexte de piété. » — On consultait fort de Maisse sur ces affaires italiennes dont il avait l'expérience; il répondait sans cesse qu'il fallait « attiser ce feu pour y transporter le nostre, » que c'était « un beau moien pour brouiller le monde. » Qu'il fallait, en restant ami du pape, envoyer à César d'Este « un homme advisé et sans bruict, » et ne pas le choisir important, car « ce seroit par trop descouvrir la marchandise, » etc., etc...—Les Vénitiens favorisaient aussi César; le pape disait « qu'il y fondroit jusques au dernier calice de l'église. » *Journal*, 125.

(2) « En tel estat qu'elle le nourrissoit et luy servoit de nourrice. » *Journal*, 280.

chesse qu'elle ne voulait pas savoir les affaires des dames. De Philippe mourant, on passa sans effort à médire de son héritier, plus près que jamais de la couronne. Elisabeth avait de lui l'opinion la plus défavorable ; elle le jugeait altier et méchant, très-disposé à se défaire de sa sœur, qui devait fort se garder d'être empoisonnée. Il laissait à tout propos découvrir son mauvais naturel. Un jour qu'il s'éloignait de la cour, quittant son père très-malade, et qu'on lui remontrait qu'il ne devait pas abandonner le roi dans cet état, il dit assez haut pour être entendu de plusieurs personnes, que son père commençait à lui peser beaucoup,

Tout en ménageant si peu la réputation du futur roi d'Espagne, elle en vint à se plaindre amèrement qu'on déchirât la sienne. Rome était contre elle un foyer de mensonges. Le cardinal Cosme n'avait-il pas envoyé à Londres un de ses serviteurs, déguisé en marchand et chargé de vérifier si les ours livrés aux chiens dans ces combats, goûtés de la cour et du public, n'étaient point des catholiques ainsi travestis par la reine ? N'avait-on pas raconté qu'elle avait en une seule fois fait périr cent quatre femmes catholiques (1) ? Dieu voyait le fond de sa conscience ; jamais elle n'avait poursuivi de catholiques que pour réprimer quelque entreprise faite contre l'Etat. Elle voudrait que l'on pût mettre son cœur (2) dans un tableau, et que ce tableau fût sur des roues afin que tout le monde pût le voir. Le pape était cependant plus disposé que son entourage à lui rendre justice, et elle raconta à de Maisse avec un visible plaisir en quels termes

(1) « Qu'elle avait fait mourir cent quatre femmes catholiques dans une maison. » *Journal*, 282.

(2) « Le dedans de son cœur. » *Journal*, 282.

il avait parlé d'elle à deux de ses gentilshommes qui étaient allés à Rome. Il leur avait dit que si cette dame était malheureusement hérétique, c'était d'ailleurs la princesse la plus parfaite et la plus accomplie qui fût au monde, et qu'il l'eût honorée, sans cela, très-volontiers, comme étant la plus digne d'être servie entre tous les princes de la chrétienté. En retour d'un si sincère éloge, Elisabeth se montrait fort accommodante en parlant à de Maisse de religion. S'il y avait deux princes en la chrétienté, qui eussent de la bonne volonté et du courage, il serait fort aisé d'accorder ces difficultés de la religion ; il n'y avait après tout qu'un Jésus-Christ et qu'une foi ; le reste dont on faisait tant de bruit n'était que bagatelle ; et elle conclut, en terminant, qu'elle ne voudrait avoir échangé ni son corps, ni son âme avec quelque personne que ce fût au monde.

A la fois charmé et embarrassé de ces digressions continuelles (1), de Maisse la ramenait respectueusement à cette question de paix ou de guerre qu'il était venu lui poser. Elle n'y répondait pas davantage, mais elle s'excusait avec une grâce spirituelle de s'en écarter ainsi sans cesse : « Que direz-vous, M. l'ambassadeur, de tous les contes que je vous fais? ce sont de petites bagatelles, voilà ce que c'est que d'avoir affaire à de vieilles femmes comme moi. » Il la pressait davantage, et l'importance de la question lui servait alors d'excuse. Elle répéta plusieurs fois qu'elle était : *Inter Scyllam et Caribdim*, et son érudition devenait alors un sujet d'éloge et de digression nouvelle. Elle étonnait de Maisse par l'étendue et surtout par

(1) « Soit qu'elle les fit à poste pour gaigner temps, soit que son naturel soit tel. » *Journal*, 283.

l'usage intelligent de ses connaissances (1). Elle-même se défendit de l'imputation de quelques détracteurs qui lui reprochaient de n'avoir jamais rien lu que Calvin (2). Elle avait lu les pères anciens avec beaucoup plus de plaisir que les nouveaux docteurs, pleins de disputes. Les anciens avaient la bonne intention de servir Dieu et de se rendre meilleurs. De Maisse en demeura d'accord, ajoutant que les nouveaux avaient tout pris des anciens, mais qu'ils les avaient « surpris et entrepris. »

De Maisse l'amena du moins à parler d'Essex et de son infructueux voyage, Henri IV ayant cru devoir se plaindre de cet emploi trop lointain des forces de la reine. Elle répondit avec beaucoup de sens que de telles expéditions étaient très-dangereuses pour le roi d'Espagne, que ses convois n'avaient failli que de quelques heures à tomber dans les mains des Anglais (3), que les convois de cette année ne laisseraient pas que de venir en leur temps. Quant au comte d'Essex, elle dit, sans le nommer, avec une sévérité affectée et une joie sincère, que s'il y avait eu de la faute de celui qui commandait l'expédition, elle lui aurait fait trancher la tête, bien qu'elle l'aimât beaucoup ; mais il avait prouvé qu'il n'y avait en rien de sa faute ; et avant de s'occuper de ses propres affaires et de ses plaintes, il avait fait toucher du doigt à la reine et au conseil sa complète innocence.

Mais sur le sujet principal de sa mission, de Maisse ne

(1) « Elle sçait toutes les histoires anciennes, et n'en peut-on rien dire qu'elle n'en dise quelque mot à propos. » *Journal*, 283.

(2) « Que l'on disoit qu'elle n'avoit jamais rien lu que Calvin, etc. » *Journal*, 283.

(3) « Que si cela eust esté, le roy d'Espagne était perdu. » *Journal*, 289.

put encore lui arracher aucune réponse. C'était, disait-elle sans cesse, l'affaire la plus importante qui se fût présentée depuis qu'elle portait la couronne, elle se trouvait *inter Scyllam et Caribdim.* Tantôt elle paraissait disposée à la guerre, disant que le cardinal Albert était ruiné, qu'on le chasserait en un an des Pays-Bas; tantôt, lorsque de Maisse lui représentait la nécessité d'entreprendre une guerre tout autre que celle qui consumait la France, elle paraissait disposée à ne rien faire et échappait sans rien résoudre. Enfin, de Maisse, se décidant à toucher d'une façon détournée le mariage du cardinal Albert, lui demanda, comme de lui-même, s'il serait utile aux intérêts des deux souverains que le cardinal demeurât maître des Pays-Bas. Ce serait un petit prince qui ne pourrait faire de mal ni à l'un ni à l'autre. Elle devint attentive, et quand de Maisse se tut, laissa échapper qu'il faudrait alors que le cardinal fût comme un duc de Bourgogne. Mais cela ne se peut faire que par la paix, lui fit observer de Maisse. On parla d'autre chose.

Elle parut, dans tout cet entretien, si bien instruite des affaires du continent, que l'ambassadeur ne put s'empêcher de la complimenter d'être ainsi avertie de tout ce qui se faisait par le monde. Elisabeth répondit en riant qu'elle avait les mains bien longues et de nature et de puissance. *An nescis,* ajouta-t-elle, *longas regibus esse manus?* Et ôtant son gant, elle tendit à de Maisse sa main d'une longueur remarquable (1), autrefois si belle et maintenant amaigrie. Cet esprit toujours présent, cette grâce familière, ces faiblesses charmantes qui ne laissaient

(1) « Plus grande que la mienne de trois grands doigts. Elle l'a eue fort belle, elle est maintenant fort maigre, mais le teint en est fort beau. » *Journal,* 284.

pas oublier que cette grande souveraine était une femme, quelques éloges délicatement donnés et respectueusement reçus (1), tout contribua dans cet entretien à ravir l'ambassadeur. C'est une très-grande princesse qui n'ignore rien, écrit-il, et c'est une chose étrange comme elle est vive du corps et de l'esprit, et adroite à tout ce qu'elle fait. En prenant congé d'elle, de Maisse lui présenta Philipps (2), secrétaire de l'ambassade anglaise en France, et le lui recommanda de la part du roi. Comme Philipps s'était aussitôt agenouillé devant la reine, Elisabeth lui passa la main dans les cheveux pour le relever, et, en souriant, lui frappa légèrement la joue.

(1) « Je luy dis sur quelque occasion qu'elle me fict cette grâce de croire que je n'estois aucunement Espagnol et que je ne le luy disois sans occasion. Elle me dit qu'elle estoit assurée que j'estois bon François et qu'elle m'en aimoit d'avantage et qu'elle voudroit que le Roy son père luy envoiat toujours tels personnages. » *Journal*, 285.

(2) C'est un certain Philipps, et sans doute le même que celui dont parle ici de Maisse, qui, logé à Chartley, au-dessus de Marie Stuart, déchiffrait pour Walsingham les dépêches secrètes reçues et envoyées par la reine d'Ecosse.

CHAPITRE X.

Caron effrayé du mariage d'Albert. — Visite de Stafford. — Antécédents de cet ami de la France. — Quatrième audience. — Invasion projetée de Philippe II en Angleterre. — La reine en rit. — Ses espions. — De Maisse lui fait entendre la résolution du roi. — Elle en paraît blessée. — Elle veut le voir. — Son conseil. — Le mariage du cardinal la rend joyeuse et indiscrète. — Amour des Anglais pour elle. — Sa vieillesse. — Sa gratitude envers le roi pour sa conduite envers les protestants. — Soupçons et ressentiment de de Maisse. — Il veut partir.

Cependant de Maisse apprit que le soin de lui préparer une réponse serait remis au conseil privé, et qu'il y serait appelé. Inquiet de l'absence probable d'Essex, ami de la France, il envoya la Fontaine au comte pour le prier de vouloir bien assister aux séances du conseil. Il parut s'y résoudre; ajoutant que la reine avait offert d'envoyer chez lui quelques conseillers, qui ne fussent point ses ennemis; mais qu'il avait eu la prudence de refuser la responsabilité qu'une décision, prise dans ces circonstances, eût fait peser sur sa tête.

Caron vint faire, le 26 décembre, une seconde visite à l'ambassadeur de France. Il était fort alarmé de la nouvelle déjà publique de la résolution du roi d'Espagne et du mariage prochain du cardinal. Cette nouvelle trouvait beaucoup d'incrédules; la reine seule en paraissait aussi certaine qu'elle en était charmée. Caron ne cachait point ses vives inquiétudes, et s'efforçait de les faire partager à de Maisse. L'effet de ce mariage serait grand dans les Provinces-Unies. L'Espagne avait toujours songé à ce hardi moyen de donner à la Belgique une sorte d'indépendance

pour ébranler celle de la Hollande, et de sembler renoncer à tout pour tout reprendre. C'était, à l'entendre, la crise de leur liberté. De Maisse savait comme lui que leur révolution était surtout l'œuvre des grands et des hommes éclairés du pays, qu'ils avaient entraîné vers l'indépendance des populations, naturellement inclinées vers leur ancienne obéissance, pourvu que l'apparence en fût déguisée et la forme habilement renouvelée. Et que pouvait-il y avoir pour la France, de plus redoutable que la réunion des anciennes possessions espagnoles, dans une seule main qui ne cesserait pas, après tout, d'être celle de l'Espagne. Le patriotisme de Caron et l'habileté courageuse de ses nobles mandataires, toujours maîtres de la multitude, suffisaient pour démentir de telles craintes et pour rassurer de Maisse, aussi bien que Henri IV, sur l'avenir d'une république qui avait traversé de plus fortes épreuves que le mariage du cardinal Albert (1).

Deux jours après, de Maisse reçut la visite d'un gentilhomme, dont il avait déjà remarqué l'empressement amical, et qui se montrait fort attaché au roi de France.

(1) Caron parla aussi d'Essex, qui, après une inutile réconciliation avec la reine, « partoit ce jour même pour aller aux champs, » c'était une faute, « car cette femme se pourroit à la fin picquer et en prendre soupçon, et que si cela est une fois, il n'y a plus moien de le rhabiller. » — Journal, 295. Le 27 décembre, de Maisse écrit : « La vérité est que le comte d'Essex est allé et party en intention d'aller en sa maison pour ne vouloir plus revenir, mais il revint le soir même coucher à la cour et y est encore. Sont des mystères de cette cour, et la reine se joue d'eux en cette façon. » Le conseil est retardé par ces querelles, « et les affaires du roy arrestées pour ces bagatelles... Voilà le passe-temps de la reine d'Angleterre. » — Journal, 300.

C'était Stafford, frère de l'ambassadeur de ce nom qui se trouvait à la cour de Henri III, à l'époque de l'exécution de Marie Stuart. De Maisse le reçut en ami de la France, fut particulièrement charmé de la franchise de ses manières et jugea utile de l'intéresser aux affaires du roi en Angleterre (1). Ce n'était pas la première fois que ce gentilhomme était recommandé au roi de France. Au mois d'avril 1590, Beauvoir de la Nocle écrivait à Henri IV que Stafford était jaloux de la bienveillance du roi envers quelqu'autre personne que lui en Angleterre, et que le roi ferait bien de lui écrire pour rassurer cette affection si susceptible (2). Mais les deux ambassadeurs semblent ignorer que cet ami de la France avait été étrangement mêlé aux embarras suscités par Elisabeth à l'un de leurs prédécesseurs, l'incapable et violent Châteauneuf, digne représentant de Henri III. Au mois de janvier 1587, le jour même où M. de Bellièvre s'embarquait à Douvres après avoir inutilement tenté de sauver Marie Stuart, Châteauneuf qui se préparait à continuer, en faveur de la reine d'Ecosse, des instances dont Elisabeth était lassée, reçut la visite de Stafford, familière-

(1) « Cet homme parle fort librement et je pense que ce seroit bien faict de l'entretenir estant très affectionné à la couronne. » — Journal, 303.

(2) « Sire, depuis ma lettre écrite, j'ai veu monsieur de Staffort qui nonobstant qu'il soit un peu altéré de la faveur que Votre Majesté a faicte à Boros, ne laisse de continuer au désir qu'il a de lui faire service...

... Je serais bien d'avis que Votre Majesté mesme luy escrivist, mais d'ailleurs je craindrois que les lettres ne fussent vues et que par vanité on les monstrast comme au préjudice dudict Boros qui pour sa part en pourroit aussi demeurer offencé, etc. — Egerton, 342. (Ashridge collection.)

ment admis à l'ambassade de France. Il voulait mettre le secrétaire de Châteauneuf en rapport avec un prisonnier pour dettes, qui avait un moyen assuré de sauver la reine d'Ecosse. Destrappes alla en compagnie de Stafford à Newgate et y trouva un jeune homme qui avait jadis reçu quelque argent de la France et rendu quelques services à M. de Mauvissière (1). Il était retenu, disait-il, pour quatre cents écus et ne demandait qu'à être délivré pour tuer Elisabeth. S'il faut en croire Châteauneuf, il repoussa avec énergie cette absurde proposition, représentant à Stafford que sa mère et sa sœur étaient attachées à la personne de la reine, son frère ambassadeur, et qu'il risquait ainsi de perdre toute sa famille et de monter sur l'échafaud (2). Ce qu'il y avait de déraisonnable dans

(1) M. de Mauvissière à son départ l'avait présenté à Châteauneuf sous le nom de Moutin. Stafford l'appelait Moude et ce ne fut que plus tard que Châteauneuf reconnut son agent et le soupçonna de trahison. Il est cité sous le nom de Maude parmi les espions de Walsingham par M. de Labanoff. *Lettres de Marie Stuart*, vol. 6, page 213, et l'on voit, page 436, qu'il fut chargé par Walsingham de dénoncer officiellement Babington. Cet affaire se trouve racontée en détail dans trois pièces importantes : 1° *Advis de ce qui a esté faict en Angleterre par M. de Bellièvre ès-mois de novembre et decembre* 1586, *et janvier* 1587. — (Egerton, 98, et collect. Bethune.) — 2° *Lettre originale de Chasteauneuf à Henri III du* 23 *janvier* 1587. (Egerton, 112, et coll. Demesmes). — 3° Un *Mémoire* joint à cette lettre pour expliquer en détail ce grave incident, qui avait amené l'arrestation de Destrappes, la saisie des dépêches de Châteauneuf et sa propre comparution comme accusé devant le conseil de la reine.

(2) « Qu'il ruyneroit toute sa famille et se feroit mestre sur un eschaffault. »

une pareille conduite n'éclaira pas Châteauneuf; il ne dénonça pas Stafford et lui donna naïvement le conseil de s'enfuir en France, en lui offrant son secours. Sommé bientôt de se rendre au conseil de la reine, interrogé sur son complot contre la vie d'Elisabeth, il fut stupéfait de voir sortir d'une chambre voisine Stafford, qui l'accusa intrépidement de l'avoir prié de chercher quelqu'un pour faire tuer la reine et de s'être arrangé avec ce prisonnier pour dettes, qui s'engageait à faire sauter la reine dans son lit (1). Sans paraître trop convaincus par les protestations de Châteauneuf, les conseillers se contentèrent de lui reprocher avec dureté son silence, qui équivalait à une complicité, selon les lois de l'Angleterre, et de l'avoir mis dans la situation la moins favorable pour demander sérieusement la vie de Marie Stuart. Certes la politique française avait bien changé depuis cette époque, et si quelqu'un devait s'intéresser aux épreuves déjà oubliées de M. de Châteauneuf, ce n'était pas Henri IV qui, étant prince de Navarre, avait eu à se plaindre particulièrement de lui et qui, pour lui faire un affront grave dans l'opinion du temps, avait envoyé à Londres de Mouy chargé de battre les gens de l'ambassadeur de Henri III (2); mais malgré ces circonstances, Stafford s'était

(1) « En mettant de la poudre à canon sous sa chambre en un cellier où il avait moien d'entrer. »

(2) C'est de Maisse lui-même qui raconte cette anecdote et voici à quelle occasion. Le 5 janvier, lord Cobham demanda à la Fontaine si telle personne de la suite de de Maisse était catholique, ajoutant « qu'il ne pensoit point que la reine prit plaisir qu'il y en eust autre qu'un de la religion à cause de ce qui s'étoit passé du temps des sieurs de Mauvizière et de Chasteauneuf. » De Maisse parle alors des souvenirs qu'a laissés Châteauneuf en Angleterre, de la trahison de Chérelles, que Châ-

montré, dans cette occasion, trop ingénieusement dévoué à Elisabeth pour être jamais un serviteur bien utile aux intérêts de la France.

Le dernier jour de l'année 1597, de Maisse fut reçu pour la quatrième fois par la reine. Vêtue avec son éclat accoutumé (1), elle marchait d'un air altier dans sa chambre, humblement suivie par le secrétaire Cecil, plus propre que tout autre à faire briller par le contraste,

teauneuf loue sans cesse et qui livrait à Walsingham le chiffre et les lettres de Marie Stuart (la trahison de Chérelles, dont M. de Labanoff a publié les preuves, serait ainsi confirmée par de Maisse s'il en était besoin), et il ajoute : « J'ay ouy dire que ledict Chasteauneuf avoit parlé du roy qui est aujourd'huy et du prince de Condé assez mal à propos et qu'ils envoyèrent icy pour lui faire quelque affront. Le sieur de Mony y vint qui bastit les gens du sieur de Chasteauneuf dont il n'y eut autre justice. » Il raconte le péril que la conspiration de Babington fit courir à Châteauneuf et ajoute : « Il faisoit chanter la messe dans son logis et y recepvoit tout le monde ; et à toute heure les catholiques y entroient. La reine y envoioit sous main des personnes qui s'entendoient avec elle pour veoir et descouvrir ce que l'on y faisoit et trahissoient ledict Chasteauneuf.. » — Journal, 389. — Une dépêche de Châteauneuf du 3 septembre 1586 (Egert., 73), raconte les dangers que lui fit courir l'émotion populaire à la découverte de la conspiration de Babington. Il s'en plaignit, dit-il, à Walsingham et celui-ci lui répondit froidement qu'il s'était trouvé absolument dans la même situation, étant ambassadeur à Paris, pendant la Saint-Barthélemy.

(1) « Elle estoit ce jour-là habillée de toile d'argent comme de coustume, ou gaze, que nous appelons en françois ; sa robe estant blanche et la sapronelle de soye d'or de couleur viollette. Elle avoit une très-grande quantité de bagues sur elle tant sur la tête qu'au dedans de son collet, à l'entour des bras et aux

l'aisance majestueuse d'Elisabeth (1). Elle avait des nouvelles du roi d'Espagne et se disait menacée d'une invasion. Une trentaine de navires, réunis en Flandre, étaient chargés de chaux, de pierres et d'une grande quantité de munitions. On voulait se saisir de quelque port de la Cornouailles et s'y fortifier. Elle en parla d'abord sérieusement et finit bientôt par en rire, disant que ce n'était point si facile et que le roi d'Espagne comptait sans son hôte. De son côté, de Maisse s'efforçait de l'inquiéter sur la Bretagne, lui parlant des secours que les Espagnols s'étaient engagés à conduire par mer au duc de Mercœur. (2) Elle saisit au passage le nom du duc pour faire son éloge; on le tenait autrefois à la cour pour un sot et il se montrait plus habile que tous les autres. Pour elle, il n'était pas aisé de la surprendre ; elle avait, disait-elle, les yeux ouverts partout, parce qu'elle en avait besoin (3). Elle

mains, avec une très-grande quantité de perles, tant autour du col qu'en bracelets, et avait deux carcans, un à chaque bras, qui estoient de fort grand prix. » — Journal, 316.

(1) « Estant entré cette fois en sa chambre, elle se promenoit avec une façon merveilleusement altière, et avoit près d'elle le secrétaire Cecile, et croy que faisoit cela à poste afin que je la visse pendant qu'elle faisoit semblant de ne me veoir. » — Journal, 316.

(2) « Trois mille Espagnols et quatre mille lansquenets que conduiroit le sieur de Chaligny, et qui devoient s'embarquer à Dunquerque ; et qu'il falloit que Sa Majesté prit garde, et que ce pouvoit être pour ce pays comme pour la Bretagne. » — Journal, 307.

(3) Dans le *Mémoire* de Châteauneuf *sur la conspiration de Babington* (supplément français et Labanoff, vol. VI, 274), se trouve un de ces hommages si fréquemment rendus à la police étendue et habile d'Elisabeth. « Par toutes les cours d'Eu-

avait des espions dispersés dans tous les ports de l'Espagne, qui l'avertissaient de tout ce qui s'y préparait contre elle. Elle les payait bien et s'ils négligeaient de la bien informer, elle trouvait moyen de les faire pendre. Le roi de France gagnerait à l'imiter.

On en revint alors à ses propositions et à la mission de de Maisse. Résolu cette fois à lui faire comprendre l'irrévocable détermination du roi et le prétexte plausible que lui offraient pour traiter avec l'Espagne les délais de l'Angleterre, désireux, en même temps, d'atténuer l'effet de cette déclaration sur une âme si facile à émouvoir, de Maisse prit un détour et, annonçant à Elisabeth la prochaine arrivée en France de députés envoyés au roi par les Etats pour délibérer sur ses propositions pacifiques, il se dit autorisé à répéter ce que le roi était décidé à leur faire entendre. Il fallait faire la paix ou la guerre. Il était prêt à traiter pour eux, comme pour lui-même; mais si on voulait continuer la guerre, il la fallait pousser tout autrement qu'on ne l'avait fait jusqu'ici ; sinon, Sa Majesté s'estimerait suffisamment déchargée devant Dieu et devant les hommes, de la promesse qu'elle avait faite à ses alliés de ne point traiter sans eux. La reine comprit le sens de cette communication et en fut émue (1). Elle répondit, avec

rope ils ont des hommes, lesquels, sous ombre d'être catholiques, leur servent d'espions. Et n'y a collége de Jésuites, ni à Rome, ni en France, où ils n'en trouvent qui disent tous les jours la messe pour se couvrir et mieux servir à cette princesse; même, il y a beaucoup de prêtres en Angleterre, tolérés par elle, pour pouvoir, par le moyen des confessions auriculaires, découvrir les menées des Catholiques. »

(1) Dans le Journal « s'eschauffa un peu », 310. Dans la dépêche au roi du 4 janvier, qui rapporte l'audience : « Et montra s'altérer un petit. » 139.

une légère amertume, que ces paroles s'adressaient à elle aussi bien qu'aux Etats ; que c'était tout à fait comme si le roi disait à ses alliés : faites-moi reprendre mes places ou je fais la paix pour les reprendre ; qu'il fallait considérer ce que chacun pouvait faire et se contenter de ce qui était raisonnable. De Maisse reprit, avec une respectueuse liberté, que le roi ne pouvait parler à ses alliés plus honnêtement qu'il faisait. Avec cette guerre misérable, qu'on voulait prolonger sans avantage, le roi ne pourrait recouvrer ses places en dix ans, et l'Etat de la France ne souffrait point de retards. Le but d'une ligue n'était pas une guerre perpétuelle ; si c'était un tort que de traiter sans l'aveu de ses alliés, c'est un tort non moins grave que de vouloir les consumer dans une guerre inégale, aux maux de laquelle on sait soi-même échapper. Nul n'est obligé de se perdre pour le profit des autres (1). Elisabeth dit qu'elle ne doutait pas de la franchise du roi, qu'elle l'imitait de son côté ; c'était un prince bon et vertueux, mais mal conseillé ; elle eût voulu le voir lui-même en cette occasion importante, et elle en exprima si ouvertement le désir, que de Maisse, embarrassé et n'osant s'engager dans aucun sens, ne sut que répondre (2). Il se jeta sur les pouvoirs toujours contestés de Richardot ; il n'en fallait pas douter ; d'ailleurs on les verrait lorsqu'il serait question de traiter, et les gens du roi s'y connaissaient assez pour qu'on n'eût rien à craindre. Il échappa aussitôt à la reine que si l'on traitait, il fallait que ses gens y

(1) « Se perdre à l'appétit des autres. » — Journal, 142. (Dépêche.)

(2) « Je ne voulus m'avancer plus avant. » — Journal, 313. « Je craignais de m'engager plus avant, et changeant de propos... » Journal (Dépêche.), 142.

fussent. Puis, regrettant d'avoir ainsi laissé entendre qu'elle était à demi résignée à souffrir cette paix qu'elle ne pouvait empêcher, elle ajouta précipitamment que le cardinal Albert, lui, n'y pourrait être, parce qu'il allait à Milan chercher sa femme. Et elle s'étendit avec une satisfaction communicative sur ce mariage, tout en avertissant de Maisse que son conseil lui donnerait une réponse. L'ambassadeur crut alors la flatter, en lui disant que le roi et elle se ressemblaient en ceci, qu'ils portaient tout leur conseil sur leurs épaules. Elle s'en défendit aussitôt avec beaucoup de chaleur et de bon sens. Elle ne faisait rien sans son conseil, et il n'y avait rien de si dangereux en affaires d'Etat que l'opiniâtreté. Mais elle sentait l'absence du conseil qu'elle avait eu autrefois, et elle avait perdu vingt ou vingt-deux de ses meilleurs conseillers. De Maisse lui fit remarquer qu'elle les avait remplacés, et en faisait tous les jours de nouveaux. Elisabeth répondit avec gravité, qu'ils étaient jeunes, et que l'expérience des affaires d'Etat leur faisait défaut ; laissant ainsi prévoir la légitime douleur que la perte de Burghley devait prochainement lui causer.

Mais les tristes pensées ne dominaient point en ce moment l'esprit de la reine. Elle était tout entière à cette heureux événement du mariage du cardinal Albert et ne prenait aucune peine pour dissimuler le plaisir qu'elle ressentait de pouvoir en parler librement. C'était là, disait-elle, un grand changement dans la situation du roi et dans la sienne ; il fallait désormais y accommoder leurs conseils. Elle aimait ces mutations soudaines qui faisaient tout l'intérêt des affaires humaines ; là était la beauté du monde et elle répétait plusieurs fois : *per molto variare natura e bella.* Il lui tardait d'avoir une honnête dame pour voisine et de voir les suites de cette nouveauté. Vou-

lant avoir le dernier mot de cette satisfaction si vive, et sachant combien la joie est indiscrète, de Maisse feignit de ne point partager l'avis de la reine (1) et de juger désavantageux pour les deux couronnes l'établissement d'un prince particulier aux Pays-Bas. Elisabeth réfuta vivement cette opinion ; le cardinal n'aurait aucun pouvoir aux Pays-Bas ; il ne serait jamais que le mari de Madame. S'il voulait devenir autre chose, elle saurait bien l'en empêcher ; elle avait assez d'intelligence de ce côté pour y brouiller les cartes quand elle le jugerait nécessaire. L'ambassadeur, qui le savait, était ravi de le lui avoir fait dire (2). Il lui donna encore l'occasion d'affirmer la certitude de cette nouvelle dont elle ne voulait point se résoudre à douter, comme sa cour qui s'obstinait à y voir un faux bruit répandu par Philippe II lui-même pour tâter l'opinion. Elisabeth répéta qu'elle était assurée de ce mariage, que l'inclination du cardinal à traiter avec la France n'avait pas d'autre cause, qu'il se pressait pour toucher la dot de sa femme, sachant qu'il n'en aurait rien pendant la guerre. Le roi d'Espagne se hâtait encore plus, redoutant de laisser l'infante à la merci de son frère, capable d'entreprendre sur la vie de sa sœur.

La mauvaise réputation de ce méchant prince la conduisit naturellement à parler d'elle-même et surtout de ce que son peuple pensait d'elle. L'amour des Anglais

(1) « Et comme je lui maintenois le contraire pour la faire parler... » — Journal, 145.

(2) « Et estime que pourra facilement s'accorder avec ces nouveaux mariés, et ravoir d'eux Calais si elle peut ; joinct qu'elle faict déjà son dessein de les embrouiller avec Votre Majesté, s'ils vouloient faire autrement, car, etc..... » — Journal, 145.

pour elle était, à l'entendre, incroyable ; à la vérité, elle les payait de retour et ne les aimait pas moins qu'elle se voyait aimée d'eux. Elle pouvait dire, en toute sincérité, qu'elle aimerait mieux mourir que de voir diminuer, d'une part ou de l'autre, cette mutuelle affection. De Maisse protesta qu'il n'en ignorait rien ; tout le monde savait comment ses peuples étaient bien traités par elle, combien ils étaient heureux de vivre sous une si bonne princesse. Ils n'en devaient pas jouir longtemps, à en croire Elisabeth ; je suis sur le bord de la fosse, répondit-elle, et il me faut maintenant penser à mourir. Mais aussitôt, sans attendre qu'on la démentit, elle se reprit d'elle-même et dit vivement : « Je ne pense point mourir de sitôt, monsieur l'ambassadeur, et ne suis pas si vieille que l'on pense. » De Maisse la confirma dans cette pensée ; Dieu la conserverait encore longtemps pour le bien de ses royaumes ; elle se faisait tort de s'appeler si souvent de ce nom de vieille et, Dieu merci, sa disposition était telle qu'elle n'avait aucune raison de s'appeler ainsi. « Monsieur de Beauvoir (1) m'en disait toujours autant, répondit Elisabeth, et à l'entendre, je me faisais tort en me donnant ce nom de vieille (2). »

De Maisse crut devoir lui annoncer avant de la quitter que les affaires protestantes étaient réglées par Henri IV avec les représentants du parti, de façon à contenter tout le monde et surtout la reine d'Angleterre. Elisabeth répondit avec empressement qu'elle le savait. Sir Edmund

(1) Beauvoir de la Nocle, ancien ambassadeur de Henri IV en Angleterre.

(2) « Et à la vérité, hors le visage qui se montre vieil et les dents, il n'est possible de voir une si belle et si vigoureuse disposition, tant de l'esprit que du corps. » — Journal, 315.

l'en avait informée et Henri IV s'était en cette circonstance comporté royalement. Elle paraissait touchée de cette noble conduite, leva les mains au ciel, en loua Dieu et le pria de conserver au roi de France cette bonne volonté. Après tout, ajouta-t-elle, ceux de la religion sont aussi ses sujets et doivent lui obéir. Pour elle, elle avait horreur des traîtres et de la trahison, ne l'encourageait nulle part sachant bien qu'autrement elle y serait tous les jours exposée (1).

L'ambassadeur prit alors congé de la reine après cet entretien de deux heures où l'on avait abordé tout chose sauf cette question de secours et ces demandes que la reine paraissait attendre et que de Maisse lui laissait désirer. Sachant le roi résolu à la paix, il se refusait à cet inutile abaissement, d'autant plus impolitique qu'il eût empiré dans les négociations la situation de la France, sans l'améliorer sensiblement dans une guerre qui languissait en touchant à sa fin. Pour le réduire à en parler, on lui avait appris que la reine avait envoyé en France les navires qui devaient en ramener ses troupes, qu'ayant fait eau à l'embouchure de la Tamise, ils revenaient au port, pour en sortir bientôt si rien ne modifiait la résolution de la reine. L'ambassadeur persista dans son silence (2).

La grâce bienveillante d'Elisabeth, la courtoisie de quelques-uns de ses conseillers ne lui faisaient pas illusion sur les véritables sentiments qui dominaient cette

(1) « Qu'il lui en pendroit tous les jours autrement devant les yeux. » — Journal, 152.

(2) « Elle attend qu'on en parle..... et leur semble qu'ils doivent toujours voir les François à leur porte, je leur ai changé cette leçon ; aussi y va-t-il de la réputation de Votre Majesté. » — Journal, 153.

cour à l'égard de la France. Il n'en attendait ni service désintéressé, ni assistance efficace. Il craignait tout, au contraire, de ces alliés de la France qui ne semblaient désirer que sa ruine (1). Eux-mêmes, cédant souvent à leur hauteur naturelle, cessaient de se contraindre et lui donnaient le droit de tout soupçonner. Ils savaient aussi bien que lui, grâce à leur vaste système d'information sur le continent, l'entreprise des comtes de Saint-Pol et d'Espernon sur Calais. Ils s'en moquaient ouvertement et la raillaient, avec une liberté si malveillante et si sûre d'elle-même, que de Maisse ne douta plus qu'un avis venu d'Angleterre n'eût mis les Espagnols en garde contre l'expédition secrète des Français (2). A la fois blessé de ces perfidies et assuré désormais qu'il ne tirerait de la reine aucun éclaircissement sur la question même qu'il était venu lui poser, qu'il n'éviterait point l'envoi de députés anglais en France et leur entente préalable avec ceux des Etats, considérant une paix séparée entre la France et l'Espagne comme inévitable et conduit de plus en plus, tous les jours, à la considérer comme légitime, de Maisse

(1) Il écrivait à M. de Villeroy, après cette audience : « je vous asseure, Monsieur, que ces gens icy n'ont à bon escient envie ni de guerre, ni de paix; mais bien d'entretenir l'escarmouche comme on a fait jusques icy, et nous faire languir après nos misères et après eux; il est bien aisé d'y remédier. » — Journal, 158.

(2) « Savent l'affaire de Calais, s'en rient, et en ont sans doute adverty les Espagnols à voir leur mine; voilà comme nos affaires se manient secrètement. » — Journal, 381. — Il écrit au roi : « Ne s'en sont faits icy que rire, et à les en ouïr parler, je croy qu'ils en ont adverti ceux de dedans, qui seroit un tour de bon voisin et bon amy. » — Journal, 151.

avait hâte de retourner vers le roi et ne cédait qu'avec impatience à la nécessité d'attendre la réponse officielle que le conseil de la reine était chargé de lui donner.

CHAPITRE XI.

Un aventurier espagnol. — Cinquième audience d'Elisabeth. — La reine au bal. — Sa bonne conscience. — Le mariage du cardinal et la séparation des Pays-Bas de la couronne sont ratifiés par l'infante. — Proposition de l'Espagne aux Etats. — Leur prudence. — Première audience du conseil privé. — Discussion de de Maisse avec les conseillers. — Burghley réclame Calais. — Caron est mandé au conseil. — Reproches et menaces des Anglais. — Leur nouvelle et dernière résolution. — Ils mettent Caron en garde contre Henri IV. — De Maisse met Caron en garde contre Elisabeth. — Ses résolutions particulières. — Essex nommé Comte-maréchal d'Angleterre. — Seconde audience du conseil. — Réponse définitive du gouvernement anglais. — Essex en présence de ses adversaires. — Nouvelles réclamations au sujet de Calais. — Sixième audience de la reine. — Elle rappellera ses troupes. — Elle parle six langues. — Paroles que de Maisse doit répéter au roi. — Visites de de Maisse à lord Burghley et au comte d'Essex. — Lettre inutile de Henri IV. — Retour de de Maisse en France. — Conclusion.

Malgré les instances de de Maisse et les démarches répétées de la Fontaine, six jours se passèrent encore avant que l'ambassadeur de France pût être reçu par le conseil de la reine. L'absence du comte d'Essex, à demi réconcilié avec Elisabeth, mais encore obligé, s'il paraissait au conseil, de prendre rang au-dessous de l'amiral, et incapable de s'y résigner, servait de prétexte ou de raison à ce retard. Le 6 janvier, ne comptant pas sur une audience, de Maisse reçut à dîner un aventurier dont la vie et les jugements l'intéressèrent. C'était un moine espagnol, qui avait passé treize ans aux Indes, et qui, las de l'état monastique et curieux de voir le monde, s'en était échappé

pour venir en Angleterre. Des protestants français l'avaient arrêté sur sa route, et une longue détention à la Rochelle avait été pour lui l'avant-goût de la liberté. Mais il avait fait parvenir ses plaintes jusqu'au roi de France, qui l'avait délivré et envoyé en Angleterre, en le recommandant à la reine. Au moment où l'Espagnol débarquait, le comte d'Essex allait mettre à la voile. L'humeur vagabonde du moine l'emporta, il ne put se tenir d'aller chercher fortune avec les Anglais. Il fit tant qu'Essex l'emmena, et il était maintenant de retour de cette campagne de 1597, qu'il jugeait en homme capable et mécontent. Si l'on avait bien voulu l'écouter, la flotte espagnole était prise ; mais les Anglais ne savaient que se disputer ensemble. « Cette nation, disait-il, n'est point propre aux conquêtes ; elle manque de fermeté dans ses entreprises ; à peine a-t-on fait quelque butin qu'on n'entend plus parler d'autre chose que de retourner à la maison. On ne s'entend qu'à piller. » Il citait en exemple l'expédition de Cadix ; il tenait de bonne source que si les Anglais n'eussent point jugé à propos de s'en aller au plus vite, le roi d'Espagne allait leur envoyer des députés et leur offrir Calais pour les décider à partir. Mais les Anglais manquent de persévérance. Pour lui, il avait un moyen infaillible de prendre pied très-aisément dans les Indes ; il ne faudrait que cinq ou six mille hommes ; il mettait son secret au service du roi de France et priait l'ambassadeur de lui en parler. Il s'agissait de trésors immenses à gagner. Il était, à l'en croire, très-grand ami d'Antonio Perez, et rendit de l'ancien secrétaire de Philippe II ce témoignage, qu'il s'entendait fort bien aux affaires des Indes. L'aventurier, habillé en soldat, parla longtemps de la sorte, avec l'abondance d'un homme d'église et l'assurance d'un homme de guerre.

Cependant on vint chercher de Maisse, et on le conduisit dans la chambre du conseil. Il s'y trouvait seul, lorsqu'un gentilhomme vint l'avertir que la reine, allant au bal, devait traverser la galerie voisine et l'y rencontrerait volontiers (1). Elisabeth parut le voir avec une agréable surprise (2) et le pria de l'accompagner. Elle prit un plaisir extrême à la musique et à la danse. Sa tête, sa main, son pied, suivaient et marquaient la mesure; et si quelque chose allait mal, elle ne pouvait s'empêcher d'interrompre et de blâmer, comme elle avait coutume de faire, pour un sermon. Elle avait très-bien dansé autrefois, dit-elle à de Maisse et à l'italienne, c'est-à-dire très-haut. Aussi l'appelait-on la Florentine. L'ambassadeur lui fit aussitôt remarquer qu'elle méritait à plus d'un titre ce surnom, qui ne se donnait qu'aux personnes sages et avisées. En effet, dit Elisabeth, on me le donne aussi parce qu'on me croit fine, mais je ne le suis point.

Son conseil, dit-elle, allait s'assembler; mais ce ne serait cette fois que pour conférer avec l'ambassadeur. Ces conseillers ne savaient pas tout ce qu'elle faisait, et elle ne suivait pas en tout leurs conseils. Ecoutez-les toujours, ajouta-t-elle, et plus tard vous aurez ma réponse qui sera très-honorable et qui vous contentera. Elle parlait en toute sincérité, et sa conscience était *chiara e limpida come verro de cristallo*.

Elle avait reçu d'Espagne des nouvelles importantes. Philippe II avait pris la précaution de faire ratifier par son fils le mariage de l'Infante et la séparation des Pays-Bas, On comptait beaucoup en Espagne sur l'effet de cette nou-

(1) « C'estoit elle qui l'avoit envoié. » — Journal, 391.

(3) « Qu'elle ne pensoit point me trouver là et qu'elle alloit vers le bal. » — Journal, 391.

velle dans toutes les anciennes possessions espagnoles. Elle ajouta, et de Maisse confirma le fait, que le cardinal avait déjà envoyé des députés aux Etats des Provinces-Unies pour les engager à se joindre à lui, avec des garanties pour leur liberté religieuse, et avec l'assurance que les troupes espagnoles quitteraient les Pays-Bas. Elisabeth ne doutait pas que les Etats, loin d'écouter ces propositions, ne fussent même résolus de les tenir secrètes, par une sage appréhension de l'effet qu'elles pouvaient produire sur l'esprit du peuple, trop incliné à ces accommodements. Le peuple y consentirait, dit-elle, mais il n'en saura même rien ; ni le comte Maurice, ni ceux qui mènent les Etats ne veulent en entendre parler. Ramenée de nouveau par de Maisse aux propositions du roi de France, elle répéta qu'il ne devait pas espérer tirer de ses alliés plus qu'il n'était raisonnable, affectant ainsi de ne voir dans ces paroles de paix qu'une de ces demandes habituelles de secours que de Maisse évitait avec tant d'opiniâtreté et de bon sens. Il reprit aussitôt qu'il s'agissait de la paix ; qu'elle pouvait parler à son aise de continuer la guerre, mais qu'entre l'état de son royaume et celui de la France, il n'y avait aucune ressemblance ; qu'elle se mît seulement à la place du roi. Encore, dit-elle, faut-il y aller doucement et ne précipiter rien. Et elle le congédia, en lui promettant de nouveau une honorable réponse.

De Maisse se rendit à la chambre du conseil, le trouva réuni et remarqua l'absence du comte d'Essex. Lord Burghley pria l'ambassadeur d'exposer, comme s'il n'avait encore rien dit à la reine, le sujet de sa mission. Après l'avoir attentivement écouté, le grand trésorier déclara que sa maitresse ne pouvait traiter qu'avec le roi d'Espagne, qu'il n'était question dans tout ceci que du cardinal Albert, qu'il fallait envoyer des députés vérifier ses pouvoirs,

Soit, répondit de Maisse, que la reine et que le roi lui envoient ensemble leurs députés. Les Anglais ne songeaient nullement à s'engager de cette façon et répondirent que c'était l'affaire du roi, et que ses députés ne pouvaient avoir d'autre mission que de vérifier les pouvoirs du cardinal. Et aussitôt l'on demanda à de Maisse, avec une jalousie inquiète, si les Etats envoyaient des députés à cette occasion vers le roi de France et si le roi allait traiter de cette affaire avec eux. Vous en savez là dessus autant que moi, dit l'ambassadeur, pour moi, je le pense. Les conseillers s'entretinrent alors en anglais avec une extrême vivacité. Puis Cecil posa cette question à de Maisse : une ligue conclue et assurée peut-elle se rompre sans le consentement de toutes les parties? Deux alliés peuvent-ils contraindre le troisième à agir selon leur sentiment? En thèse générale, répondit de Maisse, deux alliés et même un seul des trois, peuvent se départir de la ligue si l'on sait que les autres n'y sont point attachés de bonne foi (1). Après une nouvelle discussion en anglais entre les conseillers, lord Burghley déclara que la reine, ayant à résoudre avec les Etats plusieurs questions relatives à ses créances et à ses gages, leur enverrait ses députés, que de Maisse devait attendre leur retour et leur réponse et qu'on pourrait ensuite s'assembler en quelque lieu commode de l'Angleterre pour délibérer tous ensemble. De Maisse se montra très-éloigné de consentir à de telles longueurs. Il répondit que le printemps approchait, que le légat perdait sa patience et le pape sa bonne volonté, que pour lui-même il s'attardait inutilement en Angleterre, qu'il fallait trouver un plus court moyen de s'entendre, lord Burghley lui dit

(1) « Que les autres y cheminent de mauvais pied. » — Journal, 174.

alors que le conseil aurait à ce sujet une nouvelle communication avec la reine ; puis, rappelant à l'ambassadeur qu'il avait annoncé ce traité avec l'Espagne comme un retour au célèbre traité de 1559, il ajouta impertubablement que, sans doute, on allait rendre Calais à la reine, puisque le traité de 1559 avait réservé cette ville à l'Angleterre (1). De Maisse répondit, avec le même sang-froid, qu'il ne se souvenait pas de cette clause ; que d'ailleurs il serait temps d'y songer et d'en parler lorsqu'on s'occuperait du traité. Ainsi se termina cette conférence.

La jalousie, que les conseillers y avaient laissée voir des rapports déjà établis sur cette grave question entre les Etats et le roi de France, éclata le lendemain en pleine liberté devant l'agent des Etats. Noël de Caron, mandé en leur présence, fut vivement interrogé sur les députés envoyés par les Etats à Henri IV, pour délibérer sur les propositions du cardinal. Il leva tous les doutes, en leur communiquant une dépêche où il recevait la nouvelle du prochain départ de ces députés et leurs noms. Il eut à endurer de nombreux reproches (2), mêlés de menaces, et crut devoir s'excuser sur les instances de Buzanval de la démarche où les Etats s'étaient laissés conduire. Cette dépêche, ce départ prochain et inévitable ne laissaient plus aux conseillers le temps, ni la liberté de choisir le rôle de l'Angleterre dans ce commencement de négociation. Ils renoncèrent sur le champ à leur idée d'une conférence générale dans quelque ville d'Angleterre et en présence de Caron, écrivirent aux Etats, pour les prier de donner

(1) « Puisque par ledict traité, Calais devoit être restitué aux Anglois dans cinq ans. » — Journal, 176.

(2) « Que les Estats portoient plus de respect à Votre Majesté qu'à eux, etc... » — Journal, 177.

à leurs députés le pouvoir de traiter avec les députés anglais que la reine enverrait en France, aussi bien qu'avec le roi. Ainsi était justifiée et, jusqu'à un certain point, récompensée la prévoyance de Henri IV, qui avait pressenti ces lenteurs obstinées et la nécessité de faire parler avant tout les Etats pour faire sortir l'Angleterre de son silence.

Mais les conseillers de la reine ne désespérèrent point d'alarmer Caron et de jeter une incurable défiance entre les deux alliés dont ils craignaient l'accord (1). Ils attribuèrent à de Maisse d'incroyables paroles. Il aurait trahi l'intention de son maître de contraindre les Etats à le suivre dans ses négociations avec l'Espagne et de les y réduire, en soulevant contre eux la population à laquelle ils s'obstineraient à refuser la paix (2). Mais cette paix même était un piége inventé par le roi de France, un déguisement pour leur arracher des secours (3). Le cardinal se prêtait à se jeu en vue de ses intérêts particuliers; quant au roi d'Espagne on le trompait lui-même et il n'y était pour rien (4). Ils en donnaient une preuve incontestable. Des lettres venant de l'Espagne, en grand nombre, et plusieurs adressées au cardinal, interceptées par leurs croiseurs, contenaient toutes les nouvelles de la cour, le mariage de l'Infante, la séparation des Pays-Bas, l'adhésion de l'Infant à cet arrangement, les rapports reçus des colo-

(1) « Et semble que l'on joue à qui trompera son compagnon. » — Journal, 400.

(2) « Et mille autres menteries. » — Journal, 399.

(3) « Pour les embarquer davantage en la guerre. » — Journal, 178. — Pour tirer plus grands secours d'eux. » — Journal, 401.

(4) « Sans qu'il en sceut aucune chose. » — Journal, 178.

nies sur l'expédition d'Essex; en un mot il y était question de toute chose, excepté de cette paix qui n'existait pas.

Caron écouta tout, avec patience, et vint aussitôt tout répéter à de Maisse, qui paya les Anglais de retour, en représentant à l'agent des Etats la trahison de la reine comme imminente, son accord avec l'Espagne comme conclu, et l'échange par surprise de Flessingue contre Calais comme décidé. Caron répondit que les Etats s'en doutaient et se trouvaient en mesure de l'empêcher. Tout en préférant la guerre à la paix, il inclinait vers le roi plutôt que vers la reine et voyait plus d'honnêteté dans sa conduite (1). Cependant entre ces deux alliés, si peu fidèles l'un à l'autre et si animés à se décrier auprès du troisième, le représentant de la nouvelle république ne pouvait se défendre d'un peu d'orgueil ; et il lui était permis d'oublier un instant que la situation si simple et si nette de son gouvernement dominait sa conduite, sans l'exposer aux tentations qui naissaient, pour les souverains de deux grands royaumes, d'une antique et inévitable rivalité.

De Maisse apprit avec plaisir la nouvelle résolution du conseil. Il se consolait aisément de l'envoi de députés anglais en France, en songeant que cela même n'eût point été obtenu, si les Etats n'eussent pris les devants, et après s'être entendu proposer une conférence en Angleterre. Il jugea utile de laisser venir ces députés, espérant que le roi en aurait bon marché (2), quelque fût le

(1) « Connaissant qu'il marche de meilleur pied qu'elle. » — Journal, 400.

(2) « Nota, qu'il faut laisser venir les députés en France, car le roy traitera avec beaucoup plus d'avantage et les faira passer par là où il voudra... » — Journal, 402.

cours des négociations avec l'Espagne et sa résolution future. Il prit, en même temps, la détermination de garder avec la reine et ses conseillers plus de réserve que jamais; considérant sa négociation comme terminée, sachant qu'il ne changerait rien à la réponse que Caron lui avait annoncée, et que toutes ses paroles, dont aucune n'était perdue, seraient plus profitables au service de la reine qu'au service du roi (1).

Le soir de ce même jour, 7 janvier, fut sanctionnée la réconciliation, si souvent suspendue, de la reine et du comte d'Essex. En présence du conseil, réuni dans la chambre de la reine, et d'un grand nombre de seigneurs, furent lues les lettres-patentes d'Essex, nommé Haut-Comte-Maréchal d'Angleterre et ayant ainsi droit de préséance sur l'amiral (2). Félicité par toute la cour, il paraissait n'avoir plus d'ennemis. Mais ses ressentiments survécurent quelque temps à ses offenses et, plutôt aigri qu'instruit par cette épreuve, il envenima des haines qui venaient de lui prouver qu'elles n'étaient pas toujours impuissantes.

Le 10 janvier, de Maisse eut à la fois sa seconde et dernière conférence avec le conseil, sa sixième et dernière audience de la reine. Il avait encore appris plusieurs circonstances, propres à le confirmer dans ses dernières résolutions. Il savait la présence à Londres d'un agent

(1) « Item.... ils ne disent rien et font leur profit de tout. » — Journal, 403.

(2) « Hault Comte Mareschal. » (Journal, 399.) Regina autem, quæ honoris Essexii et fautrix et amplificatrix semper fuit, ut offensionem leniret et honori simul consuleret atque *admirallo jam comiti præcederet*, illum Comitis Marescalli Angliæ titulo, qui, a morte comitis Salopiæ, quodam modo jacuerat, exornavit. — Camden. 692.

des protestants français, avec lesquels, malgré la gratitude qu'elle avait si vivement témoignée à de Maisse pour les intentions libérales du roi, Elisabeth ne cessait d'entretenir de secrètes intelligences (1). Il avait acquis de nouvelles informations sur les négociations de la reine avec le cardinal, sur un de ses agents présent à Londres, sur le continuel effort d'Elisabeth vers cette ville de Calais, que les Anglais semblaient à tout prix résolus d'obtenir (2). Enfin, comme pour l'encourager à se taire sur les négociations du roi avec l'Espagne et à ne plus s'occuper que de l'envoi de députés anglais en France, on s'était plaint hautement de son silence; et lord Cobham avait eu l'imprudence de dire à la Fontaine que l'ambassadeur était trop retenu et ne parlait point assez (3). De Maisse voulut de plus en plus mériter cet éloge.

Lorsque de Maisse entra dans la chambre du conseil, le grand-trésorier s'y trouvait seul et, en attendant les conseillers, ils s'entretinrent quelques instants, autant que le permettait la surdité de Burghley. La différence de dix jours, que mettait entre les dates françaises et anglaises l'adoption du nouveau calendrier, préoccupait Burghley qui dit, en riant, à l'ambassadeur que Jésus-

(1) « Ce que j'ai appris de Sourdeac et de l'homme de La Rochelle, qui est icy, dont le premier a intelligence avec la reine, et les autres lui escrivent et elle à eux. » — Journal, 403.

(2) « Pour essayer de ravoir Calais, de quelque façon que ce soit, y conjoignant ce que m'a dit le grand-trésorier; ainsy de leur en dire davantage ce n'est que de leur faire ouvrir les yeux et les mettre en appétit: car ils ne soupirent qu'après cela. Cependant, je n'ai failli de faire la contremine avec l'agent des Estats qui y est très-disposé, et m'assure que l'on ne doit rien craindre de ce côté-là. » — Journal, 183.

(3) Journal, 404.

Christ était plus vieux en France qu'en Angleterre. Et il lui demanda ce qu'il en pensait. De Maisse n'avait pas d'opinion; les mathématiciens allemands et italiens, dit-il, ne peuvent s'accorder sur ce point. Les uns et les autres se trompent, dit Burghley , et il paraissait disposé à les réfuter, lorsque les conseillers entrèrent et prirent leurs siéges. Essex était présent.

Le grand-trésorier, après avoir dit que le conseil était assemblé pour communiquer à l'ambassadeur la résolution de la reine, invita le comte d'Essex à prendre la parole et à se charger de cette réponse. Essex refusa froidement et, malgré les instances amicales du grand-trésorier, persista dans son silence. Lord Burghley dit alors à de Maisse qu'en cette affaire trois parties étaient intéressées, le roi, la reine et les Etats, bien que les Etats n'eussent point droit à la même considération que les deux autres. C'était cependant, comme l'on avait coutume de dire, un jeu à trois personnages, et l'on ne pouvait prendre aucune résolution, sans que chacun eût été appelé à dire son avis. La reine avait donc résolu d'envoyer en France des députés , chargés de s'entendre avec Sa Majesté, soit pour la paix, soit pour la guerre. De plus, la reine ayant appris que les Etats envoyaient aussi leurs députés vers le roi de France, avait écrit aux Etats pour les inviter à donner à ces députés le pouvoir de traiter avec les siens aussi bien qu'avec le roi. Cette réponse une fois faite, la conversation s'engagea entre de Maisse et le conseil. On lui dit que la paix était malaisée à conclure entre l'Angleterre et l'Espagne. Rien n'est au contraire plus simple, dit de Maisse, puisqu'elles n'ont rien à réclamer l'une de l'autre. On lui opposa les menées et les hostilités du roi d'Espagne en Irlande, et il répondit que la paix l'en détournerait aisément. Cette paix, dirent

les conseillers, doit-elle rendre la Navarre au roi de France? On a offert simplement au roi, dit l'ambassadeur d'en revenir au traité de 1559. C'est un traité mal observé, dit lord Burghley, puisque vous n'avez rendu ni Metz, ni Calais, malgré vos engagements. Au contraire, répondit de Maisse, c'est de l'autre part qu'il a été le plus mal tenu et nous avons rendu inutilement plus de deux cents lieues de pays. Essex, cédant à son inclination pour la guerre, ne put s'empêcher de dire, seul de son avis, que les dissentiments religieux rendaient la paix difficile entre l'Angleterre et l'Espagne (1); et lord Burghley, toujours enclin à ces railleries dont Sancy s'était jadis offensé, dit en riant à de Maisse que l'entreprise de M. d'Espernon sur Calais avait échoué parce qu'on n'avait pu la tenir secrète. Sans répondre au grand-trésorier, de Maisse se plaignit vivement qu'on lui eût fait attendre si longtemps à Londres une résolution aussi simple que celle de la reine. Du moins, ajouta-t-il, hâtez l'envoi de ces députés; qu'ils partent au plus tôt, bien instruits de toutes choses; les affaires du roi ne peuvent supporter ces longueurs. Le grand-chambellan se leva pour aller prendre les ordres de la reine.

Lord Burghley reprit alors l'entretien, disant à de Maisse que le conseil était partagé, que plusieurs voulaient la paix, qu'il s'en trouvait pour désirer la guerre. Et montrant le comte d'Essex, il dit amicalement que le comte était jeune et désirait naturellement la guerre. Essex garda le silence. De Maisse répondit alors pour le comte qu'il était nourri dans les armes et que son métier était d'aimer la guerre. D'ailleurs, ajouta de Maisse, vous en parlez tous bien à votre aise; la guerre est loin

(1) « Ce qui ne me sembla considérable. » — Journal, 406.

de votre pays, qui est riche et demeure dans l'abondance. La guerre vous profite, elle nous ruine ; voilà quarante années qu'elle épuise la France. L'amiral reprit qu'il n'y avait, dans la chrétienté, aucun gentilhomme qui eût autant perdu à la guerre que le comte d'Essex et lui, semblant chercher, en cela du moins, l'assentiment du comte. Essex se tut encore, et de Maisse répondit que quelques pertes particulières n'empêchaient point les Anglais de porter plus légèrement que la France le poids de la guerre. Cependant le grand-chambellan rentra et invita de Maisse à se rendre auprès d'Elisabeth.

Elle lui demanda s'il avait reçu sa réponse par l'entremise du conseil et s'excusa de n'avoir pu la faire plus tôt. De Maisse tâcha de connaître les noms de ces députés et, comme la reine avoua ne pas les avoir encore choisis, il la pressa respectueusement de le faire. Elle chercha de son côté à savoir si le roi se contenterait de cette réponse; puis s'entretint avec de Maisse d'un mariage projeté entre la sœur du roi et le prince de Lorraine, voyant avec déplaisir cette union et y signalant la main de l'Espagne. Elle demanda encore si le roi était bien résolu à attaquer la Bretagne au printemps; de Maisse profita de cette question pour lui demander, avec une apparente indifférence et comme de lui-même, ce qu'elle ferait des troupes qu'elle avait encore en France. Elle répondit (1) avec une fermeté, qui prévenait toute instance, qu'elle avait envoyé chercher ses soldats, pour les licencier ; que ce n'était que des larrons qu'il faudrait pendre ; et elle murmura entre ses dents quelques menaces, comme si elle ne pouvait parler de ce sujet sans colère (2).

(1) « Résolûment. » — Journal, 409.

(2) « Et fut cause que je ne poussai plus avant. » — Journal, 410.

Ainsi confirmé dans sa réserve accoutumée, de Maisse suivit avec intérêt la reine dans ses digressions favorites. On parla des diverses langues qu'elle avait à son service. Elle dit qu'en arrivant à la couronne, elle savait six langues mieux que la sienne ; et aux éloges empressés de l'ambassadeur, elle répondit que ce n'était point merveille d'apprendre à une femme à parler, qu'on aurait bien plus à faire pour lui apprendre à se taire.

De Maisse, se préparant à prendre congé d'elle, lui demanda si elle avait à lui commander de faire au roi, de sa part, quelque communication particulière. Elisabeth dit alors à l'ambassadeur de venir plus près d'elle, car ils n'étaient point seuls (1) et commença à lui parler, s'animant peu à peu, à mesure qu'elle exprimait ses soucis et ses plaintes. De Maisse devait dire au roi qu'il n'y avait créature au monde qui lui portât autant d'affection, ni qui désirât autant son bien et sa prospérité qu'elle ; mais elle suppliait le roi de considérer l'état où elle se trouvait ; elle était vieille, elle était femme, et d'elle-même impuissante ; elle avait affaire à de grandes et diverses humeurs, et bien que ses peuples fissent une grande démonstration de leur amitié pour elle, ils étaient légers, inconstants, et elle avait lieu de tout craindre. En ce dernier parlement, ils s'étaient plaints que tous les trésors d'Angleterre et ceux de la reine, sortissent du royaume pour aller en Flandre et en France ; qu'on envoyât les Anglais mourir hors du pays, tandis qu'ils devaient y demeurer pour la défense du pays, qu'il en était mort depuis trois ou quatre ans, plus de vingt mille ; et paraissant émue de ces plaintes dont elle se faisait l'interprète, elle ajouta : *Quidquid*

(1) « Tous ses conseillers estoient en sa chambre. » — Journal, 411.

delirant reges plectuntur Achivi. Revenant à elle-même, elle affirma qu'elle avait aussi ses peines. Le roi, qui lui faisait dire par de Maisse de se mettre à sa place, devait aussi se mettre à la sienne. Au milieu de ses propres embarras, elle avait toujours aidé le roi dans ses nécessités; elle l'avait secouru, non-seulement d'hommes, mais d'argent; il n'y avait au monde aucun prince qui se fût conduit comme elle, sans recevoir aucune garantie, sans réclamer des villes pour gages. Et non-seulement on ne lui rendait pas ce qu'elle avait prêté, mais on gardait ce qui lui appartenait (1). De Maisse devait répéter toutes ses paroles au roi, en l'assurant néanmoins de sa bonne volonté et d'une affection qui ne changerait jamais.

L'ambassadeur répondit, avec un certain embarras, à ces représentations éloquentes. Le roi était fort obligé à la reine d'Angleterre; s'il survenait à la reine quelque accident dans son royaume, non-seulement il la secourrait de toutes ses forces, mais il y viendrait en personne. Une fois les affaires du roi accommodées, il aurait le moyen de rendre la pareille à ses amis.

Elisabeth dit alors avec franchise à de Maisse que cette paix était inopportune; mieux valait attendre la mort sûre et prochaine du roi d'Espagne (2), et abattre alors le cardinal à son aise. L'Infant, devenu roi, ne s'empresserait guères de secourir son beau-frère. Toutefois elle s'en remettait à ce que ses députés décideraient avec le roi de France. Puis, congédiant affectueusement l'ambassadeur, et se tournant vers l'amiral, elle dit en riant qu'on donnât

(1) « Et crois qu'elle vouloit entendre de Calais. » — Journal, 412.

(2) « Laquelle, selon la nature, ne pouvoit plus guères tarder. » — Journal, 413.

à de Maisse, pour revenir en France, un bon vaisseau, et qu'il ne fallait pas qu'il devînt prisonnier des Espagnols. De Maisse reprit qu'il ne craignait rien, marchant sous la bannière de la reine, et se retira.

Le lendemain, il écrivit en France, annonçant la fin de sa mission, son prochain départ, sa résolution de ne point chercher inutilement à forcer la reine à se prononcer malgré elle, et surtout de ne lui rien demander. Aux instances de M. de Villeroy sur ces questions, il répondait avec un inflexible bon sens ; « Quelque chose que je leur puisse dire maintenant ne nous servira de rien et nous nuira sans difficulté » (1). Il donnait au roi d'excellentes raisons de sa conduite, et résumant avec clarté la situation générale, il écrivait : « La nécessité porte Votre Majesté à la paix ; la crainte et la défiance conduisent les Etats à la guerre ; et la reine ne désire à bon escient ni l'un ni l'autre ; mais elle veut voir ses voisins embrouillés, et cependant faire ses affaires. Sur ces trois fondements si divers, je ne sais quel édifice on pourra bâtir (2). » Et il pressait le roi de ne point se préoccuper d'un accord si douteux, et surtout de ne point l'attendre.

Avant son départ, de Maisse reçut la visite d'adieu de Caron, qui paraissait avoir été mal traité par la reine et qui se plaignit des injustices de l'Angleterre à l'égard des Etats. Il espérait que les députés des Etats seraient en France avant ceux de la reine et, comme de Maisse, il le désirait.

L'ambassadeur crut devoir faire lui-même une visite d'adieu au personnage le plus considérable de l'Angleterre, lord Burghley, et une autre à l'ami de la France, le comte

(1) Journal, 186.
(2) Journal, 184.

d'Essex. Il trouva Burghley préoccupé de deux choses, de la paix et des avances que le roi devait rembourser à la reine. Le grand-trésorier les énuméra exactement, insista sur les vingt mille écus, qu'avaient emportés Sancy et Boullion, que ne rapportait personne. De Maisse répondit que le roi paierait ses dettes et que ce n'était point une si grande affaire. En revanche, Burghley montra les dispositions les plus pacifiques et ne semblait plus le même homme que dans le conseil de la reine. Il voulait la paix pour l'Angleterre, pour les trésors épuisés d'Élisabeth ; il la voulait aussi pour lui-même ou plutôt pour son fils, et disait, avec franchise, que s'il était avant de mourir l'auteur de la paix, cela assurerait beaucoup sa maison. Il n'attendait que le jour de cette paix pour dire *Nunc dimittis servum tuum, Domine*. On sait qu'il ne lui était pas réservé de la voir, mais seulement de combattre énergiquement pour elle, lorsque la paix de Vervins imminente fera éclater en Angleterre, le débat que de Maisse avait en vain essayé d'y soulever ; lorsque reprenant Essex par un avertissement prophétique, de son amour immodéré pour la guerre, il lui indiquera du doigt sur le livre ouvert des psaumes, avec une muette éloquence, le verset qui annonce aux hommes de sang « qu'ils ne verront pas la moitié de leurs jours (1). »

De Maisse se rendit chez Essex, au sortir de la maison du grand-trésorier. C'était Essex lui-même qui avait fait dire à l'ambassadeur de ne point oublier d'aller voir lord

(1) « Usque adeo ut thesaurarius, cum nihil nisi bellum cœdem et sanguinem spirare dixerit, atque post verbosam de hâc re disceptationem, nescio qua mente præsaga, porrecto psalmorum libro, tacitus indicaret versiculum *viri sanguinum non dimidiabunt dies suas*. — Camden, 717.

Burghley, tant le sentiment de la dignité du pays dominait après tout dans cette cour le feu des rivalités particulières (1). Le comte était triste ; il toucha de Maisse, en lui disant que, depuis son retour de la guerre, il lui était passé sur la tête une grande nuée, qu'elle commençait à peine à se dissiper, et qu'il était, malgré lui, resté étranger aux premières audiences de l'ambassadeur. Il parla, avec une prévoyance émue, des épreuves qu'il pouvait rencontrer encore ; on avait pensé à lui pour cette députation en France ; il avait refusé craignant de paraître partial en faveur de la guerre et d'en rester responsable. Il devait songer lui-même à ses affaires domestiques qui le mettraient, s'il n'y prenait garde, hors d'état d'être utile à son pays. La cour, ajoutait-il, était travaillée de deux maux : la lenteur et l'inconstance ; le sexe du souverain en était la cause. Quant à la paix, il n'y pouvait croire ni avant, ni après la mort du roi d'Espagne ; pour les créances de la reine sur le roi de France, il n'y attachait aucune importance, et ne put s'empêcher d'en rire. De Maisse emporta de cette visite une vive impression de la tristesse découragée du comte. Le lendemain elle lui fut confirmée par Philippe, qui vint répéter à l'ambassadeur qu'Essex ne voulait plus se mêler des affaires de la France, et disait amèrement que tout le monde tenait plus de compte *du Père et du Fils* (2) que de lui. Cependant son ambition perçait encore sous cet abattement et de Maisse en pressentit le réveil (3).

(1) Ils ont de grands respects les uns aux autres. » — Journal, 417.

(2) Lord Burghley et son fils Cecil.

(3) « Il est homme qui ne se contente de petit fortune et aspire à choses grandes. » — Journal, 419.

De Maisse apprit encore, avant de quitter Londres, les noms des députés choisis par la reine. C'étaient Cecil, Milnes et le secrétaire du conseil privé, Wilkes. Le 15 janvier, il partit pour Douvres « en espérance, dit-il, de retourner en France avec l'aide de Dieu. » Il reçut à Douvres une lettre importante de Henri IV, datée du 11 janvier (1), de ce même jour où de Maisse lui écrivait la fin de sa mission et son prochain retour. Le roi y exposait la suite de ses négociations avec le cardinal, de nouvelles assurances de paix et offrait, si la reine n'était arrêtée que par ses doutes sur les pouvoirs du cardinal, de les envoyer vérifier. Enfin il pressait de Maisse de demander le secours de la reine pour l'expédition de Bretagne, disant, avec plus de prévoyance que de noblesse : « Elle s'en servira pour reprocher les précédents et pour s'en plaindre ; mais ma condition n'en peut empirer, et si elle me refuse, elle m'augmentera le sujet que m'a déjà donné la froideur de son assistance. » De Maisse ne changea pas d'opinion (2) et ne regretta pas sa conduite. Il écrivit, avant de s'embarquer, à Villeroy pour lui communiquer les noms des députés que le roi devait s'attendre à recevoir (3) ; et partant de Douvres le 18, rentra en France par Dieppe, le 19 janvier 1598. Il s'y rencontra avec la

(1) Journal, 161.

(2) Il écrit à Villeroy : « Je ne vois rien dans cette dépêche qui me fasse changer l'avis que j'ai exprimé par ma précédente, et vaudra mieux traiter avec eux en France, etc. » — Journal, 203.

(3) « Je vous escris cette lettre de Douvres, et toutesfois ne l'enverrai que de Dieppe. J'anticipe d'écrire, car quand je serai arrivé, je serai si battu et si mal mené de la mer, comme je présuppose, qu'à grand'peine pourrai-je me soutenir. Le temps est fort mauvais. » — Journal, 200.

princesse d'Orange, qui l'entretint des affaires des Pays-Bas; et avec M. de Bellièvre, que le roi envoyait demander de nouveau des secours aux Etats, pour cette expédition de Bretagne que le duc de Mercœur eut la sagesse de ne point attendre et qu'il prévint, le 18 février, par une soumission d'autant plus lucrative qu'elle s'était fait désirer plus longtemps.

Ainsi se termina cette mission de de Maisse, qui ne put obtenir l'impossible et qui sut se contenter du nécessaire; qui comprit la situation délicate de son pays à la cour d'Elisabeth, et qui eut le courage heureux de paraître ne point la comprendre pour la relever; qui joignit enfin dans l'accomplissement de son devoir, aux qualités d'un observateur ingénieux, quelque fermeté envers l'étranger, une intelligente franchise envers son gouvernement, et à travers des épreuves journalières, un sentiment très-net et une noble jalousie de la dignité de la France.

TABLE.

Préface. I

CHAPITRE PREMIER.

Situation et projets de Henri IV vers la fin de l'année 1597. — Disposition de Philippe II à la paix. Sa résolution de marier l'infante Isabelle au cardinal Albert d'Autriche. — Henri IV et Élisabeth plutôt favorables que contraires à ce dessein. — Le pape Clément VIII désire le rétablissement de la paix entre la France et l'Espagne. — Habile modération de ses agents. — La reprise d'Amiens décide l'Espagne à offrir à Henri IV des conditions avantageuses. — Engagements du roi de France avec les États des Provinces-Unies et l'Angleterre. 1

CHAPITRE II.

Coup d'œil sur les relations d'Élisabeth et de Henri IV depuis la déclaration de guerre à l'Espagne du 17 janvier 1595 jusqu'à l'ambassade de Hurault de Maisse, le 20 novembre 1597. — Appréhensions de Henri IV; froideur d'Élisabeth. — Mission infructueuse de Loménie en Angleterre, après la prise de Cambrai. — Mission infructueuse de Sidney en France pendant le siége de Calais.—Ambassade de Sancy et du duc de Bouillon. —Hauteur de lord Burghley et de la reine.—Délais calculés des Anglais et engagements offerts par les Français. — Siége de Boulogne et de Montreuil. — Vingt mille écus sont prêtés au roi de France. — Conclusion du traité du 26 mai 1596. — Étroite obligation de la France. — Politique des deux souverains. — Ratification du traité et adhésion des Etats. — Négociations infructueuses de Guillaume-Ancel en Allemagne. — Henri IV, assiégeant Amiens, envoie Foucquerolles à Élisabeth. — Hauteur de l'ambassadeur anglais en France. — Instruction de Foucquerolles. — Reprise d'Amiens et résolution de Henri IV en faveur de la paix. 16

CHAPITRE III.

Le roi veut communiquer d'abord sa résolution aux États des Provinces-Unies. — Prépondérance de l'Angleterre de ce côté. — Rapports antérieurs des États avec le duc d'Alençon et avec Henri III. Leurs engagements antérieurs avec Élisabeth. — Traité du 20 août 1585. — Campagne de Leicester. — Occupation de Flessingue et d'Ostende. — Influence et agents secrets d'Élisabeth en Hollande et aux Pays-Bas espagnols. — Propositions faites aux États le 6 novembre 1597 par l'ambassadeur de France. — Réponse des États le 12 novembre. — Le roi persiste dans sa résolution et veut envoyer un ambassadeur en Angleterre. — Choix de Hurault de Maisse. — Son instruction du 20 novembre. — Agitation des Protestants. — Inclination du royaume. — Alternative apparente offerte à la reine. — Henri IV déclare à de Maisse qu'il veut la paix. — Départ de de Maisse le 24 novembre 1597. 41

CHAPITRE IV.

De l'Angleterre vers 1597. — Le commerce anglais à la fin du XVIe siècle. — Pays-Bas. — Russie. — Allemagne. — Portugal. — Orient. — Marine de guerre de la reine. — La marine de commerce contribue à la défense du pays. — Elle abuse en mer de sa supériorité. — Politique commerciale de l'Angleterre. — Exclusion de l'étranger; vexations calculées. — Actes de piraterie. — Expéditions publiques et privées contre les colonies espagnoles. — Ardeur de la jeune noblesse à s'y enrichir. — Revenus et charges de la reine. — Prospérité et bon ordre de ses finances. — L'Irlande considérée comme le fléau de l'Angleterre. 61

CHAPITRE V.

Puissance apparente du Parlement anglais, en réalité asservi par Elisabeth. — Ses réclamations inutiles en 1593. — Les monopoles. — Discours du *speaker* à la session de 1597. — Le Parlement animé d'inclinations libérales. — Lettre de Maurice James. — Véritables causes de l'impuissance du Parlement sous Elisabeth. 79

CHAPITRE VI.

État religieux de l'Angleterre. — Indifférence sur les questions de doctrine. — Apostasies fréquentes et acceptées par l'opinion. — Cecil et Élisabeth. — Penchant d'Élisabeth pour ce que l'Église anglicane a gardé de l'Église romaine. — Son aversion pour le mariage des prêtres. — Elle ne souffre pas la liberté de la chaire.—Whitgift et les Puritains. La sécularisation des biens est irrévocable. — Faiblesse des catholiques, malgré leur talent et leur audace. — William-Allen. — Le mariage d'Élisabeth avec le duc d'Anjou redouté de la nation. — Le livre de l'*Abîme*. — Supplice du puritain Stubb et de plusieurs catholiques. — Force naissante de l'opinion publique. — Faiblesses du parti puritain. — Tentative et mort de Hackett — Lesincrédules croient à la sorcellerie. 89

CHAPITRE VII.

Attachement d'Elisabeth pour lord Burghley. — Elévation et habileté de Cecil. — Il connaît et sait servir la reine. — Opinion exagérée répandue sur sa puissance. — Sa mort. — Ses faiblesses et sa vraie grandeur. — Faveur agitée et impopularité de Leicester. — Prédiction du père mourant d'Essex. — Amour et douleurs de la reine. — Son inhabilité, ses insultes; il est frappé par Elisabeth. — Vanité crédule et coquetterie de la reine. — Sa violence inouie, renfermée dans sa cour. — Son avarice excusable mais excessive. — Ses étrennes, ses voyages. — Son empire sur elle-même. — Usage heureux de ses défauts. — Ses réponses à Dzialin, à Henri III. — Son courage exalté par le danger et les conspirations. — Son goût pour le luxe, la musique, la danse, le théâtre. — Ses repas. — Sa garde. — Ses gentilshommes pensionnaires. — Son cortége en public. — Ses édits somptuaires inutiles. — Culture littéraire et élégance de sa cour. — Traces de barbarie mêlées à ces raffinements. 105

CHAPITRE VIII.

Premières impressions de de Maisse. — Cecil et Essex. — Expédition d'Essex de cette année 1597. — Ses échecs, ses débats avec Raleigh. — Ses griefs et ses plaintes à son retour. La visite de Burghley. — Le grand amiral fait comte de Nottingham. — Ses lettres-patentes inju-

rieuses pour Essex. — Jalousie et hostilité générale des Anglais contre la France. — Vivacité déjà ancienne de ce sentiment. — Elisabeth juge la paix générale impossible et espère seulement retarder la paix séparée de la France. — Première audience de de Maisse. — Costume et portrait de la reine. — Son impatience. — Absence d'Essex. — Lettre de Henri IV à Elisabeth. — Incrédulité affectée de la reine. — Conférence de Burghley et de de Maisse. — De Maisse refuse d'envoyer vérifier les pouvoirs de Richardot. — Deuxième audience. — Costume de la reine. — Ses digressions continuelles. — Sur Gabrielle d'Estrées. — Sur elle-même. — Tentatives du roi d'Espagne et leur cause. — Sa beauté d'autrefois. — Elle eût voulu voir le roi. 137

CHAPITRE IX.

Noël de Caron supplie de Maisse de conseiller à Henri IV la poursuite de la guerre. — Réponse de de Maisse. — Ses réflexions. — Nouvelles imprudences d'Essex. — De Maisse refuse de demander les secours de a reine. — De remettre les lettres du roi à quelques conseillers. — Dépêche de Villeroy. — Entreprise tentée secrètement sur Calais. — Lettre de Bellièvre. — Dépêche du roi. — Mariage du cardinal Albert et de l'Infante. — Impressions diverses de cette nouvelle sur les esprits. — Troisième audience. — Infirmités du roi d'Espagne. — Lettre interceptée de l'Infante. — Méchanceté de l'Infant. — Elisabeth se plaint des calomnies des catholiques. — Le pape a fait son éloge. — Les anciens pères et les nouveaux docteurs. — Essex justifié. — La main des rois. — Présentation de Philippe. 159

CHAPITRE X.

Caron effrayé du mariage d'Albert. — Visite de Stafford. — Antécédents de cet ami de la France. — Quatrième audience. — Invasion projetée de Philippe II en Angleterre. — La reine en rit. — Ses espions. — De Maisse lui fait entendre la résolution du roi. — Elle en paraît blessée. — Elle veut le voir. — Son conseil. — Le mariage du cardinal la rend joyeuse et indiscrète. — Amour des Anglais pour elle. — Sa vieillesse. — Sa gratitude envers le roi pour sa conduite envers les protestants. — Soupçons et ressentiment de de Maisse. — Il veut partir. 175

CHAPITRE XI.

Un aventurier espagnol. — Cinquième audience d'Elisabeth. — La reine au bal. — Sa bonne conscience. — Le mariage du cardinal et la séparation des Pays-Bas de la couronne sont ratifiés par l'infante. — Proposition de l'Espagne aux Etats. — Leur prudence. — Première audience du conseil privé. — Discussion de de Maisse avec les conseillers. — Burghley réclame Calais. — Caron est mandé au conseil. — Reproches et menaces des Anglais. — Leur nouvelle et dernière résolution. — Ils mettent Caron en garde contre Henri IV. — De Maisse met Caron en garde contre Elisabeth. — Ses résolutions particulières. — Essex nommé Comte-maréchal d'Angleterre. — Seconde audience du conseil. — Réponse définitive du gouvernement anglais. — Essex en présence de ses adversaires. — Nouvelles réclamations au sujet de Calais. — Sixième audience de la reine. — Elle rappellera ses troupes. — Elle parle six langues. — Paroles que de Maisse doit répéter au roi. — Visites de de Maisse à lord Burghley et au comte d'Essex. — Lettre inutile de Henri IV. — Retour de de Maisse en France. — Conclusion. 190

FIN DE LA TABLE.

Orléans. Imp. Colas-Gardin.

ERRATA.

Pages.

16 ligne 20, *au lieu de :* Henri VI, *lisez :* Henri IV.
42 — 23, — Littenhove, *lisez :* Lettenhove.
53 -- 30, — *sed scit quid distent aera supinis,* lisez : *sed scit quid distent æra lupinis.*
71 — 7, — oppression commerçante, *lisez :* commençante.
93 — 16, — comme une insolente, *lisez :* insolence.
94 — 20, — était-ce, *lisez :* était ce.
111 — 30, — 1898, *lisez :* 1598.
129 — 32, — in œre reginæ, *lisez :* in ære.
131 — 21, — Pinsart, *lisez* : Pinart.
153 — 2, — taisait, *lisez :* faisait.
161 — 31, — par un bas etc..., *lisez :* par un bon réglement qui fust observé.
187 — 27, — autrement, *lisez :* autant.
190 — 3, — l'infante, *lisez :* l'infant.